

AFYREN

Société anonyme à Conseil d'administration

Au capital de 522.201,78 euros

Siège social : 9-11 rue Gutenberg

63000 Clermont Ferrand

750 830 457 R.C.S. Clermont Ferrand

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
EN DATE DU 17 JUIN 2025**

DEUXIEME RESOLUTION - *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024*
- L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise des termes du rapport de gestion du Conseil d'Administration et constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à (10.812.002,26) euros,

DECIDE de l'affecter au compte "Report à nouveau", lequel sera porté à un montant de (24.853.612,89) euros,

.../...

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .../....

SEIZIEME RESOLUTION - *Modification de l'article 15-3, de l'article 15-6 et de l'article 15-7 des statuts de la Société par adoption de certaines des dispositions de la loi dite « Attractivité » du 13 juin 2024* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

connaissance prise des termes du rapport du Conseil d'Administration,

DECIDE de supprimer les restrictions applicables à la tenue des conseils d'administration par des moyens de télécommunication,

DECIDE de modifier l'article 15-3 des statuts de la Société comme suit, conformément aux dispositions de la loi « Attractivité » du 13 juin 2024 :

« Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de téléconférence dans les conditions définies par le règlement intérieur du Conseil d'administration. Toutefois, la présence effective ou par représentation sera nécessaire pour toutes délibérations du Conseil d'administration relatives à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés, à l'établissement du rapport de gestion et du rapport de gestion du groupe, ainsi que pour les décisions relatives à la révocation du Président du Conseil d'administration, du Directeur général ou d'un Directeur général délégué. »

DECIDE de modifier l'article 15-6 des statuts de la Société comme suit, conformément aux

dispositions de la loi « Attractivité » du 13 juin 2024 :

« 15.6 Représentation – Vote par correspondance

○ Représentation

Tout administrateur peut donner, par écrit, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil.

Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent.

Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale administrateur.

○ Vote par correspondance

Le Président du Conseil d'administration pourra également autoriser les administrateurs à voter par correspondance dans les conditions légales et réglementaires. »,

DECIDE de modifier l'article 15-7 des statuts de la Société comme suit, conformément aux dispositions de la loi « Attractivité » du 13 juin 2024 :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, les décisions du Conseil d'administration relevant des attributions propres du Conseil d'administration prévues à l'article L. 225-24, au dernier alinéa de l'article L. 225-35, au second alinéa de l'article L. 225-36 et au I de l'article L. 225-103 ainsi que les décisions de transfert du siège social dans le même département pourront faire l'objet d'une consultation écrite des administrateurs à l'initiative du Président, et sous réserve d'absence d'opposition de l'un des membres du Conseil d'administration qu'il soit recouru à cette modalité. Un membre du Conseil d'administration peut s'opposer à ce qu'il soit recouru à cette modalité par tout moyen écrit, y compris électronique, en notifiant le Président du Conseil d'administration formellement et sous 48 heures. »

Le reste de l'article 15-7 demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .../....

DIX-SEPTIEME RESOLUTION – *Extension de l'objet social, modification corrélative de l'article 2 des statuts et modification de l'article 16.1 des statuts de la Société - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,*

connaissance prise des termes du rapport du Conseil d'Administration,

DECIDE de compléter l'objet social à la fin de l'article 2 des statuts de la Société comme suit :

« La Société entend également générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités. »

DECIDE de modifier corrélativement l'article 2 des statuts de la Société,

DECIDE de modifier l'article 16.1 des statuts de la Société comme suit :

« Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. **Dans le cadre de cette démarche, le Conseil d'administration s'engage à prendre en considération (i) les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses décisions sur l'ensemble des parties prenantes de la Société, et (ii) les conséquences de ses décisions sur l'environnement.** »

Le reste de l'article 16.1 demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .../....

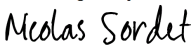
DIX-HUITIEME RESOLUTION - *Pouvoirs en vue des formalités* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

CONFERE tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à *LegalVision Pro* à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce compétent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .../....

*
* *

Extrait certifié conforme à l'original.

DocuSigned by:

B94476E0DB9C412...

Monsieur Nicolas Sordet
Directeur Général



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2024



SOMMAIRE



ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	3
1. MESSAGE DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL.....	4
2. RAPPORT DE GESTION.....	7
2.1 Informations concernant le Groupe	8
2.2 Présentation générale	10
2.3 Aperçu des activités	14
2.4 Environnement concurrentiel	21
2.5 Activité et chiffres clés	22
2.6 Faits significatifs de l'exercice	22
2.7 Activités en matière de recherche et de développement	27
2.8 Evénements importants postérieurs au 31 décembre 2024	29
2.9 Facteurs de risques	30
2.10 Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par AFYREN relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financières	42
2.11 Indicateurs alternatifs de performance	43
2.12 Examen de la situation financière	44
2.13 Evolution prévisible et perspectives d'avenir	52
2.14 Capital et actionnariat	53
2.15 Principales transactions avec les parties liées	56
3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	58
3.1 Conseil d'administration	60
3.2 Expertise et expérience professionnelle des membres du conseil	61
3.3 Direction générale	69
3.4 Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce	83
3.5 Conventions conclues entre une filiale de la Société et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% du capital de la Société	83
3.6 Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs	83
4. DEVELOPPEMENT DURABLE	97
4.1 Préambule et note méthodologique	97
4.2 Le développement au cœur du modèle de création de valeur AFYREN	97
4.3 Reporting social d'AFYREN	103
4.4 Evaluation extra-financière et reporting	104
4.5 Perspectives	105
5. ANNEXE 1 – Comptes annuels AFYREN et rapport de certification du commissaire aux comptes	
6. ANNEXE 2 - Etats financiers IFRS AFYREN et rapport d'audit du commissaire aux comptes	



ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société AFYREN (la « Société »), et que le rapport de gestion figurant en section 3 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée. »

Nicolas Sordet, Directeur Général

Fait à Lyon, France, le 27 mars 2025



01

MESSAGE DU PRESIDENT
ET DU DIRECTEUR GENERAL





1

MESSAGE DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

En 2025, nous visons la pérennisation des livraisons en quantités industrielles, grâce à la production en continu de notre usine.



Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

2024 détient le triste record « d'année la plus chaude jamais enregistrée ». En France, l'industrie représente près de 18% des émissions de gaz à effet de serre et représente donc un puissant levier d'atteinte des objectifs de décarbonation.

Nos produits, fabriqués en France par un processus de fermentation naturelle de résidus de biomasse locale, sont parfaitement substituables aux ingrédients issus de dérivés de pétrole. Ils sont biosourcés, bas carbone et offrent une bonne traçabilité.

L'usage de matières premières peu valorisées, la capacité à vendre notre co-produit -un engrais utilisable en agriculture biologique- ou encore l'utilisation d'un mix bactérien naturel plutôt que d'enzymes coûteuses et sensibles à leur environnement sont autant d'optimisations permettant de contenir le coût de fabrication.

Ce modèle explique notre succès commercial, dans un environnement où les clients industriels sont moins enclins à financer la transition écologique si le produit final présente un surcoût.

Pour nous, 2024 marque un tournant, avec la commercialisation de plusieurs dizaines de tonnes d'acides produites sur notre site AFYREN NEOXY.

En 2025, nous visons la pérennisation des livraisons en quantités industrielles, grâce à la production en continu de notre usine. Ce jalon est notre principal objectif à court terme et doit nous faire entrer dans le club très fermé des start-ups industrielles au stade de la commercialisation. Il permettra aussi de reprendre les discussions commerciales visant à pré-vendre des volumes supplémentaires issus d'AFYREN NEOXY ou de nouvelles capacités en France ou à l'international, Thaïlande en tête.

Ces développements reposent sur une trésorerie solide, encore renforcée dernièrement par l'obtention de deux nouveaux financements auprès de nos partenaires.



La force de notre société réside aussi dans le soutien renouvelé de nos partie-prenantes : partenaires commerciaux et industriels, financeurs et actionnaires, que nous remercions chaleureusement.



STEFAN BORGAS,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NICOLAS SORDET,
DIRECTEUR GENERAL



02

RAPPORT DE GESTION

AFYREN NEOXY





2 RAPPORT DE GESTION

2.1 INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

DENOMINATION SOCIALE ET NOM COMMERCIAL D'AFYREN (LA « SOCIETE »)

La dénomination sociale de la Société depuis sa constitution est AFYREN, qui est également son nom commercial.

LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIETE, IDENTIFIANT D'ENTITE JURIDIQUE (LEI)

La Société est immatriculée sous le numéro 750 830 457 auprès du Registre du commerce et des sociétés de Clermont-Ferrand.

L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 969500XKOIIX6JRUAY14.

DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE LA SOCIETE

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation le 11 avril 2012, sauf les cas de dissolution anticipée ou prorogation décidés par l'assemblée générale extraordinaire conformément à la loi et aux statuts.

SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE LA SOCIETE

La Société a été constituée sous forme de société par actions simplifiée. Elle a débuté son activité le 4 avril 2012.

Par délibérations de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 11 juin 2021, il a été décidé de la transformation de la Société en société anonyme à Conseil d'administration.

La Société, régie par le droit français, sera principalement soumise pour son fonctionnement aux dispositions des articles L.225-1 et suivants du Code de commerce.

Le siège social de la Société est situé 9-11 rue Gutenberg, 63000 Clermont-Ferrand.

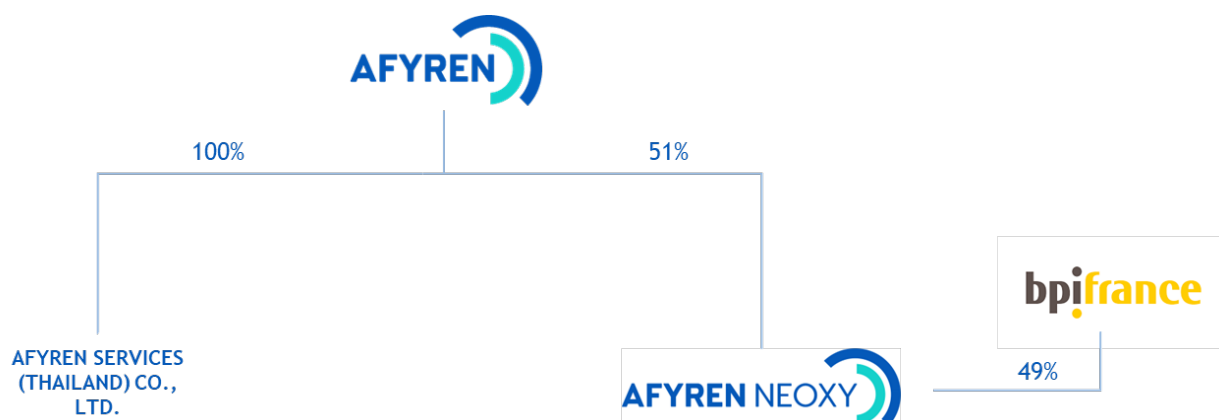
Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : +33 (0)4 51 08 86 99

Adresse courriel : contact@afyren.com

Site Internet : www.afyren.com

ORGANIGRAMME JURIDIQUE



LISTE ET ACTIVITE DES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous informons ci-après de l'activité des filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- ✓ AFYREN NEOXY est la société d'exploitation de la première usine de production à échelle industrielle d'acides organiques biosourcés d'AFYREN à partir de co-produits de betteraves sucrières. L'usine est implantée sur la plateforme industrielle Chemiesis située à Carling-Saint-Avoid, dans la région Grand-Est. AFYREN NEOXY est co-détenue avec Bpifrance (AFYREN détenant 51% de son capital et Bpifrance 49%).

Dernier exercice clos (en €)	AFYREN NEOXY
Capital	49.600.999
Capitaux propres	22.545.521
Résultat net comptable	(12.208.359)
Chiffres d'affaires	67.657
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	-

- ✓ En juin 2024, et dans le cadre de son développement en Asie, AFYREN a procédé à la création de l'entité AFYREN SERVICES (THAILAND) CO., LTD., filiale à 100 %. A la date du présent Rapport Financier Annuel, la filiale n'a pas débuté son activité et ses comptes ne sont pas significatifs.
- ✓ En septembre 2024, AFYREN a acté la fermeture de 9478-2687 Québec Inc., une filiale créée au cours de l'exercice 2022, restée sans activité et dont les comptes ne sont pas significatifs.

SUCCURSALES

Néant.

2.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

ACTIVITE

Fondée en 2012, AFYREN est une entreprise de chimie durable (« greentech ») proposant des solutions innovantes pour remplacer des ingrédients issus du pétrole par des produits issus de biomasses non alimentaires transformées à l'aide de micro-organismes naturels, dans une approche d'économie circulaire zéro déchet industriel.



A partir de matières premières renouvelables qui ne concurrencent pas l'alimentation humaine (par exemple la mélasse et la pulpe de betterave), le procédé d'AFYREN permet de produire à l'échelle industrielle et à un coût compétitif des acides organiques 100 % biosourcés, offrant les mêmes propriétés chimiques que ceux produits à partir du pétrole, mais avec une empreinte carbone divisée par 5¹.

Ces acides rentrent dans la composition de multiples produits allant des lubrifiant aéronautiques aux conservateurs alimentaires. En plus des acides, le procédé permet la production d'un engrais naturel.

¹ Environmental footprint of AFYREN's products via Life Cycle Assessment, Sphera, Mars 2021 (<https://AFYREN.com/wp-content/uploads/2021/04/210402-AFYREN-LCA-analysis-April2021.pdf>)

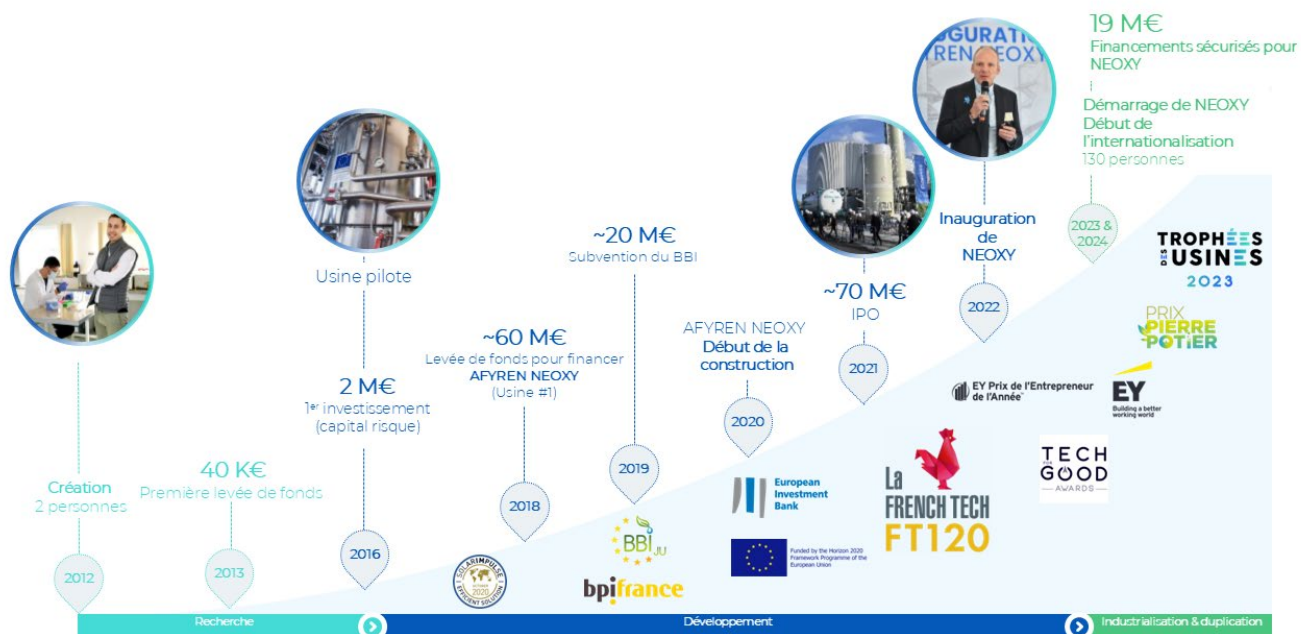
LE MODELE AFYREN : DES INGREDIENTS BIOSOURCES ISSUS DE CO-PRODUITS RENOUVELABLES OBTENUS PAR FERMENTATION



AFYREN EN QUELQUES DATES ET CHIFFRES CLES

Création de la Société en 2012 pour répondre au défi de la décarbonation des approvisionnements industriels

- **1^{er} octobre 2021** : AFYREN réalise avec succès son introduction en bourse sur le marché régulé et organisé Euronext Growth à Paris, afin d'accélérer son développement, notamment à l'international.
- **2022** : AFYREN inaugure sa première usine, AFYREN NEOXY faisant d'AFYREN une des rares start-up industrielles de l'écosystème français à réaliser le *scale up* (passage à échelle) jusqu'au niveau industriel.
- **2023** : AFYREN poursuit ses travaux en vue de la production en continu d'AFYREN NEOXY et progresse sur son développement industriel en France et à l'international. Pour cette usine, AFYREN dispose d'engagements commerciaux représentant un chiffre d'affaires total cumulé de plus de 165 millions d'euros, à reconnaître sur les exercices à venir.
- **2024** : AFYREN annonce ses premières commercialisations, et poursuit les adaptations techniques pour assurer un fonctionnement en continu stable dans la durée.





EQUIPE DE DIRECTION



Nicolas SORDET
Directeur Général*

Arrivée en 2014
Expérience dans la Finance
Entrepreneuriat,
International



Caroline PETIGNY
Directrice RSE et
Communication

Arrivée en 2020
Docteurat / Ingénieur
Industries chimique &
pharmaceutique
Science, ESG, Communication



Ursula FEULNER
Directrice du pilotage des
projets industriels

Arrivée en 2022
Gestion de grands projets
internationaux



Jérémy PESSIOT
Directeur R&D*

Arrivée en 2012
Docteurat en microbiologie
et bioprocédés
Entrepreneuriat, Science



Joachim MERZIGER
Directeur commercial

Arrivée en 2019
Expert de l'industrie chimique
Ventes et marketing, Achats,
Affaires réglementaires



Franck FAJARDIE
Directeur Recherche &
Innovation

Arrivée en 2024
Docteurat / Ingénieur
Innovation, Management



Maxime CORDONNIER
Directeur Financier

Arrivée en 2019
Conseil & Finance
Investissement,
structuration, Financement



Léa BASSEGODA
Directrice des
Ressources Humaines

Arrivée en 2022
Luxe puis Agroalimentaire
Directrice RH d'usine
Structuration



Laurent POU
Directeur Industriel

Arrivée en 2025
Directeur industriel dans le
secteur de l'amidon
Stratégie, Démarrage d'usines

*Co-fondateurs

RAISON D'ÊTRE DU GROUPE

Le 15 février 2022, la Société a révélé sa Raison d'Être, soutenue par un manifeste définissant les ambitions, les valeurs et les grands engagements de la Société. À la suite d'une réflexion engagée de plusieurs mois et d'un travail de concertation avec ses parties prenantes internes et externes, AFYREN a consulté, avec le soutien d'un cabinet indépendant spécialisé, tous ses collaborateurs via un questionnaire en ligne ou des entretiens qualitatifs, et a mené une quinzaine d'entretiens auprès de fournisseurs, clients, institutionnels et partenaires.

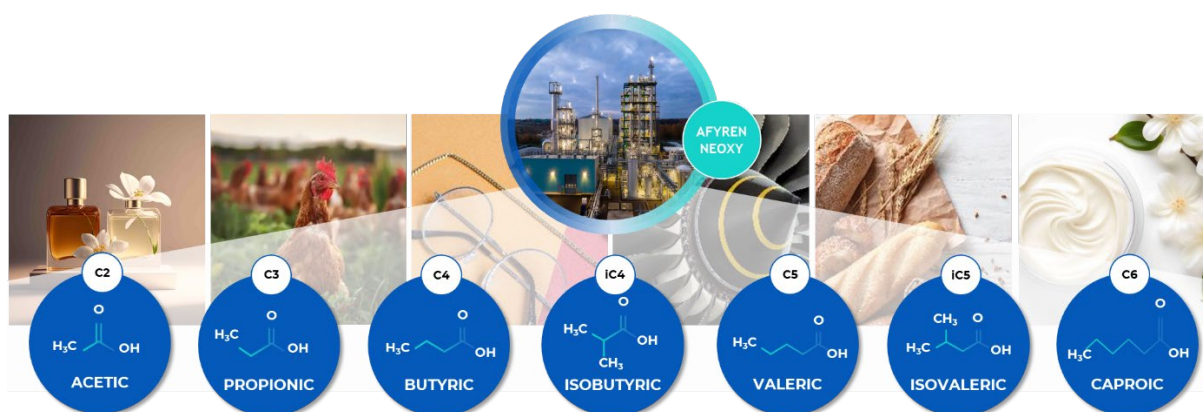
Cette analyse a permis d'aboutir à la définition d'une matrice de matérialité, permettant de garantir l'alignement des engagements et ambitions RSE du Groupe avec les principaux impacts de son activité et les attentes de ses parties prenantes.

Ce travail de concertation des parties prenantes a aussi permis à AFYREN et son Conseil d'administration de définir et formaliser ce qui fait sa Raison d'Être : **« Nous rendons possible une industrie bas carbone, circulaire et régénératrice en apportant des solutions biosourcées bâties pour et avec notre environnement. »**

2.3 APERÇU DES ACTIVITÉS

LES PRODUITS BIOSOURCES ELABORES PAR AFYREN

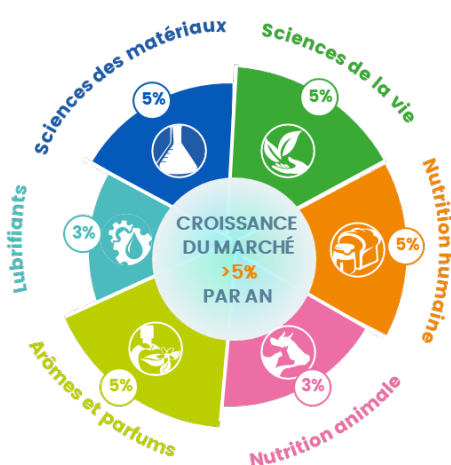
LES SEPT ACIDES ORGANIQUES PRODUITS PAR AFYREN



Parmi l'ensemble des acides organiques, AFYREN concentre actuellement sa production sur **sept acides carboxyliques** : l'acide acétique, l'acide propionique, les acides butyrique et isobutyrique, les acides valérique et iso-valérique et l'acide caproïque.

Le marché des acides carboxyliques, estimé à 15 milliards de dollars U.S. en 2022 pourrait passer la barre des 21 milliards de dollars U.S. en 2030 selon les prévisions, soit un taux de croissance annuel (CAGR) de 5,8%². Au sein de ce marché, qui est aujourd'hui pétro-sourcé à 99%, les alternatives biosourcées devraient connaître une croissance substantielle dans les années à venir, sous l'impulsion de la demande des consommateurs pour des produits plus durables et des politiques gouvernementales (par exemple Green Deal Européen) visant à lutter contre le réchauffement climatique, à assurer la transition vers une économie circulaire et à réduire la dépendance aux ressources fossiles.

La large gamme d'acides organiques produite par AFYREN permet de servir des marchés diversifiés de tailles importantes et à fort potentiel à l'échelle mondiale.



Six marchés sont aujourd'hui particulièrement ciblés : nutrition humaine et nutrition animale (pour les conservateurs alimentaires par exemple), lubrifiants, arômes et parfums, sciences de la vie et sciences des matériaux.

Ces marchés enregistrent des croissances annuelles attendues entre 3% et plus de 5% dans les années à venir. L'exposition à ces marchés diversifiés permet de lisser les effets des cycles sur les ventes d'AFYREN.

² "Global Carboxylic Acid Market 2021 - Global Industry Analysis 2021-2031", Transparency Market Research



L'ENGRAIS PRODUIT PAR AFYREN

Outre les sept acides précités, le processus de fabrication utilisé par AFYREN conduit à la production d'un engrais riche en potasse utilisable en agriculture biologique. Ce type d'engrais est très couramment appliqué dans la culture viticole, maraîchère (fruitière notamment) et dans l'arboriculture, en France et en Europe. Cet engrais pourra être produit quelle que soit la matière première utilisée pour produire, simultanément, la gamme d'acides carboxyliques.

LES AUTRES PRODUITS POUVANT ETRE DEVELOPPES PAR AFYREN

Grâce à son savoir-faire, AFYREN envisage la production d'autres produits, dans le but de créer une valeur additionnelle à celle obtenue par la vente des acides.

LES DERIVES PRODUITS A PARTIR D'ACIDES BIOSOURCES D'AFYREN

Les acides produits par AFYREN sont des molécules plateformes, pouvant à leur tour être transformées en produits dérivés. AFYREN travaille donc sur le développement de certains dérivés permettant ainsi de descendre plus en profondeur dans la chaîne de valeur.

DES PRODUITS COMPLEMENTAIRES BASES SUR LE SAVOIR-FAIRE D'AFYREN EN FERMENTATION NATURELLE ET EN BIOPROCEDES

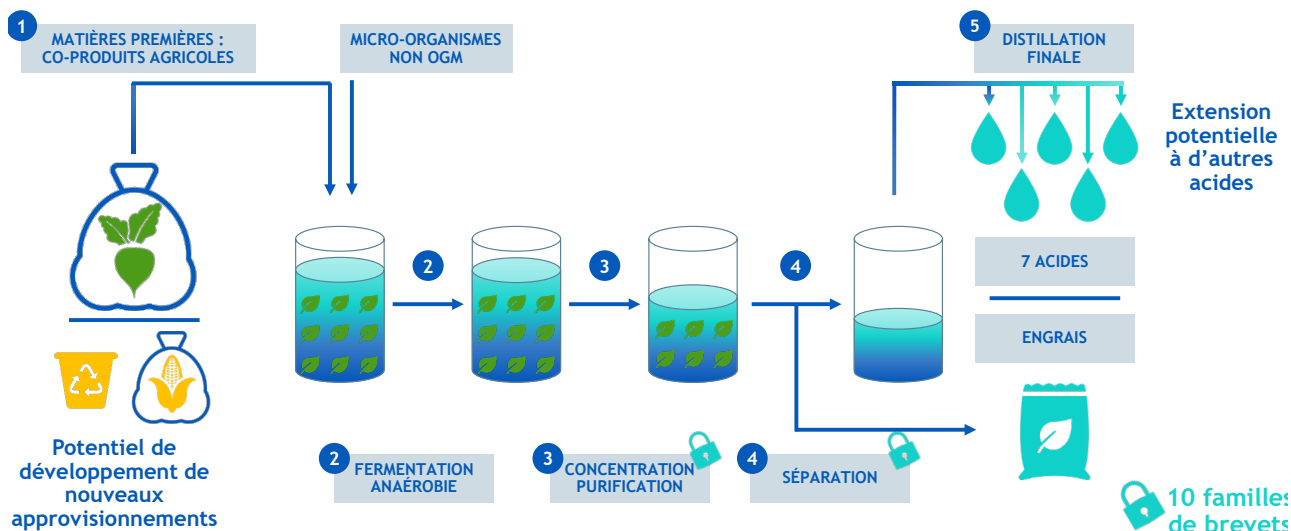
En plus de ces dérivés, l'équipe R&D d'AFYREN travaille activement sur de nouveaux développements complémentaires à la gamme d'acides organiques tout en conservant la même logique de minimisation de son empreinte environnementale. Ces produits permettraient notamment de diversifier encore plus la gamme d'acides issus de co-produits végétaux.

LA PLATEFORME TECHNOLOGIQUE AFYNERIE®

Propriété d'AFYREN, le procédé AFYNERIE® est protégé au niveau mondial, au travers de dix familles de brevets³. Il s'agit d'une technologie biomimétique, fruit de plus de dix années de R&D, permettant de transformer, via un procédé de fermentation, la biomasse non alimentaire issue de co-produits et de déchets agro-industriels pour la transformer en acides carboxyliques et en engrais biosourcés.

³ Se reporter au paragraphe 3.7.1 – Propriété intellectuelle

LE PROCÉDE AFYNERIE®



Le procédé AFYREN peut être utilisé avec de nombreuses matières premières comme les co-produits de l'industrie sucrière (betterave et cannes), d'autres co-produits organiques (soja, canne, maïs, production de bière) ou encore des déchets de municipalités (déchets organiques ménagers).

La technologie de bioraffinerie de la Société repose sur la maîtrise de mix microbiens naturels, sans modifications d'ADN, capables d'utiliser une large variété de biomasses complexes. Le choix d'une fermentation naturelle évite des étapes de stérilisation et de prétraitements et les coûts associés et permet de produire plusieurs molécules via un procédé unique.

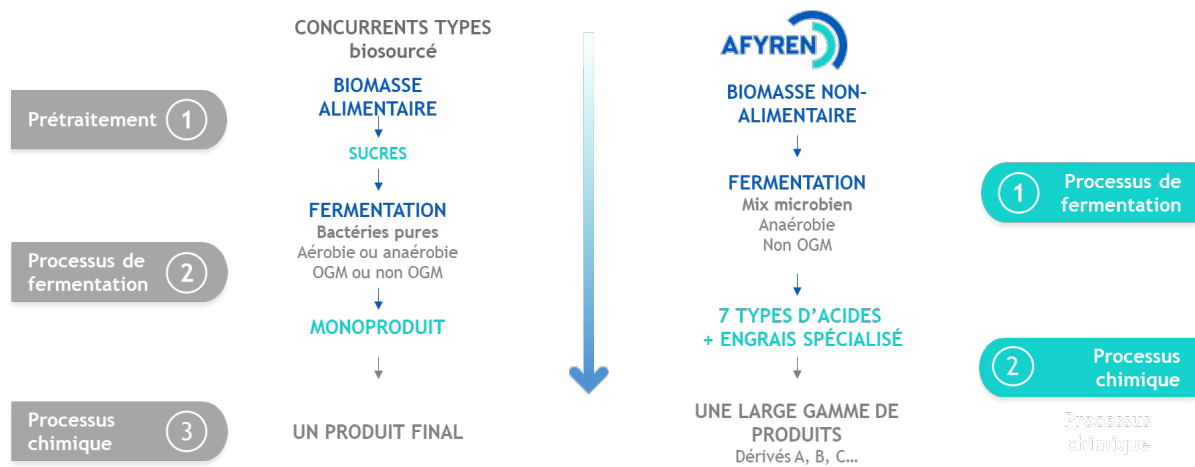
Les coproduits issus de la fermentation sont utilisés sous forme d'engrais, avec une logique de circularité complète dans la mesure où cet engrais, utilisable en agriculture biologique, permet de favoriser la croissance de la biomasse qui est la matière première clé du procédé d'AFYREN. Ce procédé ne génère donc aucun déchet industriel. Enfin, le procédé fonctionnant en boucle fermée, il permet ainsi de limiter au maximum l'usage de l'eau pour la fermentation.

Après l'étape de fermentation, les acides sont traités par distillation et autres étapes de purification pour obtenir des molécules pures respectant les spécifications du marché.

Il est envisagé d'ajouter, grâce à des installations spécifiques, une ou plusieurs étapes de transformation supplémentaires par exemple d'estérification ou d'hydrogénation, permettant de transformer ces molécules plateformes en produits dérivés.



COMPARAISON ENTRE LE PROCEDE AFYNERIE® ET L'APPROCHE CLASSIQUE



A la différence des standards de l'industrie des biotechnologies, l'approche d'AFYREN est basée sur l'utilisation de biomasses non-alimentaires, et sur une fermentation non OGM permettant de produire des acides organiques biosourcés sans concurrencer directement les ressources alimentaires. Elle permet de produire sept acides organiques naturels, du C2 (acide acétique) au C6 (acide caproïque) à un coût compétitif.

L'USINE AFYREN NEOXY : PREMIERE USINE INDUSTRIELLE DE LA TECHNOLOGIE AFYREN

DATES CLES D'AFYREN NEOXY



» POINTS FORTS :



AFYREN a lancé en novembre 2020 la construction d'AFYREN NEOXY, première unité industrielle utilisant sa technologie, située à Carling-Saint Avold, dans la région Grand Est.

La construction s'est achevée au début 2022, dans les délais et au budget, malgré la crise sanitaire.

Inaugurée fin 2022, l'usine a connu différentes phases de test et a produit ses premières tonnes en 2023 et ses premières commercialisations en 2024.

A la date du présent Rapport Financier Annuel, AFYREN poursuit les campagnes de production. Celles-ci permettent d'affiner les conditions opératoires qui assureront une stabilité de fonctionnement de la bioraffinerie dans la durée, tout en produisant des produits finis répondant à la qualité attendue sur ses marchés stratégiques. La production en continu de l'usine est visée en 2025.

Une approche locale vertueuse

Pour cette première usine, AFYREN a choisi une approche territoriale :

- ✓ à l'égard de ses approvisionnements en privilégiant les acteurs géographiquement les plus proches de l'usine, afin de diminuer l'impact CO₂ du transport et pour contribuer à l'activité économique du territoire. Le contrat d'approvisionnement d'AFYREN NEOXY en mélasse et pulpe sécurisé en mars 2021 auprès de Südzucker AG, leader mondial de l'industrie sucrière, prévoit l'utilisation de co-produits sucriers issus de cultures localisées dans un rayon maximum de quelques centaines de kilomètres autour de l'usine ;
- ✓ à l'égard de ses clients qui pourront bénéficier d'une source de production située au cœur de l'Europe. La crise sanitaire de 2019, et plusieurs événements récents de nature géopolitique ou climatique ont créé d'importantes tensions sur les prix des acides organiques, voire des pénuries dans certaines géographies, tendant à démontrer l'importance de l'accès à des produits fabriqués en France ou en Europe, facilement accessibles. Le délai de livraison de produits fabriqués hors de l'Europe a mis en avant l'intérêt stratégique voire vital pour certains clients de pouvoir compter sur un

approvisionnement local. Cette tendance de fond met encore un peu plus en valeur la production d'AFYREN, basée entre la France, l'Allemagne et le Benelux où l'utilisation des acides qu'AFYREN prévoit de commercialiser est très importante.

UNE OFFRE LOCALE

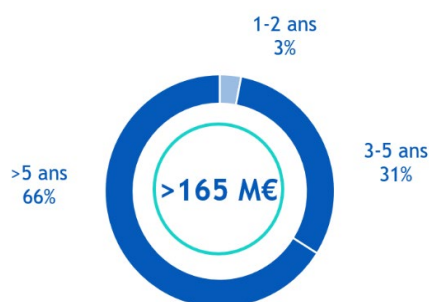


UNE ATTRACTIVITE COMMERCIALE IMPORTANTE

L'approche commerciale d'AFYREN est principalement une commercialisation en direct. AFYREN peut également utiliser la voie de distributeurs de façon opportuniste : pour des volumes réduits et/ou sur des marchés spécifiques et dispersés géographiquement, par exemple dans les arômes et parfums.

Conformément à cette stratégie, AFYREN a travaillé à la sécurisation d'une partie de la production d'AFYREN NEOXY via plusieurs contrats long-terme avec des acteurs de références de ses marchés cibles (alimentation humaine et animale, arômes et parfums, sciences de la vie, sciences de matériaux et lubrifiants). Les contrats en direct ont été complétés par des contrats de distribution pour les Arômes et Parfums avec Ennolys – Groupe Lesaffre – sur le marché Européen et Excellentia sur le marché Nord-Américain.

CA des volumes pré-vendus et maturité des contrats



Par ailleurs, AFYREN NEOXY a conclu un contrat sur la vente de l'ensemble de la production de ses engrais potassiques avec la société Terrial, Joint-Venture entre les groupes Suez et Avril.



Au total, les engagements commerciaux sécurisés représentent un chiffre d'affaires cumulé de plus de 165 millions d'euros⁴.

DES SOUTIENS FINANCIERS ET INDUSTRIELS

Notamment grâce aux distinctions remportées dans des concours soutenus par Bpifrance, AFYREN a été identifiée par l'investisseur et financeur public comme une entreprise innovante de l'économie française pouvant légitimement bénéficier de son soutien. Ainsi, Bpifrance Financement a octroyé un certain nombre de financements à AFYREN NEOXY. Bpifrance Investissement a investi dans AFYREN NEOXY, par le biais de ses fonds SPI Sociétés de Projets Industriels et SPI BEI.

Dans le cadre de son programme « Total Développement Régional », TotalEnergies soutient le développement d'AFYREN depuis 2017, notamment par le biais de l'octroi d'un prêt ayant contribué au financement de la validation de sa technologie au stade pilote, et, du fait de l'implantation d'AFYREN NEOXY sur la plateforme de Carling Saint-Avoid appartenant au groupe TotalEnergies (sur laquelle ce dernier poursuit sa production de polystyrène, polyéthylène, composés de polypropylène et résines). Afin de faciliter l'implantation et la construction de l'usine d'AFYREN NEOXY, TotalEnergies et AFYREN ont conclu divers partenariats avec des sociétés présentes sur le site, pour faciliter l'implantation de l'usine d'AFYREN NEOXY et sa bonne intégration.

En avril 2020, AFYREN a réuni douze acteurs clés de la bioéconomie autour d'AFTER-BIOCHEM⁵, projet européen innovant visant à développer la première bioraffinerie du genre en Europe, basée sur la technologie AFYNERIE®, construite et opérée par AFYREN NEOXY. Ce projet s'attache à la création de nouvelles chaînes de valeurs durables à partir de matières premières renouvelables et non alimentaires, conduisant à la mise sur le marché des sept acides produits par AFYREN NEOXY, d'engrais, et également de dérivés. Ce projet a reçu le soutien de la Commission européenne et du Partenariat Public Privé « European Joint Undertaking Bio Based Industry » (BBI-JU) qui lui a attribué une subvention de près de 20 millions d'euros sur un coût total du projet estimé à 33 millions d'euros. Les douze partenaires d'AFYREN NEOXY dans le cadre de ce projet à horizon 2025 sont Südzucker AG, Technip Energies, Kemin Europa NV, Terrial, Sphera, Association Bioeconomy For Change, PNO Consultants, Firmenich SA, Fiabila, Suez Groupe et Celanese Europe BV.

Par ailleurs, AFYREN NEOXY est soutenue par la Région Grand Est ainsi que la Communauté d'Agglomération CASAS par l'octroi de subventions.

Enfin, AFYREN NEOXY est accompagnée par un pool bancaire composé de BNP, Banque Populaire et Caisse d'Epargne, dans le financement de cette usine. Ce pool bancaire a été agrandi à de nouveaux partenaires en 2024, incluant la Société Générale, Caisse d'épargne et de prévoyance Rhône-Alpes et le Crédit Lyonnais.



⁴ Sur la partie contractualisée uniquement, total des volumes x prix de vente sur la durée contractualisée

⁵ Anaerobic Fermentation & Esterification of Biomass for producing fine Chemicals

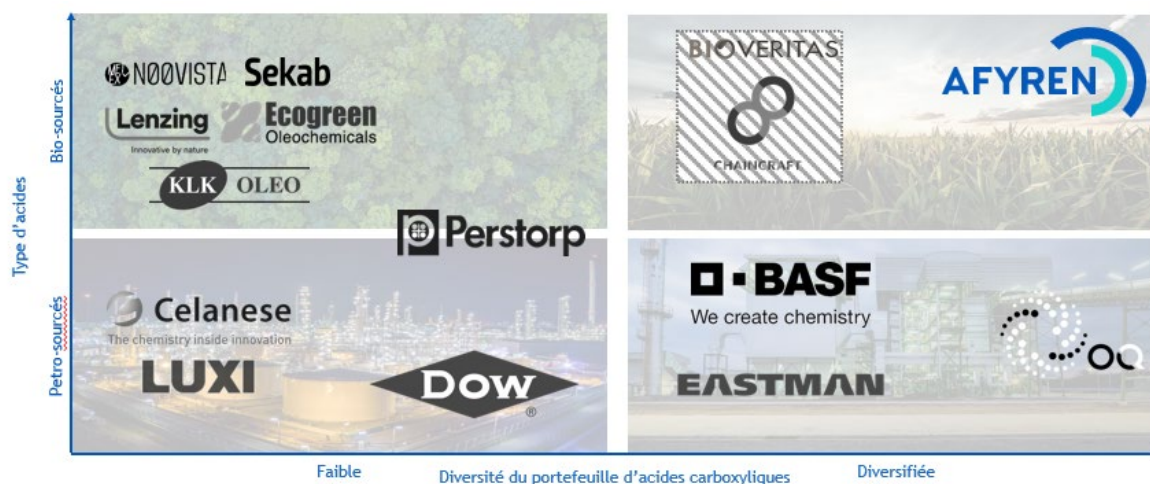
2.4 ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Les producteurs d'acides carboxyliques sont très majoritairement des acteurs de la pétrochimie, parmi lesquels des producteurs en Amérique (Eastman Chemical Company, The Dow Chemical Company, Celanese Corporation, Ineos), en Europe (Perstorp, OQ Chemicals, BASF) et en Asie (BASF, Luxi Group, Jiangsu Sopo (Group)).

Le marché européen, principal marché cible d'AFYREN NEOXY, représente un volume d'affaires cumulées estimé à environ 4 milliards de dollars U.S., soit un montant très conséquent au regard de la capacité de production de la première usine du Groupe. Les marchés asiatiques et nord-américains sont aussi des marchés cibles d'AFYREN. Ils représentent respectivement 25% et 27% de la demande mondiale.

Mis à part l'acide acétique (avec les offres existantes de Lenzing, Jubilant Ingrevia, Godavari Biorefineries, SEKAB), il n'existe pas aujourd'hui d'acteurs du secteur des acides carboxyliques biosourcés en mesure de concurrencer directement AFYREN en termes de technologie et procédés de fabrication. Deux projets semblent aujourd'hui émerger sur le segment des acides carboxyliques biosourcés, portés par les sociétés ChainCraft (Pays-Bas) et BioVeritas (Etats-Unis). A la date du document, ces sociétés visent une industrialisation au plus tôt en 2026.

Cependant, AFYREN se distingue significativement de possibles concurrents notamment par sa maturité technologique avec une première unité industrielle construite, par la diversité de sa gamme d'acides produite ainsi que par les procédés de fabrication utilisés, lui donnant donc un positionnement unique. En effet, les choix technologiques adoptés par AFYREN ont résulté en un procédé de fabrication plus économique et respectueux de l'environnement.





2.5 ACTIVITÉ ET CHIFFRES CLÉS

P&L SIMPLIFIÉ

En milliers d'euros	2024.12	2023.12	Var.
Chiffre d'affaires	2 862	3 379	-15%
<i>Dont licence et développement du savoir-faire industriel</i>	<i>1 370</i>	<i>1 417</i>	<i>-3%</i>
<i>Dont autres prestations de services</i>	<i>1 492</i>	<i>1 962</i>	<i>-24%</i>
Résultat opérationnel courant	(6 081)	(5 928)	3%
Résultat opérationnel	(6 078)	(5 928)	3%
Résultat financier net	1 891	1 142	66%
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	(5 567)	(4 800)	16%
Résultat net	(9 754)	(9 586)	2%

Les résultats du Groupe montrent une perte stable, traduisant la bonne maîtrise des dépenses opérationnelles dans l'attente de chiffre d'affaires issu de la production en continu.

Le lecteur est invité à se reporter à l'examen des comptes et des résultats au paragraphe 2.12 du présent document.

BILAN SIMPLIFIÉ

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Actifs non courants	13 454	19 479
<i>Dont titres mis en équivalence</i>	<i>8 618</i>	<i>14 185</i>
Actifs courants	45 106	50 948
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>33 538</i>	<i>49 559</i>
Total des actifs	58 560	70 427
Capitaux propres	52 698	61 799
Passifs non courants	3 019	4 213
<i>Dont emprunts et dettes financières</i>	<i>2 035</i>	<i>3 176</i>
Passifs courants	2 842	4,414
<i>Dont emprunts et dettes financières</i>	<i>1 282</i>	<i>1 611</i>
Total des passifs	58 559	70 427

La Société dispose d'une trésorerie qui s'établit à 33,5 M€ à la clôture de l'exercice et un endettement très limité. Elle peut ainsi financer son développement futur, incluant des travaux de R&D et le développement de projets industriels futurs.

2.6 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

AFYREN

OPERATIONS

En avril 2024, AFYREN annonce avoir livré ses premières tonnes d'engrais produit par son usine AFYREN NEOXY à son partenaire Terrial. L'engrais d'AFYREN NEOXY est issu du processus de fabrication des acides organiques biosourcés, qui transforme une biomasse locale provenant de résidus agricoles non utilisés dans l'alimentation humaine et assure la circularité parfaite du modèle d'AFYREN car, en retournant à la terre, il contribue à un nouveau cycle de génération de biomasse.



En plus de participer à la **circularité de l'offre d'AFYREN** avec un « retour à la terre », l'engrais contribue positivement à la performance économique d'AFYREN NEOXY. Les perspectives sont aussi prometteuses pour les prochaines usines.

En juin 2024, AFYREN annonce la **production de plusieurs tonnes d'acides** sur son site d'AFYREN NEOXY, confirmant les progrès réalisés dans la fiabilisation des équipements, combinée à la montée en compétence des équipes sur une étape critique du procédé.

Fin août 2024, AFYREN annonce la signature d'un **nouveau contrat commercial pluriannuel** avec un fabricant de produits nutraceutiques, basé aux États-Unis. Dans le cadre de ce contrat, AFYREN fournira au client ses acides biosourcés produits grâce à son processus unique de fermentation naturelle, utilisés en qualité de conservateurs ou d'arômes pour les compléments alimentaires. D'abord sur des volumes limités, ce contrat pourra évoluer vers des quantités plus significatives.

Au second semestre 2024, AFYREN NEOXY a produit et commercialisé plusieurs dizaines de tonnes d'acides biosourcés répondant à la qualité attendue sur ses marchés stratégiques. En parallèle, le travail de validation des acides par les clients et prospects se poursuit, avec des retours positifs de multiples acteurs, en particulier de la Nutrition et des Arômes et Parfums.

Certains équipements touchant à l'extraction des produits font l'objet d'adaptations techniques pour assurer un fonctionnement en continu stable dans la durée.

Par conséquent, le fonctionnement de l'usine en production continue est visé en 2025, contre 2024 dans les prévisions initiales, permettant d'atteindre rapidement le seuil de rentabilité, après quelques trimestres d'activité.

La production en continu n'ayant pas débuté au 31 décembre 2024, les immobilisations afférentes aux constructions et au matériel de production n'ont pas encore été mises en service.

PARTENARIATS

En mars 2024 AFYREN et SUEZ annoncent poursuivre leur collaboration autour d'une nouvelle voie de valorisation des biodéchets. Cette collaboration vise à utiliser ces déchets issus des activités de collecte et de traitement de SUEZ dans le procédé AFYREN de fabrication de produits d'intérêt utilisables en remplacement de molécules issues du pétrole. Elle ouvre une voie de valorisation attractive et une solution concrète et circulaire aux enjeux de décarbonation d'une grande variété de secteurs industriels. Elle marque une avancée significative de la collaboration entre les deux sociétés, initiée en 2020 dans le cadre du consortium AFTER-BIOCHEM et est complètement alignée avec la politique ambitieuse de l'Europe sur ces sujets.

En juin 2024, et dans le cadre de son développement en Asie, AFYREN a procédé à la création de l'entité AFYREN SERVICES (THAILAND) CO., LTD., filiale à 100 %. A la date du présent Rapport Financier Annuel, la filiale n'a pas débuté son activité et ses comptes ne sont pas significatifs.

En septembre 2024, AFYREN a acté la fermeture de 9478-2687 Québec Inc., une filiale créée au cours de l'exercice 2022, restée sans activité et dont les comptes ne sont pas significatifs.



ESG

Signature de la charte mondiale du Responsible Care® attestant l'engagement de l'ensemble des sites AFYREN

En avril 2024, AFYREN reçoit le trophée national Responsible Care® 2024 dans la catégorie « Sociétal » pour son programme de recrutement innovant : « Des emplois industriels et durables pour toutes et tous ».

Construit en partenariat avec plusieurs acteurs locaux, dont Pôle Emploi, ce programme s'est révélé efficace en termes de recrutement, tout en promouvant l'inclusion et la diversité et en permettant un retour à l'emploi et / ou une reconversion professionnelle à des personnes sans spécialisation.

Dans le même temps, AFYREN signe la charte mondiale Responsible Care® et s'engage à appliquer ses grands principes, tant au niveau global et stratégique qu'au niveau opérationnel, notamment dans ses opérations industrielles.

Succès du deuxième baromètre RH (AFYREN Global People Survey), avec 98% de participation

En janvier 2023, AFYREN avait organisé son premier baromètre interne auprès de l'ensemble des salariés, l'exercice avait rencontré un vif succès avec un taux de participation de 97%. Le deuxième baromètre, organisé en mai 2024 voit la participation progresser à 98%.

Ce baromètre fait émerger les points forts et les points d'amélioration à différents niveaux de l'organisation. Si les résultats globaux sont globalement stables par rapport à 2023, certains sujets, comme l'équité de la rémunération ou la sécurité, enregistrent une progression notable. Comme en 2023, des ateliers collectifs permettront de coconstruire des plans d'action concrets. L'ambition est de poursuivre cette démarche sur un rythme annuel.



Amélioration de la notation extra-financière Gaia

En mars 2024, AFYREN enregistre une nouvelle progression de la notation extra-financière par Ethifinance à 83/100 (Niveau Platine), mettant en évidence un niveau de maturité ESG supérieur aux entreprises comparables.

Publication du premier rapport de durabilité d'AFYREN

En juin 2024, publie son premier rapport de durabilité pour évaluer ses initiatives et ses performances en matière d'enjeux environnementaux et sociaux. Cette démarche s'inscrit également dans une perspective d'alignement progressif à la directive européenne CSRD. AFYREN n'est aujourd'hui pas soumise à cette directive ; la société a néanmoins volontairement élaboré son premier rapport de durabilité dans l'esprit des normes ESRS (Environmental, Social, and Governance Reporting Standards). Ce document est disponible et peut être consulté et téléchargé dans une section dédiée du site internet de la société : <https://Afyren.com/vision/>.

Amélioration de la notation ECOVADIS

En novembre 2024, pour la deuxième année consécutive, AFYREN se voit décerner une médaille d'argent par la plateforme de référence mondiale EcoVadis. Son score de 68/100 place la Société dans le top 15% des entreprises en termes de développement durable et dans le top 8% de son secteur industriel.

La notation d'AFYREN s'améliore de 7 points par rapport à l'année dernière, malgré un référentiel plus exigeant dû à un changement de catégorie (de petite à moyenne entreprise). Cette reconnaissance témoigne des efforts continus d'AFYREN en matière de responsabilité sociale des entreprises (« RSE »), avec une amélioration notable de son score dans les catégories sociale et éthique.

Gouvernance

Par courrier du 12 février 2024, la société VALQUEST PARTNERS a notifié à la Société le changement de représentant permanent au sein du Conseil d'administration de la Société, Monsieur Fadi Nouredine étant remplacé par Monsieur Walid Sfeir avec effet au 16 février 2024.

A l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire tenue le 19 juin 2024, AFYREN enregistre le renouvellement des mandats au sein du Conseil d'Administration de Messieurs Stefan Borgas et Nicolas Sordet ainsi que des sociétés Sofinnova Partners, AFY Partners et Valquest Partners, ainsi que la ratification de la cooptation de la société Bpifrance, chacun en qualité d'administrateur.

FINANCE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Financement

En juillet 2024, la société AFYREN a souscrit un emprunt de 0,3 millions d'euros auprès de la BNP, pour une durée de 36 mois, afin de financer des travaux d'aménagement dans ses locaux de R&D.



En 2024, AFYREN a contribué au financement de sa filiale AFYREN NEOXY par un apport en compte courant d'associé à hauteur de 10 millions d'euros.

En novembre 2024, AFYREN annonce l'obtention d'un nouveau financement de la part de Bpifrance sous la forme d'un Prêt Nouvelle Industrie de 9 millions d'euros pour sa filiale AFYREN NEOXY afin d'accompagner le démarrage de cette usine pionnière. Libéré en deux tranches de 6 et 3 millions d'euros, ce prêt a une durée totale de 15 ans, dont 3 ans de différé de remboursement. Il fait partie d'un dispositif Bpifrance développé dans le cadre du Plan France 2030 et visant à financer l'industrialisation d'une technologie innovante.

Fin 2024, AFYREN obtient un nouveau financement de 10 millions d'euros de type « Sustainability-Linked Loan », dont une tranche de 6 millions d'euros déjà libérée en 2024 et une tranche de 4 millions d'euros qui sera libérée ultérieurement sous conditions, pour le compte de sa filiale AFYREN NEOXY. Ce prêt est obtenu auprès d'un syndicat bancaire composé à la fois des banques historiques d'AFYREN (BNP Paribas - intervenant aussi en qualité d'arrangeur et de coordinateur ESG - et Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes) et de nouveaux partenaires (Société Générale, Caisse d'épargne et de prévoyance Rhône-Alpes et Crédit Lyonnais).

Rachats actions / liquidité

Pour rappel, AFYREN a conclu depuis 2021 un contrat de liquidité avec ODDO BHF SCA. Les moyens totaux cumulés mis à disposition dans le cadre de ce contrat de liquidité sont de 0,45 millions d'euros.

A la date du 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 69.425 titres
- Solde en espèces du compte de liquidité : 91.007 €

En décembre 2023, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation qui lui était consentie aux termes de la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale du 21 juin 2023 pour le lancement d'un nouveau programme de rachat d'actions. Celui-ci, portant sur un montant maximum de 0,3 millions d'euros a débuté le 18 janvier 2024 pour s'achever le 6 mai 2024. 151.947 titres auront été rachetés dans le cadre de ce programme. Dans un contexte de cours bas, ce programme permet de limiter la dilution des actionnaires issue des plans pluriannuels d'attributions d'actions, sans impact significatif sur la trésorerie.

Attributions d'AGA et exercices de BSPCE

En 2024 le Conseil d'administration a fait usage des autorisations qui lui était consenties pour les attributions suivantes :

	Attribution AGA	Bénéficiaires	Résolutions
Janvier 2024	12.868 AGA 2023	2	Dix-huitième résolution AG mixte du 21 juin 2023
Mars 2024	14.069 AGA 2023 ⁶	1	Dix-huitième résolution AG mixte du 21 juin 2023

⁶ Annulée suite au départ du salarié avant la date d'acquisition



Mars 2024	180.500 AGA LTIP	13	Vingt-troisième résolution AG mixte du 19 juin 2024
Juillet 2024	4.000 AGA 2024	1	Vingt-troisième résolution AG mixte du 19 juin 2024
Décembre 2024	266.500 AGA 2024-2	22	Vingt-troisième résolution AG mixte du 19 juin 2024
Décembre 2024	70.000 AGA 2024-3	10	Vingt-troisième résolution AG mixte du 19 juin 2024

AFYREN enregistre par ailleurs les acquisitions définitives de 29.553 titres alloués en 2022 et 2023 au profit de six salariés et de 25.762 actions ordinaires gratuites à chacun des deux dirigeants, conformément à l'attribution décidée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2022.

Elle enregistre enfin l'annulation de 38.496 AGA suite au départ de salariés avant la date d'acquisition.

Au cours de l'exercice 2024, des augmentations de capital liées aux exercices de BSPCE ont été constatées pour un montant total de 1.749,98 €, correspondant à 87.499 actions d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune.

AFYREN NEOXY

OPERATIONS

Les développements récents d'AFYREN NEOXY sont décrits plus haut.

FINANCEMENT(S)

En 2024, AFYREN a contribué au financement de sa filiale AFYREN NEOXY par un apport en compte courant d'associé à hauteur de 10 millions d'euros.

En novembre 2024, AFYREN annonce l'obtention de deux nouveaux financements pour sa filiale AFYREN NEOXY, pour un montant total de 19 millions d'euros dont 12 millions libérés en 2024, le reste étant libéré ultérieurement sous conditions. Ces financements visent à accompagner le démarrage de cette usine pionnière. Ils sont décrits en détail plus haut.

2.7 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement correspondent notamment aux dépenses dédiées à l'amélioration continue des procédés de fermentation et de production, à la préparation des prochaines usines, au développement de produits dérivés et de nouveaux produits et à l'utilisation de nouveaux substrats.

Forte d'une expérience de plus de dix ans en fermentation, la plateforme R&D développée par AFYREN est tournée vers le développement de l'activité du Groupe et est à ce titre très stratégique.

De fait, les montants alloués à la R&D sont significatifs d'année en année.

Au 31 décembre 2024, le montant de ces frais s'élève à 1,9 millions d'euros, stable par rapport à 2023.

Le budget R&D 2024 représente environ 20% des dépenses totales budgétées d'AFYREN.



Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisations incorporelles si et seulement si les dépenses peuvent être mesurées de façon fiable et la Société peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour

achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Autrement, elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Après la comptabilisation initiale, les dépenses de développement sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Par ailleurs un crédit d'impôt recherche de 571 milliers d'euros a été comptabilisé au titre de cet exercice dans le cadre de ces mêmes travaux de recherche et de développement.

BREVETS

AFYREN dispose d'un portefeuille de brevets comprenant 10 familles de brevets publiées, représentant 88 demandes de brevets dans 13 juridictions. 69 brevets délivrés sont issus de ces demandes, dont huit brevets américains et cinq brevets européens. Après leur délivrance, les brevets EP sont validés sur les principaux marchés européens (Belgique, Allemagne, France, Royaume-Uni, Irlande, Pays-Bas, Suède). La plupart des inventions de valeur ont un territoire de validation étendu, comprenant d'autres pays européens importants tels que Danemark, Espagne, Italie, Finlande, Norvège, Pologne, Portugal, etc. En incluant les pays de validation des brevets EP, le portefeuille de brevets d'AFYREN comprend plus de 140 titres maintenus en vigueur. Les brevets EP n'ont fait l'objet d'aucune procédure d'opposition de la part de tiers.

MARQUES

La Société a procédé au dépôt de plusieurs marques : AFYNERIE (en France), AFYREN (auprès de l'OMPI, en France et dans l'Union Européenne, au Royaume-Uni, en Norvège et en Suisse, en Chine, au Laos, et dans les Philippines, aux Etats-Unis, au Brésil et en Australie), METHAREN (en France) et AFYREN TECHNOLOGIE (en France). Elle n'a concédé aucune licence à un tiers pour l'usage de ces marques. AFYREN NEOXY a procédé au dépôt de la marque AFYREN NEOXY, en France, auprès de l'OMPI, en Suisse, en Union Européenne, au Royaume-Uni et en Norvège. La Société a également procédé au dépôt des marques commerciales FLAVYREN™ (arômes et parfums), LUBYREN™ (lubrifiants), VITAFYREN™ (nutrition humaine et animale), AFYBIO™ (sciences de la vie et science des matériaux) sur ses marchés cibles (Europe, Amériques, Asie).



2.8 ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2024

En mars 2025, AFYREN enregistre une notation extra-financière par Ethifinance à 85/100 (Niveau Platine)⁷, mettant en lumière les efforts d'AFYREN pour intégrer les pratiques responsables au cœur de sa stratégie.

⁷ Cette notation ESG a été réalisée selon le cadre d'évaluation 2024 et porte sur l'exercice 2024. Elle repose sur la méthodologie en vigueur lors de la campagne 2024 et n'intègre pas les évolutions du référentiel 2025

2.9 FACTEURS DE RISQUES

L'investisseur est invité à tenir compte des facteurs de risques suivants et des autres informations contenues dans le présent Rapport Financier Annuel avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions AFYREN.

AFYREN est exposée à différentes catégories de risques, dont la matérialisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. AFYREN a procédé à une revue de ces risques ; à la date de parution du présent Rapport Financier Annuel, AFYREN n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le présent chapitre. Il est possible que certains risques non cités ou non identifiés à ce jour puissent potentiellement affecter les activités et résultats du Groupe, ses objectifs, son image ou le cours de son action. L'évaluation par AFYREN de l'importance des risques peut être modifiée à tout moment, et notamment si de nouveaux faits internes ou externes se matérialisent.

LE SYSTEME DE GESTION DES RISQUES D'AFYREN

Dans son analyse interne des risques, AFYREN distingue deux grandes catégories de risques : les risques liés à la stratégie et les risques liés à l'exécution de celle-ci.

La première catégorie est du ressort de la direction (Comité exécutif) et s'articule autour de trois analyses faisant l'objet d'une revue annuelle : l'analyse de type SWOT d'AFYREN, une analyse macro de type PESTEL et une analyse concurrentielle.

Les risques d'exécution de la stratégie, d'une nature plus opérationnelle, s'organisent en 3 catégories :

- Les risques projets, caractérisés par leur caractère transverse et une durée bornée dans le temps, sont placés sous la responsabilité des Directeurs de projets et sont évalués de façon régulière, à un rythme mensuel ou trimestriel en fonction de l'état d'avancement ;
- Les risques opérationnels liés à la performance globale de la Société, sous la responsabilité d'un Responsable du programme « AFYREN Global Performance », font l'objet de revues semestrielles ;
- Enfin, les risques liés à l'opération des usines, sous la responsabilité des Comités de direction usine font aussi l'objet de revues trimestrielles.

Chacun des responsables est en charge de l'identification et de la documentation des risques dans un outil de reporting dédié, qui sert de support à la cartographie de risques. Celle-ci repose en particulier sur la cotation des risques, fruit de l'évaluation de la gravité (5 niveaux sur une échelle de 1 à 16) multipliée par la probabilité (5 niveaux sur une échelle de 1 à 16) du risque.

De manière standard, les risques font l'objet d'un dispositif de maîtrise, et une attention plus particulière est apportée aux risques cotés ($>$ ou $=$ 128), qui font l'objet de plans d'actions avec revue périodique par le Comité exécutif.

Une fois le plan d'action mis en place, des revues régulières sont organisées dans une logique d'amélioration continue.

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX RISQUES

Conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, sont notamment présentés ci-dessous puis dans la description détaillée, les facteurs de risques pouvant avoir un impact significatif sur la valeur à long-terme de la Société, tels qu'identifiés à la date du présent Rapport Financier Annuel.



Intitulé du risque
Risques liés au secteur d'activité du Groupe
Risques liés à l'environnement concurrentiel dans lequel opère AFYREN
Risques liés aux spécifications, standards de certification et normes de qualité des produits du Groupe
Risques liés à l'approvisionnement en matières premières et en énergie, incluant le risque climatique
Risques liés à l'absence de débouchés commerciaux ou la dépendance vis-à-vis de certains clients
Risques liés à la stratégie du Groupe
Risques liés à la construction et au démarrage des usines
Risques liés au développement futur, y compris à l'international
Risques liés à la structure de détention de l'usine NEOXY
Risques liés à la situation financière du Groupe
Risques liés à la liquidité, aux besoins de financement et à l'endettement
Risques de change
Risques d'atteinte à l'image du Groupe
Risques liés aux ressources humaines
Risques liés aux besoins de recrutement du Groupe
Risques liés au besoin de rétention des personnes clés
Risques liés à la cybercriminalité et aux systèmes d'information
Risques juridiques et réglementaires
Risques liés à l'environnement réglementaire
Risques liés à la propriété intellectuelle

RISQUES LIES AU SECTEUR D'ACTIVITE D'AFYREN

RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL DANS LEQUEL OPERE

AFYREN

Le Groupe opère sur un marché sur lequel se positionnent historiquement des acteurs de l'industrie pétrochimique, les producteurs de produits biosourcés faisant figure de nouveaux entrants (se reporter à la section 3.4 pour une présentation de cet environnement concurrentiel). Le Groupe est par conséquent directement concurrent de groupes de taille importante disposant de ressources significatives et d'une longue expérience en matière d'exploitation de sites industriels et de commercialisation des acides carboxyliques auprès d'une clientèle souvent établie de longue date. Ainsi, il ne peut être exclu que le Groupe se heurte à des politiques de prix agressives ou d'offres de plusieurs produits de la part des acteurs pétrochimiques existants du marché, rendues possibles par leur taille et leur présence établie sur de multiples secteurs du marché. Il ne peut non plus être exclu que ces mêmes acteurs mènent des campagnes d'influence actives portant sur les politiques publiques susceptibles d'être mises en œuvre sur le marché, et pouvant donc affecter le Groupe.

Le Groupe est aussi exposé à une concurrence sur le segment des produits biosourcés, certains concurrents disposant potentiellement de ressources plus importantes que le Groupe, voire pouvant être adossés à de grands groupes ayant plus de ressources que le Groupe à consacrer à des travaux de R&D et à la commercialisation de leurs produits. Si le Groupe n'était pas en mesure de défendre ses avantages compétitifs, il n'est pas exclu qu'il fasse plus difficilement face à la concurrence d'acteurs déjà présents sur le segment des acides carboxyliques biosourcés ou de nouveaux entrants sur le marché ayant développé des technologies plus performantes.

Ces différents facteurs pourraient avoir pour effet de diminuer le volume escompté de ventes du Groupe et ses revenus et pourraient donc affecter défavorablement les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats et/ou ses perspectives financières.

Gestion de risque : AFYREN opère une revue régulière de son environnement concurrentiel et n'a pas identifié d'acteurs susceptibles de présenter une menace à court-terme. Le Groupe commercialise un portefeuille de produits présentant une gamme qu'il est le seul à proposer à ce jour, limitant l'impact d'une politique agressive de prix par un concurrent sur un produit donné. Grâce à ses procédés innovants développés depuis de nombreuses années, le Groupe se positionne déjà aujourd'hui favorablement par rapport à ses concurrents producteurs d'acides carboxyliques dans la mesure où peu d'acteurs sont capables de produire plusieurs acides au sein d'une seule et même usine. Ceci suppose donc que les nouveaux entrants disposent de capacités de financement très significatives pour multiplier les usines ou se limitent à la production d'un seul acide. Pour pérenniser la dimension innovante de son offre, le Groupe alloue à la R&D des budgets visant à développer son savoir-faire et sa propriété intellectuelle. Par ailleurs, le Groupe a vocation à déployer des actifs industriels suffisamment performants économiquement pour faire face à des politiques de prix agressives. Dans ses projections, le Groupe s'assure de la performance de son modèle économique sur la base des prix des acides produits à base de pétrole.

RISQUES LIES AUX SPECIFICATIONS, STANDARDS DE CERTIFICATION ET NORMES DE QUALITE RELATIVES AUX PRODUITS DU GROUPE

Les produits élaborés par le Groupe s'adressent à des clients qui ont des attentes précises et exigeantes. Ainsi, il est attendu du Groupe qu'il puisse justifier de son niveau d'exigence en matière de spécifications. Dans cette perspective et afin de ne pas perdre des opportunités de vente, le Groupe s'attache à déployer un système de management intégré Qualité, Sécurité Alimentaire, Environnement et Sécurité, prenant en compte les aspects réglementaires de ces marchés bien spécifiques. Dans la phase de lancement de ses productions, le Groupe fait régulièrement valider des échantillons par ses clients.

Ainsi, cette organisation structurée permet au Groupe de prendre en compte l'évolution des normes du secteur et des exigences de toutes nos parties prenantes : leur éventuel durcissement aura nécessairement un impact sur les activités du Groupe, contraint de faire évoluer ses processus internes et, le cas échéant, ses procédés de fabrication. Tout retard dans l'obtention d'une certification donnée ou tout délai résultant de la nécessaire adaptation d'un processus qualité à une norme nouvellement instaurée et dont le respect serait requis par les clients d'AFYREN et plus généralement tout écart constaté entre les produits livrés et les attentes des clients (écart de type physico-chimique / olfactif / organoleptique) pourrait avoir pour effet de retarder la vente de produits, et donc d'affecter défavorablement les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats et/ou ses perspectives financières.

Gestion de risque : Pour limiter ce risque, le Groupe s'attache à anticiper les attentes du marché et de ses clients, notamment en s'assurant que son équipe commerciale nourrisse un dialogue régulier avec ces derniers. En 2024, AFYREN a effectué plusieurs envois d'acides manufacturés sur le site de l'usine à ses clients et prospects. Ceux-ci ont été conformes aux cahiers des charges des clients et on fait l'objet de retours positifs de la part des prospects. De plus, le Groupe a mis en place une politique de certification volontaire visant à obtenir tous les standards requis par ses clients, mais également à obtenir des certifications complémentaires qui pourront s'avérer différenciantes à l'avenir. Dans le cadre de son programme d'excellence opérationnelle, le Groupe a d'ores et déjà obtenu les attestations Ecocert, Kosher et Halal pour ses produits, et met en œuvre un programme de certification ambitieux (ISO 9001, ISO 14001, FSSC22000, GMP+), avec des premiers audits prévus en 2025.

RISQUES LIES A L'APPROVISIONNEMENT EN MATIERES PREMIERES ET EN ENERGIE, INCLUANT LE RISQUE CLIMATIQUE

Le Groupe exerce son activité en s'approvisionnant en matières premières diverses et a besoin d'énergie (électricité/vapeur) et d'eau pour exploiter son site industriel. En cas de difficulté du Groupe et /ou de la filiale à répercuter dans les prix de vente une hausse des prix de matières premières et de l'énergie, cela pourrait avoir un impact sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats et/ou ses perspectives financières.

Les matières premières utilisées par le Groupe, notamment végétaux et autres matières premières entrantes, sont disponibles naturellement et correspondent à des résidus agricoles locaux, non utilisables directement dans les filières alimentaires humaines et habituellement traités comme des déchets ou coproduits à faible valeur. Ces coproduits sont ainsi plus généralement utilisés dans la filière de l'alimentation animale (bétail) ou la méthanisation. Néanmoins, il ne peut être exclu que le Groupe soit exposé à (i) une dépendance excessive à certains de ses fournisseurs de matières premières, (ii) une qualité inégale des matières premières fournies, ou à (iii) une pénurie de matières premières dans l'hypothèse où le nombre de nouveaux entrants sur le secteur des acides carboxyliques ou de nouvelles sociétés utilisant ces matières premières à d'autres effets serait plus significatif qu'anticipé, augmentant la demande et réduisant d'autant l'offre de matières premières.

En outre, ces matières premières étant disponibles naturellement, elles sont potentiellement affectées par tout accident climatique brutal et, plus généralement, par toute évolution climatique pouvant avoir pour conséquence une baisse des rendements des récoltes.

Ainsi, il ne peut être exclu qu'un type de matière spécifique se raréfie dans le secteur d'implantation d'un site de production du Groupe et contraigne celui-ci à s'approvisionner hors du circuit régional, et donc à des prix plus élevés. Dans de telles hypothèses, la réduction d'offre en matières premières aurait pour effet d'augmenter le coût de production, ce qui pourrait affecter la situation financière, les résultats et/ou les perspectives financières du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a développé une technologie permettant d'utiliser plusieurs matières premières. Cependant, toute modification des intrants nécessiterait de négocier de nouveaux contrats avec les fournisseurs et d'adapter l'outil de production. Cette adaptation pourrait entraîner des délais plus longs que prévus pour livrer les clients du Groupe et pourrait affecter la rentabilité de la production.

Enfin, pour opérer ses sites industriels (dont AFYREN NEOXY), le Groupe doit également s'approvisionner en énergie (électricité et vapeur) et sa performance financière dépendra en partie des prix pratiqués par les fournisseurs, en partie dans des marchés dérégulés pour ses activités européennes et dont la volatilité s'est accrue de manière importante suite aux guerres impliquant des pays exportateurs de gaz et / ou de pétrole. Une pénurie d'eau pourrait aussi avoir un impact sur les activités du Groupe.

Gestion de risque : Face à ces risques, le Groupe dispose de plusieurs atouts. Il a développé une technologie permettant d'utiliser plusieurs matières premières. A date, ses besoins en matières premières ne représentent qu'une fraction minime de la ressource disponible. Il s'emploie également à négocier et sécuriser des contrats d'approvisionnement en matières premières long terme. En ce qui concerne AFYREN NEOXY, le Groupe a ainsi conclu un contrat exclusif pluriannuel avec le groupe sucrier allemand Südzucker AG pour ses besoins en mélasse et pulpe de betterave. Cette matière première s'avère particulièrement résiliente dans un scénario de réchauffement climatique contenu. Par ailleurs, le choix de l'implantation de chaque site est déterminé en fonction d'un accès à une énergie compétitive et conséquente et par l'offre de matières premières dans le circuit d'approvisionnement régional afin de maîtriser le risque de raréfaction de matières premières à prix maîtrisé. L'internationalisation des opérations permettra aussi de limiter les impacts propres à la situation énergétique de l'Europe.

Concernant le cas spécifique de la ressource en eau, le procédé permet de limiter grandement les apports en eau après le cycle de fermentation, puisque l'eau circule ensuite dans une boucle fermée. A date, les usines et projets d'usines ne sont pas situés dans des zones particulièrement exposées au risque climatique (zone côtières, inondables ou sismiques par exemple).

Au global, le Groupe est davantage exposé au risque d'un renchérissement à court et moyen terme qu'à celui de pénurie. La capacité du Groupe à répercuter certaines hausses de coûts dans ses prix de vente doit permettre de limiter l'impact financier de celles-ci, notamment en insérant dans les contrats des clauses de renégociation des prix liés au coût de l'énergie.

RISQUES LIES A L'ABSENCE DE DEBOUCHES COMMERCIAUX OU LA DEPENDANCE VIS-A-VIS DE CERTAINS CLIENTS

Le Groupe est en phase de démarrage de sa production à grande échelle, il n'a pas encore de certitude quant à la profondeur du marché sur l'ensemble de sa gamme de produits. Par ailleurs, certains contrats signés à date avec des clients du Groupe portent sur des volumes significatifs, incluant un contrat exclusif pour la totalité des engrais d'AFYREN NEOXY.

Si le Groupe n'était pas en mesure de sécuriser la vente de sa production ou de diversifier suffisamment sa base de clients, les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats et/ou ses perspectives financières seraient susceptibles d'être affectées défavorablement.

Gestion de risque : Pour limiter ce risque, le Groupe dispose d'une équipe commerciale internationale et expérimentée et d'un bilan positif en la matière puisque des engagements commerciaux concernant les acides et les engrais ont été conclus pour un chiffre d'affaires cumulé sécurisé de plus de 165 millions d'euros à la date du présent Rapport Financier Annuel. Ces contrats portent sur l'ensemble des marchés cibles du Groupe. Le pipeline commercial est aussi fourni de manière satisfaisante, ce qui permet de confirmer l'existence d'un marché pour les futures implantations internationales. La diversification et la fidélisation des contreparties (clients, secteurs) sont identifiées comme un axe stratégique important.

RISQUES LIÉS A LA STRATÉGIE

Pour devenir un acteur commercial, AFYREN doit déployer des capacités de production. Cela passe par la construction et l'exploitation d'usines via des filiales qui utilisent la technologie et la propriété intellectuelle de la Société. Ce modèle nécessite la mobilisation de capitaux significatifs et expose la Société de manière directe à certains risques opérationnels aux stades du développement, de la construction et du démarrage, ainsi qu'à des risques liés au financement.

RISQUES LIÉS A LA CONSTRUCTION ET AU DEMARRAGE DES USINES

Avec la mise en service de sa première usine, le Groupe passe à l'échelle industrielle des procédés éprouvés aux stades pilote et préindustriel. Aussi bien en phase de construction que d'exploitation, le Groupe peut être confronté à des difficultés de différentes natures incluant (mais non limité à) i) des temps de construction plus longs qu'attendus et donc une mise en service tardive ; ii) des temps de démarrage de l'usine puis de montée en charge de la production (ramp-up) plus longs qu'attendus, notamment liés à des problèmes d'équipements (modifications nécessaires, casse...) ; iii) des rendements moindres qu'anticipés dans les projections réalisées par le Groupe ; iv) un renchérissement du coût des matériaux et équipements, notamment entre la décision d'investissement et la construction de l'usine qui peut amener à revoir à la hausse le coût anticipé du projet ; et v) d'autres difficultés non anticipées, notamment dans le cadre de son expansion internationale.

La dépendance potentielle à certains fournisseurs (de technologies, d'équipements...) peut amplifier ces difficultés. Ce risque, inhérent au passage à l'échelle industrielle, a vocation à s'amenuiser au fur et à mesure de l'avancement de la production et du développement du Groupe. Un tel risque est de nature à affecter défavorablement les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats et/ou ses perspectives financières.

Début 2025, AFYREN a ainsi communiqué sur un objectif de production en continu de l'usine à horizon 2025, contre 2024 dans ses dernières projections.

Gestion de risque : Pour limiter le risque, AFYREN effectue des tests aux stades pilote et préindustriel, notamment chez certains fournisseurs. En outre, le Groupe a fait le choix d'utiliser des équipements déjà opérés et éprouvés industriellement à des tailles et échelles importantes. Le budget prévisionnel d'AFYREN tient aussi compte des temps de montée en charge de la production pour ses usines, notamment pour la première AFYREN NEOXY et inclut des « buffers » pour faire face à une hausse brusque des coûts de matériaux et d'équipement. Enfin, les développements internationaux du Groupe bénéficieront du retour d'expérience sur la première usine, et des recrutements de collaborateurs expérimentés en gestion de projet à l'international.

RISQUES LIÉS AU DEVELOPPEMENT FUTUR, Y COMPRIS A L'INTERNATIONAL

Le démarrage régulier de nouvelles usines suppose de faire face de manière régulière à des difficultés opérationnelles de même nature : constitution du dossier administratif relatif à la construction et à la mise en route de l'usine (permis de construire, autorisations administratives, etc.), mise en place de nouveaux processus qualité, gestion de nouvelles procédures internes liées à l'exploitation du site, recrutement de nouvelles équipes, temps d'adaptation aux attentes du client. Ces contraintes peuvent être plus ou moins importantes en fonction du pays d'implantation.

Les délais inhérents à ces différentes étapes peuvent impacter le calendrier de mise en route d'un site et donc de production, avec des implications financières potentiellement matérielles.

Par ailleurs, le rendement et les performances de toute nouvelle usine dépendent en partie de son implantation, et ce d'autant plus que Groupe privilégie une approche permettant de réaliser des synergies en construisant ses usines sur des sites industriels existants. Cette approche permet de maîtriser les coûts de démarrage et de bénéficier de synergies avec des partenaires mais peut imposer certaines contraintes liées aux sites (antériorité des sites industriels, mode de détention et d'exploitation du site concerné...) ou aux partenaires (options d'implantation des futures usines, restrictions éventuelles d'activité...).

Enfin, dans le cadre de l'expansion internationale du Groupe, ce dernier pourrait faire face à des risques spécifiques liés au pays d'implantation (instabilité politique, instabilité réglementaire faisant fluctuer, notamment, le cadre fiscal applicable, difficultés à recruter, risque de change, etc.), il ne peut être exclu que la rentabilité du Groupe et ses perspectives soient affectées par un ralentissement de sa productivité, causé par ces difficultés.

Si ces risques se matérialisaient, ils seraient susceptibles d'affecter défavorablement les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats et/ou ses perspectives financières.

Gestion de risque : Pour limiter ce risque, le Groupe s'assure de (i) systématiser ses processus internes de sorte qu'ils soient aisément duplicables de site en site ; (ii) recruter des collaborateurs ayant développé une expérience à l'international ; (iii) mettre en place une politique RH globale et des plans de montée en compétences et formations adaptées aux futures recrues des sites qui seront implantés à l'étranger ; (iv) veiller à ce que l'implantation des futurs sites soit choisie de telle sorte à limiter au maximum les contraintes posées par le site sur le calendrier de production ; (v) associer, le cas échéant, le partenaire local au capital de l'usine pour aligner ses intérêts à long-terme.

Le Groupe porte une attention particulière au choix de ses partenaires : des travaux de due diligence sont menés, parfois avec le support d'organisme tiers, y compris sur le volet éthique. Des clauses de sortie sont systématiquement incluses dans la documentation liée aux partenariats, en particulier dans les phases amont du projet.

RISQUES LIES A LA STRUCTURE DE DETENTION DE LA PREMIERE USINE AFYREN NEOXY

La première usine du Groupe, AFYREN NEOXY est le fruit d'une co-entreprise entre AFYREN, actionnaire à hauteur de 51% et le fonds SPI de Bpifrance, actionnaire à hauteur de 49%. Cette structure a permis de financer cette première usine dans une logique de partenariat long-terme. Elle est cohérente avec la thèse d'investissement du fonds SPI qui a vocation à investir sous forme de participations dans des sociétés de projet créées en partenariat avec des industriels, pour faire passer des projets à leur phase d'industrialisation.

Cette structure comporte néanmoins un risque en cas de désalignement des partenaires, comme l'incapacité, temporaire ou non, d'un des partenaires à subvenir aux besoins de financement de la co-entreprise, ou en cas de divergences stratégiques des co-actionnaires pouvant conduire à un blocage des organes de décision.

Gestion de risque : AFYREN NEOXY a mis en place une organisation favorisant la bonne information des co-actionnaires et il existe un pacte d'actionnaires encadrant la gouvernance et les éventuels cas de sortie.

RISQUES FINANCIERS

RISQUES LIES A LA LIQUIDITE, AUX BESOINS DE FINANCEMENT ET A L'ENDETTEMENT

- Risque de liquidité

Dans le cadre de leurs activités courantes, AFYREN et ses filiales enregistrent une consommation de trésorerie liée notamment aux charges fixes (salaires, maintenance, assurances...). Le risque de liquidité est particulièrement aigu au niveau des filiales d'AFYREN lors de la période de démarrage des nouvelles usines, puisqu'elles doivent faire face à des décaissements, en l'absence de rentrées financières. Si l'enveloppe financière de démarrage a été sous-estimée, ou si le démarrage consomme plus de temps et de ressources qu'anticipé, ces filiales doivent faire appel au support financier du Groupe, comme cela a été le cas en avril 2023 puis au second semestre 2024.

Gestion de risque : Pour limiter le risque de liquidité, le Groupe établit un prévisionnel de ses besoins, et s'assure à tout moment d'une adéquation des ressources. Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie d'AFYREN s'élevaient à 33 millions d'euros, étant précisé qu'à cette date, le montant de la dette financière s'élevait à 3,3 millions d'euros dont une part à court terme de 1,3 millions d'euros. Cette situation financière excédentaire résulte d'une augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse d'AFRYEN sur Euronext Growth Paris en octobre 2021, afin de financer ses développements stratégiques. Au titre de l'année 2024, AFYREN aura consommé une trésorerie de 6 millions d'euros, hors opération de financement de filiale, dont environ 2 millions d'euros attribuables à la R&D et aux charges de développement des futures usines. AFYREN aura également apporté 10 millions d'euros à sa filiale AFYREN NEOXY en 2024 afin de lui permettre de faire face au décalage du démarrage de production. Le besoin de trésorerie annuel d'AFYREN et d'AFYREN NEOXY sont couverts à la date du Rapport Financier Annuel.

- Risques liés aux besoins de financement et à l'endettement

Le modèle économique choisi par AFYREN induit des besoins en financement significatifs pour construire les nouvelles usines et financer le développement et la commercialisation des produits. Ce modèle suppose donc que le Groupe soit en mesure (i) d'avoir accès aux différentes sources de financement (apports en fonds propres, endettement de toute nature, subventions) et (ii) d'optimiser sa structure financière.

Au titre de son endettement, AFYREN est exposée à plusieurs risques et notamment l'indisponibilité des fonds nécessaires, des conditions d'endettement dégradées qu'elles soient financières (taux d'intérêt...) ou en termes de conditions particulières qui y sont attachées (covenants, garanties...), ce risque étant évolutif à mesure que le niveau global d'endettement du Groupe augmente.

Le financement en fonds propres comporte aussi des risques, liés notamment à l'ouverture des marchés pour les opérations dites « primaires » et aux conditions auxquelles une opération est envisageable (cours de bourse et dilution).

Si les fonds nécessaires à son développement n'étaient pas disponibles dans des conditions satisfaisantes, le Groupe pourrait devoir limiter sa production ou son développement sur de nouveaux marchés affectant ses activités, sa situation financière, ses résultats et/ou ses perspectives financières.

Gestion de risque : Pour limiter les risques liés aux besoins de financement, le Groupe s'attache à diversifier ses sources de financement. Outre l'endettement bancaire, l'introduction en bourse d'AFYREN en octobre 2021 lui a donné accès à de nouvelles sources de financement. Le Groupe veille à entretenir de solides relations avec ses investisseurs existants (actionnaires, partenaires bancaires) et à en développer de nouvelles pour préparer le futur. Le Groupe porte une attention particulière à la répartition de ses lignes de financement ainsi qu'aux conditions particulières qui y sont attachées (covenants, garanties). En 2024 AFYREN NEOXY a sécurisé deux nouveaux contrats de financement pour un montant total de 19 millions d'euros (dont 12 millions d'euros décaissés en 2024) avec Bpifrance et un syndicat de partenaires bancaires, démontrant la capacité d'AFYREN à engager ses partenaires financiers à ses côtés.

- Risques de change

Le développement international hors zone euro du Groupe l'amène à s'exposer à d'autres devises que l'euro, devise de reporting d'AFYREN, et notamment le dollar américain et d'autres devises plus ou moins corrélées. Lorsque ses filiales internationales seront en activité, le Groupe s'exposera à un risque sur les transactions opérationnelles ainsi qu'à un risque de conversion.

Gestion du risque : le Groupe étudiera les moyens d'établir une couverture naturelle de ses activités en assurant par exemple un financement en devise locale, et pour la partie résiduelle de la pertinence d'établir une politique de couverture de ces risques.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le Groupe exerce son activité en mettant en avant sa technologie aussi respectueuse que possible de l'environnement et son souci de contribuer à l'effort global de réduction des émissions de CO₂, et notamment les estimations d'une division par 5 des émissions de gaz à effet de serre par an par rapport aux acides pétro-sourcés équivalents sur le marché. Cette problématique suscite un fort intérêt de la part des nouvelles générations et génère une attention médiatique non négligeable. La diffusion d'informations est en outre amplifiée par l'utilisation des réseaux sociaux qui permettent les réactions en temps réel et, par voie de conséquence, l'agrégation immédiate d'informations de sources multiples à destination d'un public donné.

Dans ce contexte, le Groupe est naturellement exposé au risque de critiques généralistes (notamment de « greenwashing ») affectant l'ensemble d'une industrie et (i) qui seraient basées sur des informations erronées, tronquées ou simplifiées à l'extrême ou (ii) qui concerneraient des concurrents du Groupe auxquels ce dernier serait assimilé par erreur. Il est également à noter que le Groupe participe lui-même à l'émission de CO₂, du fait de son activité industrielle (une telle émission étant toutefois réduite de 80% par rapport aux acides pétrosourcés équivalents sur le marché).

Dans le développement normal des activités du Groupe, ce dernier s'associe à des parties prenantes externes (clients, fournisseurs, partenaires). Il ne peut être exclu qu'une attaque réputationnelle -justifiée ou non- sur une de ces parties prenantes nuise à l'image du Groupe.

Il ne peut non plus être exclu que les propos de collaborateurs ou d'ex-collaborateurs, notamment sur les réseaux sociaux, nuisent aussi à l'image d'AFYREN.

Enfin, à l'occasion de son introduction en bourse en octobre 2021, puis régulièrement depuis, le Groupe communique sur des objectifs de moyen-terme, ainsi qu'une feuille de route pour les atteindre. Il ne peut être exclu que le Groupe rencontre des difficultés dans l'exécution de celle-ci, s'exposant à des critiques, émanant notamment de la communauté financière et de ses relais (presse spécialisée, forums boursiers...).

Les critiques ou attaques pourraient avoir des effets négatifs sur l'image du Groupe avec des conséquences sur ses activités, sa situation financière, ses résultats et/ou ses perspectives financières.

Gestion de risque : Pour limiter ce risque, le Groupe veille à mener un travail d'information et de pédagogie régulier sur ses activités. Ce travail vise à s'assurer que l'information diffusée à propos du Groupe soit exacte en s'appuyant notamment sur des compétences ou des rapports externes. Pour ce faire, AFYREN a procédé au recrutement d'une Directrice RSE, Communication et Affaires Publiques. Le Groupe veille ainsi à sensibiliser les marchés auxquels il se destine à son approche, et à diffuser de manière régulière une information pertinente sur la nature de ses activités. Le Groupe utilise également les réseaux sociaux pour communiquer sur ses activités et demeure ainsi particulièrement vigilant à la nature des informations qui circulent à son propos, afin de pouvoir réagir rapidement avec le plan d'action adéquat. Un plan de gestion de crise est en place, incluant un volet communication.

Le Groupe est particulièrement attaché au respect de ses valeurs cardinales (engagement, agilité, humilité), par l'ensemble de ses collaborateurs, limitant ainsi le risque de critiques portées par un collaborateur insatisfait. Enfin, AFYREN a déployé divers documents de référence (Code Ethique, Politique Achats durables et responsables, Code de conduite fournisseur) et mis en place un système de remontée et traitement des signalements. Les collaborateurs sont informés de ces politiques et sensibilisés à ces outils lors de sessions d'information organisées sous forme de webinaires.

RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

RISQUES LIES A LA GESTION DES BESOINS DE RECRUTEMENT DU GROUPE

AFYREN, du fait de sa croissance, procède à de nombreux recrutements, dont certains sont considérés comme structurants pour l'entreprise. A titre d'illustration, le Groupe a créé une dizaine d'emplois CDI en 2023 et a renforcé son équipe de direction au niveau Groupe.

Le Groupe pourrait être confronté à la difficulté d'attirer les meilleurs talents et de faire adhérer ses nouveaux collaborateurs aux valeurs socles mises en avant depuis sa création (engagement, agilité, humilité), ce qui pourrait avoir pour effet d'amoindrir la productivité et la motivation globale des collaborateurs du Groupe, en conséquence du délitement du lien qui permet aux collaborateurs de s'investir fortement dans le projet du Groupe.

Dans une telle hypothèse, les résultats du Groupe pourraient être impactés, ce qui aurait pour effet d'affecter défavorablement ses activités, sa situation financière, ses résultats et/ou ses perspectives financières.

Gestion de risque : Pour limiter ce risque, AFYREN s'attache à mener une politique de ressources humaines cohérente et volontariste, axée sur une forte communication interne. Pour renforcer ce dialogue, AFYREN a organisé en 2024 son deuxième baromètre interne auprès de l'ensemble des salariés, avec un taux de participation de 98%. Dès le recrutement, les valeurs socles du Groupe sont mises en avant. Le Groupe souhaite également mettre en place une politique de fidélisation et de rétention des talents, en travaillant sur la qualité de vie au travail, les politiques d'avantages sociaux et le développement des compétences. Par ailleurs, le caractère très innovant du Groupe, l'ambition de son modèle respectueux de la planète et de l'environnement, ainsi que l'agilité des modes de gouvernance sont des éléments forts pour valoriser la marque employeur du Groupe et attirer des profils très qualifiés et partageant cette ambition. Cet effort sur la politique Ressources Humaines se traduit aussi par le recrutement d'une directrice des ressources humaines Groupe en décembre 2022, pour structurer l'organisation et mettre en place une politique ressources humaines globale au sein du Groupe, en phase avec la culture et les valeurs fortes de l'entreprise.

RISQUES LIES AU BESOIN DE RETENTION DES PERSONNES CLES

La performance d'AFYREN repose encore fortement sur la stratégie développée par l'équipe fondatrice du Groupe (CEO et CTO) et ses proches collaborateurs. A cet égard, dans l'hypothèse d'un départ, la perte de compétences pourrait entraver la capacité de la Société à atteindre ses objectifs et mettre en œuvre son plan stratégique.

Gestion de risque. Pour limiter ce risque, AFYREN a veillé à recruter une équipe de management composée de profils divers et complémentaires de ceux des fondateurs, et à mettre en place une politique de rémunération dynamique. Dans ce cadre, AFYREN met en place progressivement une politique de rémunération pour valoriser la performance individuelle et collective et retenir les talents clés avec des objectifs pluriannuels. Le Groupe travaille également au développement des compétences de ses collaborateurs pour sécuriser les compétences et postes clés de l'organisation.

RISQUES LIÉS A LA CYBERCRIMINALITÉ ET AUX SYSTEMES D'INFORMATION

Le système d'information d'AFYREN est exposé au risque de piratage informatique, dont la visée peut être l'obtention d'une rançon ou le vol de données sensibles d'AFYREN et plus généralement, d'attenter à la sécurité numérique du Groupe, l'actualité montrant que tous les secteurs d'activités sont des cibles potentielles. Par ailleurs, l'usine exploitée par AFYREN NEOXY et les futures usines opèrent des systèmes automatisés, reposant sur l'utilisation de données nécessaires au pilotage et au contrôle de la production, à la gestion de la maintenance, de l'activité commerciale et des finances. Une mauvaise utilisation des systèmes par manque de maîtrise technique ou leur défaillance en raison d'obsolescence ou manque de mise à jour pourrait avoir un impact sur le bon fonctionnement de l'usine.

En cas de cyberattaque visant AFYREN ou ses usines, le Groupe pourrait être exposé aux risques de paiement d'une rançon d'un montant potentiellement significatif, de perte de données sensibles ou d'interruption des systèmes automatisés entraînant une paralysie de la production. Les systèmes automatisés pourraient également faire l'objet d'une panne, d'un ralentissement ou d'une interruption, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur la production. Ceci aurait pour effet d'affecter défavorablement les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats et/ou ses perspectives financières.

Plus généralement et indépendamment du moyen utilisé, le Groupe est exposé à un risque de fraude, pouvant se manifester, par exemple mais pas exclusivement, par la pratique « d'arnaque au Président » (demande de virement en son nom et de façon urgente par un tiers inconnu), etc.

Gestion de risque : Pour limiter ce risque, AFYREN a mis en place des mesures assurant la fiabilité et la sécurité de ses systèmes informatiques, en faisant notamment le choix de contractualiser la conception, la maintenance et l'exploitation du Système d'Information auprès d'une société d'infogérance spécialisée. Le réseau industriel permettant le pilotage des équipements de l'usine est quant à lui physiquement séparé du réseau informatique « bureautique » et l'interface entre ces deux réseaux est réduite et contrôlée par des équipements de cybersécurité.

Par ailleurs, l'ensemble des logiciels et des solutions informatiques (firewall, routeurs, répéteurs wifi) hardware ou software (antivirus, solutions de chiffrement des disques durs) permettant la gestion des activités de l'entreprise ont été sélectionnés et intégrés à l'architecture globale par la société d'infogérance. Des campagnes de faux hameçonnage sont réalisées à intervalle régulier afin de tester les équipes, et, plus généralement, la formation des collaborateurs sur l'aspect sécurité faisant partie intégrante de la politique IT et cybersécurité de l'entreprise. AFYREN s'appuie aussi fortement sur les recommandations de l'ANSSI. Enfin, AFYREN a souscrit une police d'assurance cyber au niveau Groupe auprès d'un assureur international couvrant les risques numériques que le Groupe peut subir et a préparé un plan de remédiation en cas d'attaque informatique.

RISQUES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

AFYREN opérant son activité sur un marché émergent (production d'acides carboxyliques biosourcés), elle ne peut exclure le risque d'une évolution de la réglementation tendant à augmenter les contraintes auxquelles elle s'expose dans son activité de production, d'exploitation d'un site industriel dédié à la fabrication de tels produits, et de commercialisation avec l'accès au marché de ses produits.

Ainsi, la performance de la Société dépend de son adéquation avec les exigences réglementaires en matière de conformité des produits (sur les secteurs de marché ciblés), en matière environnementale, et en matière de santé publique et sécurité sur un site industriel.

AFYREN cible une commercialisation de ses produits sur des secteurs d'activité fortement régulés : arômes et parfums (cosmétiques), alimentation humaine et animale, chimie fine....

L'évolution de la réglementation existante et l'implémentation de nouveaux textes réglementaires peut impacter la maîtrise par le Groupe de son calendrier de production et de vente de ses produits, et donc le respect de ses échéances vis-à-vis de ses clients.

Gestion de risque : Pour améliorer sa maîtrise du contexte réglementaire dans lequel elle opère, AFYREN a mis en place un groupe de travail interne sous la responsabilité d'une responsable d'affaires réglementaires recrutée en 2022 et s'appuie aussi sur des expertises externes (cabinets de conseil spécialisés de référence) et de la Direction juridique. AFYREN est particulièrement vigilante aux stipulations relatives aux obligations réglementaires dans les contrats commerciaux.

RISQUES LIES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le positionnement innovant et unique d'AFYREN repose sur les brevets et savoir-faire dont elle est titulaire et sur le savoir-faire qu'elle a développé. A cet égard, la politique de protection de la propriété intellectuelle de la Société est essentielle à la réalisation de son plan stratégique.

Le succès d'AFYREN dépend donc entre autres de sa capacité à obtenir, conserver et protéger ses brevets, marques, logos, et à protéger son savoir-faire. Il ne peut être exclu qu'AFYREN ne soit pas en mesure de développer de nouvelles inventions brevetables, se voit contester la validité de ses brevets, ne se voit pas accorder des brevets pour lesquelles elle a déposé des demandes (qui constitue une partie non-négligeable de son portefeuille de protection actuelle), ne bénéficie pas, grâce aux brevets déposés, d'une protection suffisamment large pour sécuriser son positionnement concurrentiel.

En outre, la Société ne peut être certaine que la confidentialité de son savoir-faire (par définition non-brevetable) ou de ses secrets industriels sera efficacement garantie par les protections mises en place, et qu'en cas de violation, des recours satisfaisants pourront être exercés. La confidentialité de ce savoir-faire pourrait être atteinte par ailleurs en cas de vol ou de perte de données informatiques.

De plus, les concurrents d'AFYREN pourraient contrefaire ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ou les contourner par des innovations dans la conception. Pour empêcher la contrefaçon, le Groupe pourrait engager des actions qui seraient onéreuses et mobiliseraient ses équipes. AFYREN pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé.

Il est par ailleurs à noter que le procédé développé par AFYREN repose sur la production à partir de micro-organismes naturels, non génétiquement modifiés, qui ne peuvent, par nature, faire l'objet de brevets. Il ne peut donc être exclu que des concurrents intègrent l'utilisation de ces micro-organismes naturels dans leurs propres procédés.

Toute exploitation d'une nouvelle technologie présente le risque d'être confronté à des droits de tiers qui détiendraient des brevets sur des éléments clés de la technologie et viendraient freiner son développement. AFYREN n'a pas, à ce jour, identifié de droits de tiers susceptibles de s'opposer à l'exploitation de ses innovations. La veille technologique dans les bases de données de brevets dépend du bon renseignement de ces bases et il existe toujours un risque que des brevets tiers n'aient pas été identifiés. La survenance de l'un de ces événements concernant les droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable significatif sur AFYREN, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.



Gestion de risque : Pour limiter ce risque, AFYREN a confié la gestion de son portefeuille de brevets, composé de dix familles publiées à ce jour, à un cabinet de conseils en propriété intellectuelle qui s'assure de leur dépôt dans les pays pertinents afin d'assurer le bon niveau de protection et effectue et maintient une veille régulière des demandes de brevets publiées dans le domaine. La politique active menée par la Société pour protéger ses innovations crée un contexte favorable pour minimiser les risques vis-à-vis d'éventuels brevets et demandes de brevets de tiers. Les procédures d'examen des différentes familles de brevets et demande de brevet n'ont pas mis en évidence de brevets antérieurs qui seraient susceptibles d'empêcher AFYREN d'exploiter ses innovations.

AFYREN limite au maximum l'octroi de licences sur son savoir-faire (dans son modèle, ces licences auront vocation à être octroyées uniquement intra-Groupe) et s'assure que les contrats de travail de ses salariés contiennent des clauses de cession de droits de propriété intellectuelle opposables et des clauses de confidentialité limitant le risque de divulgation du savoir-faire. Enfin, les actions menées pour renforcer la sécurité informatique du système d'AFYREN permette de prévenir de vol ou de pertes de données informatiques.

2.10 PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR AFYREN RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

AFYREN s'assure de la bonne exécution des mesures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. AFYREN favorise un contrôle des risques à chaque étape de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière.

2.11 INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

En complément des agrégats comptables, le management a identifié plusieurs indicateurs alternatifs de performance (« IAP ») permettant de suivre la performance de ses activités dont deux indicateurs financiers, le chiffre d'affaires de production et la marge d'EBITDA (courant et courant de production). Ces indicateurs financiers ne sont pas représentatifs en 2024, la Société n'ayant pas enregistré de résultats significatifs, mais ils doivent permettre à terme de suivre la performance économique de chacune des unités de production, et de manière globale le bon développement du Groupe.

(I) [Indicateur de chiffre d'affaires de production](#)

Le chiffre d'affaires de production s'entend au niveau des usines détenues par les filiales ou les participations de la Société, et permet de mesurer à la fois la performance opérationnelle et commerciale de valorisation de la production.

Le chiffre d'affaires de la Société, agrégat comptable, répond à une logique différente puisqu'il est aussi fonction de la politique de consolidation des usines.

(II) [Indicateur de marge d'EBITDA courant](#)

La marge d'EBITDA courant s'apprécie par rapport au chiffre d'affaires.

L'EBITDA courant de production s'entend au niveau des usines et correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements et des dépréciations nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles, et, le cas échéant, du forfait annuel de redevances relevant de la rémunération d'une licence de technologie concédée par AFYREN (incluant la part fixe et la part variable). Cet IAP permet de mesurer la rentabilité opérationnelle de l'actif, en incluant l'ensemble des coûts opérationnels, quelle que soit sa politique de financement ou d'investissement.

L'EBITDA courant s'entend au niveau de la Société et correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements et des dépréciations nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles. Cet IAP, aussi fonction de la politique de consolidation des usines, permet aussi de mesurer la capacité de la Société à piloter ses coûts de structure pour continuer de développer la technologie, et de développer et opérer ses usines.

(III) [Indicateurs non-financiers](#)

En plus des indicateurs financiers, AFYREN publie ou envisage de publier des indicateurs de nature plus opérationnelle ou portant sur sa performance en matière d'ESG. Ces indicateurs sont susceptibles d'évoluer avec le développement du Groupe.

[Indicateur de capacité engagée et de capacité installée](#)

Cet indicateur permet le suivi de la capacité de production d'acides (en kilotonnes), selon deux stades d'avancement : (i) la capacité engagée (pour les projets ayant validé un certain nombre d'étapes (étude de marché, faisabilité, sélection de site...) dans le processus de préparation des usines, ainsi que (ii) la capacité installée (c'est-à-dire après mise en service industrielle).

[Indicateur\(s\) de suivi de performance ESG](#)

A la date du présent Rapport Financier Annuel, la Société initie un travail d'analyse de ses indicateurs de performance ESG (environnemental, social et de gouvernance) au regard des exigences à venir de la CSRD ("Gap Analysis"). Une sélection d'indicateurs extra-financiers a été détaillée dans le rapport de durabilité d'AFYREN, établi sur une base volontaire et dont la publication est prévue sur une base annuelle.

2.12 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats de la Société avec l'ensemble du Rapport Financier Annuel et notamment les comptes annuels de la Société (Annexe 1) établis pour les besoins du Rapport Financier Annuel au titre des exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023, et ayant fait l'objet d'un audit par le commissaire aux comptes dont les rapports sont présentés en Annexe 2.

Les commentaires sur les comptes ci-dessous sont établis sur la seule base de ces comptes.

La Société a établi des comptes conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) pour les besoins du Rapport Financier Annuel au titre des exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023.

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Chiffre d'affaires	2 862	3 379
Autres produits	666	527
Achats et charges externes	(3 035)	(3 053)
Charges de personnel	(5 578)	(5 835)
Amortissements des immobilisations et droits d'utilisations	(851)	(814)
Autres charges	(142)	(132)
Résultat opérationnel courant	(6 078)	(5 928)
Produits opérationnels non courants	-	-
Résultat opérationnel	(6 078)	(5 928)
Résultat financier net	1 891	1 142
Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)	(5 567)	(4 800)
Impôt sur le résultat	-	-
Résultat net de l'exercice	(9 754)	(9 586)

CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Licence et développement du savoir-faire industriel	1 370	1 417
Autres prestations de services	1 492	1 962
Total chiffre d'affaires	2 862	3 379

Le chiffre d'affaires de la Société s'élève à 2,9 M€ en 2024, par rapport à 3,4 M€ en 2023, une évolution conforme à la baisse des prestations réalisées pour la filiale AFYREN NEOXY.

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE

Le chiffre d'affaires est constitué :

- des produits issus des licences de brevets et savoir-faire concédées à AFYREN NEOXY depuis décembre 2018 pour un total de 1,4 M€ en 2024, stables par rapport à 2023 ;
- des différents contrats de mises à dispositions et autres prestations de services (techniques, commerciales, administratives...) conclus avec AFYREN NEOXY pour un total de 1,5 M€, en recul par rapport à 2023 du fait de la baisse des prestations administratives, désormais largement réalisées par les équipes sur site.

Le traitement comptable et les éléments composant le chiffre d'affaires sont détaillés dans la note 6.2 des Etats Financiers IFRS clos au 31 décembre 2024 figurant en Annexe 2.

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

CHARGES OPERATIONNELLES ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Les charges opérationnelles courantes nettes⁸ s'élèvent à 8,9 M€ en 2024 contre 9,3 M€ à fin 2023, en baisse de 0,4 M€.

Cette baisse est principalement attribuable à :

- la hausse des autres produits (+0,1 M€), liées aux subventions d'exploitation ;
- des charges de personnel en baisse de 0,3 M€ du fait de la baisse des coûts liés aux rémunérations en actions. Le nombre moyen d'équivalents temps plein (ETP) progresse légèrement sur l'année (+4) pour s'établir à 44.
- les achats et autres charges externes sont stables et traduisent l'effort constant de maîtrise des coûts.

Par ailleurs, les dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges restent stables à 1,9 M€ en 2024.

Ces postes sont détaillés dans les notes 6.4 et 6.5 des Etats Financiers IFRS clos au 31 décembre 2024 figurant en Annexe 2.

Le résultat opérationnel courant s'établit à (6,1) M€, la bonne maîtrise des dépenses opérationnelles permettant de compenser partiellement la baisse de chiffre d'affaires.

FORMATION DU RESULTAT NET

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'améliore de 0,75 M€, notamment grâce aux produits financiers issus du placement de la trésorerie et des financements accordés à la filiale AFYREN NEOXY.

QUOTE-PART DANS LE RESULTAT DE L'ENTREPRISE MISE EN EQUIVALENCE (NETTE D'IMPOT)

La quote-part détenue dans le résultat d'AFYREN NEOXY s'élève à (5,6) M€ à fin 2024 contre (4,8) M€ à fin 2023. Ce résultat est principalement lié aux charges opérationnelles de l'usine, en l'absence de chiffre d'affaires.

Le lecteur est invité à se référer à la note 5 des Etats Financiers IFRS clos au 31 décembre 2024 figurant en Annexe 2.

En 2024 le résultat global d'AFYREN NEOXY est (10,9) M€ par rapport à (9,4) M€ en 2023.

A la fin de l'année 2024, le niveau des actifs non courants d'AFYREN NEOXY est de 79,2 M€, comprenant essentiellement l'immobilisation en cours de l'usine ainsi que la licence de savoir-faire octroyée par AFYREN pour 10,6 M€. La trésorerie et équivalents de trésorerie d'AFYREN NEOXY s'établissent à 4,5 M€.

Les actifs courants s'élèvent à 5,7 M€ à fin décembre 2024, et comprennent essentiellement des créances pour subvention à recevoir, pour un montant global de 2,9 M€.

RESULTAT NET

Le résultat net ressort à (9,75) M€ à fin 2024 contre (9,59) M€ à fin 2023 traduisant une structure de coût globalement stable dans l'attente d'une contribution positive liée à la production en continu de l'usine AFYREN NEOXY.

⁸ Nettes des autres produits, principalement des subventions d'exploitation incluant notamment le crédit d'impôt recherche. Ce poste est détaillé dans la note 6.4 « Autres produits » des Etats Financiers IFRS clos au 31 décembre 2024 figurant en Annexe



INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITES ET SOURCES DE FINANCEMENT

Les sources de financement d'AFYREN proviennent principalement de l'augmentation de capital réalisée à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société en octobre 2021, et plus généralement de fonds propres apportés par les investisseurs d'AFYREN ainsi que les emprunts bancaires contractés auprès des établissements de crédit, les avances remboursables et prêts auprès de Bpifrance.

DETTES FINANCIERES ET TRESORERIE

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Obligations convertibles	-	-
Autres emprunts	3 066	4 354
<i>Dont PGE</i>	1 023	1 688
<i>Dont avances remboursables</i>	55	303
<i>Dont autres emprunts</i>	1 973	2 121
<i>Dont intérêts courus</i>	16	242
Total emprunts	3 066	4 354
Dettes de loyers (IFRS 16)	250	432
Total emprunts et dettes financières	3 317	4 787
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	33 538	49 559

Fin 2024, l'endettement financier total d'AFYREN est très limité, à 3,3 M€ incluant les dettes de loyers et 3,1 M€ hors dettes de loyers.

Le Groupe dispose d'une trésorerie de 33,5 M€ qui lui permet de faire face à ses échéances et financer ses développements futurs.

Se reporter aux notes 13 (Trésorerie et équivalents de trésorerie), 16 (Emprunts, dettes financières et dettes de loyer), et 18 (Instruments financiers et gestion des risques) des Etats Financiers IFRS clos au 31 décembre 2024 figurant en Annexe 2.

FLUX DE TRESORERIE

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE SIMPLIFIE

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Résultat net de l'exercice	(9 754)	(9 586)
Amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	851	814
Résultat financier net	(1 891)	(1 142)
Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)	5 567	4 800
Coût des paiements fondés sur des actions	767	1 270
Autres	43	8
Capacité d'autofinancement	(4 417)	(3 835)
Variation nette du BFR	(1 205)	(1 206)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	(5 623)	(5 041)
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	(9 114)	(3 078)
Trésorerie nette liée aux activités de financement	(1 284)	(4 655)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(16 021)	(12 774)



VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Créances clients	35	322
Passifs sur contrat client	(1 321)	(1 319)
Dettes fournisseurs	138	4
Provisions et avantages du personnel	13	(11)
Autres créances/ dettes courantes	(70)	(202)
Total des variations	(1 205)	(1 206)

La variation du BFR est principalement impactée par le produit constaté d'avance lié au contrat de licence entre AFYREN et AFYREN NEOXY.

FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2024, la trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement correspond principalement à la contribution d'AFYREN au financement de sa filiale AFYREN NEOXY par un compte courant d'associé (+10 M€), partiellement compensée par les intérêts perçus, issus du placement de la trésorerie (+1,45 M€).

FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2024, la trésorerie nette utilisée par les activités de financement reflète principalement les remboursements liés aux emprunts et dettes financières (incluant les dettes de loyer). La consommation de trésorerie de 2023 intégrait le remboursement des obligations convertibles souscrites en mars 2020.

Les émissions et remboursements d'emprunts sont décrits dans la note 16 (Emprunts, dettes financières et dettes de loyers) et la note 18.3.3 sur le risque de liquidité en annexe des Etats Financiers IFRS figurant en Annexe 2.

INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

DETTES FINANCIERES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2024

En milliers d'euros	Devise	Taux d'intérêt variable/fixe	Année d'échéance	Valeur nominale	2024.12	2023.12
					Valeur comptable	Valeur comptable
Prêt garantie Etat (PGE) – BNP	EUR	Taux fixe	2026	780	302	501
Prêt garantie Etat (PGE) – BPI	EUR	Taux fixe	2026	300	131	206
Prêt garantie Etat (PGE) – BPAR	EUR	Taux fixe	2026	780	296	491
Prêt garantie Etat (PGE) – CA	EUR	Taux fixe	2026	780	295	490
Total prêts garantie Etat (PGE)				2 640	1 023	1 688
Avance remboursable BPI PAI 2	EUR	Taux fixe	2024	150	-	15
Avance remboursable BPI PAI 3	EUR	Taux fixe	2025	302	15	76
Avance remboursable BPI PAI 3	EUR	Taux fixe	2025	198	40	79
Avance remboursable BPI CMI2	EUR	Taux fixe	2024	573	-	134
Total avances remboursables				1 223	55	303
BPI ADI Taux zéro	EUR	Taux fixe	2024	690	-	138
BNP Investissement 2024	EUR	Taux variable	2027	260	239	
Prêt participatif Total	EUR	Taux fixe	2024	400	-	45
Prêt BPI Innovation R&D	EUR	Taux fixe	2027	750	488	638
Prêt BPI Innovation R&D	EUR	Taux fixe	2028	200	160	200
Prêt BPI Innovation R&D	EUR	Taux fixe	2030	1 000	1 000	1 000
Prêt BPI Boehringer	EUR	Taux fixe	2027	75	34	49
BPI Assurance prospection	EUR	Taux fixe	2029	52	52	52
Total autres emprunts				3 427	1 973	2 122
Dettes de loyers	EUR	Taux fixe		250	250	432
Intérêts courus					16	242
Total				7 540	3 317	4 787

PRETS GARANTIS PAR L'ETAT

La Société a souscrit 4 Prêts Garantis par l'Etat auprès de Banque Populaire, Crédit Agricole, BNP et BPI selon des modalités similaires. Ces prêts ont été souscrits en mai 2020 auprès de BNP, et en juin 2020 pour les autres banques pour un montant total de 2,6 M€.

Lors de leurs souscriptions ces prêts étaient aux conditions suivantes : 12 mois de différé d'amortissement en capital et intérêts suivis d'un versement à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts et coût de la garantie d'Etat.

Sur la première année, le taux contractuel du financement correspond uniquement au coût de la garantie d'Etat de 25bp.

En mars 2021, la Société a demandé et obtenu une prorogation de 5 ans sur les 4 PGE comprenant un différé supplémentaire d'un an.

Les échéances à l'issue de la période de différé sont trimestrielles (et mensuelles pour Banque Populaire) à l'issue du différé d'amortissement, soit à compter de juillet/août 2022. Les taux d'intérêts appliqués sur la période d'amortissement correspondant au coût de refinancement de la banque (taux annuel entre 0,25% et 1,5%) auquel est ajouté le coût de la garantie d'Etat (0,25% annuel).

AVANCES REMBOURSABLES ET PRETS A TAUX ZERO

Les avances remboursables PAI 1, 2 et 3 bénéficient d'un différé de remboursement de 12 trimestres suivi d'un remboursement en 20 versements trimestriels à terme échu.

- ✓ PAI 2 : cette avance remboursable a été souscrite en août 2015 et est rémunérée au taux annuel de 5,84%. Cette avance a été totalement remboursée en 2024 ;
- ✓ PAI 3 (302 milliers d'euros) : cette avance remboursable a été souscrite en mai 2016 et est rémunérée au taux annuel de 4,40% ;
- ✓ PAI 3 (198 milliers d'euros) : cette avance remboursable a été souscrite en février 2017 et est rémunérée au taux annuel de 4,47% ;

CMI 2 : cette avance remboursable souscrite en août 2017 est remboursable par échéance trimestrielle et ne porte pas d'intérêt. Cette avance a été intégralement remboursée en 2024.

AUTRES EMPRUNTS

AFYREN a souscrit divers emprunts auprès de BPI et d'autres partenaires long-terme :

- ✓ BPI ADI taux zéro : souscrit en 2016 et est rémunéré au taux annuel de 0% ;
- ✓ BPI CMI : deux tranches avec une avance remboursable et une subvention, souscrites en 2017. L'avance remboursable est rémunérée au taux annuel de 0% ;
- ✓ Un prêt participatif Total : souscrit en 2018 et est rémunérée au taux annuel de 1% ;
- ✓ BPI Innovation R&D : souscrit en 2019 et est rémunéré au taux annuel de 0.63% ;
- ✓ BPI Innovation R&D : souscrit en 2021 et est rémunéré au taux annuel de 0.71% ;
- ✓ BPI Innovation R&D : souscrit en 2023 et est rémunéré au taux annuel de 4.05% ;
- ✓ Un prêt Banque Populaire AURA dans le cadre du dispositif de revitalisation BOEHRINGER souscrit en 2022 au taux annuel de 0% ;
- ✓ Une assurance prospection auprès de BPI avec une part d'avance remboursable souscrite en 2022 ;
- ✓ Un prêt BNP souscrit auprès de la BNP, pour une durée de 36 mois, au taux annuel EURIBOR 3 mois + 1.95%.

DETTES DE LOYERS

Les baux immobiliers et les contrats de location entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 font l'objet de retraitements comme si les biens correspondants avaient été acquis et financés par emprunts. Les immobilisations sont comptabilisées sur la ligne « Droit d'utilisation » à l'actif du bilan. Les dettes correspondantes sont inscrites au passif « Dettes de loyers ».

INVESTISSEMENTS

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES

En 2024, les principaux investissements réalisés par AFYREN concernent le support financier apporté à sa filiale AFYREN NEOXY, par un apport en compte courant d'associé.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS DE REALISATION OU POUR LESQUELS DES ENGAGEMENTS FERMES ONT ETE PRIS, ET MODE DE FINANCEMENT DESDITS INVESTISSEMENTS

AFYREN ne prévoit pas d'investissements à court terme, à l'exception du support financier apporté à sa filiale AFYREN NEOXY

INFORMATIONS CONCERNANT AFYREN

ACTUALITE ET RESULTAT

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Chiffre d'affaires	488	1 015
Résultat d'exploitation	(6 813)	(6 158)
Résultat financier	(4 664)	1 505
Résultat exceptionnel	94	(130)
Impôts sur les bénéfices	571	461
Résultat net	(10 812)	(4 322)
Capitaux propres	61 737	72 468
<i>Dont capital social</i>	522	520
Dettes financières	3 066	4 354
Trésorerie & Disponibilités	33 472	49 552

Le chiffre d'affaires s'établit à 488 milliers d'euros en 2024, en baisse par rapport à 2023. Il s'agit des prestations administratives et commerciales facturées à NEOXY.

Les charges d'exploitation sont globalement stables, pour un résultat d'exploitation à (6 813) milliers d'euros en 2024.

La perte nette s'établit à (10 812) milliers d'euros.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que durant l'exercice écoulé, aucune dépense non déductible du résultat fiscal n'a été exposée.

Par ailleurs, aucun des frais généraux visés aux articles 39-5 et 223 quinquies du Code général des impôts ne figurant pas sur le relevé spécial n'a été exposé.

MONTANT DES FRAIS GENERAUX REINTEGRES A LA SUITE D'UN REDRESSEMENT FISCAL

Néant.



TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

	2024.12	2023.12	2022.12	2021.12	2020.12
I. Situation financière en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
a) Capital social	522 201	520 452	517 371	515 240	349 513
b) Nombre d'actions composant le capital social	26 110 089	26 022 590	25 868 568	25 762 024	3 495 133
Nombre d'actions émises à 0,02 euro de valeur nominale	26 110 089	26 022 590	25 868 568	25 762 024	
Nombre d'actions émises à 0,10 euro de valeur nominale		-			3 495 133
c) Nombre d'obligations convertibles en actions		-	346 274	346 274	346 274
II. Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxe	487 500	1 015 369	859 999	882 264	1 870 966
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	- 4 192 782	-3 858 837	- 3 552 660	- 2 464 643	- 751 166
c) Impôts sur les bénéfices	571 355	460 767	364 791	239 037	212 997
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	- 10 812 002	- 4 321 755	-3 891 655	- 2 695 004	- 992 121
e) Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
III. Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	- 0,12	- 0,13	- 0,12	- 0,09	- 0,15
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	- 0,41	- 0,17	- 0,15	- 0,10	- 0,28
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
IV. Personnel (en milliers d'euros)					
a) Nombre de salariés	44	40	32	30	20
b) Montant de la masse salariale	3 497 572	3 425 608	2 821 804	2 224 746	1 835 998
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.)	1 579 096	1 444 394	1 108 075	841 780	731 209



PRISES DE PARTICIPATIONS ET PRISE DE CONTROLE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

En juin 2024, et dans le cadre de son développement en Asie, AFYREN a procédé à la création de l'entité AFYREN SERVICES (THAILAND) CO., LTD., filiale à 100 %. A la date du présent Rapport Financier Annuel, la filiale n'a pas débuté son activité et ses comptes ne sont pas significatifs.

MENTION RELATIVE AUX DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Article D. 441-6, I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	49	2	16	9	2	29
Montant total des factures concernées TTC (	271 733€	239 €	3 380 €	1 105 €	19 €	4 742 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	7,38 %	0,01 %	0,09 %	0,03 %	0,00 %	0,13 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement référence utilisés (contractuel ou délai- légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		30 jours date de facture				

Article D. 441-6, I-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	3	0	0	0	0	0
Montant total des factures concernées TTC (1)	366 534 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Pourcentage du montant total des ventes TTC de l'exercice	17,89 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						

**(C) Délais de paiement référence utilisés
(contractuel ou délai- légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)**Délais de paiement utilisés pour le calcul des
retards de paiement30 jours
date de
facture**MONTANT DES PRETS A MOINS DE TROIS ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE**

Néant

PRETS INTERENTREPRISES

Au cours de l'exercice 2023, la société AFYREN a souscrit, à hauteur de 1,5 M€, à des obligations convertibles émises par AFYREN NEOXY. Au 31 décembre 2024, les intérêts courus afférents à ces obligations convertibles s'élèvent à 196 K€ dont 120 K€ ont été capitalisés à date anniversaire.

Au cours de l'exercice 2024, la société AFYREN a mis en place un compte courant d'associé, au bénéfice de sa filiale AFYREN NEOXY, pour un montant de 10 M€ au 31 décembre 2024. Les intérêts courus afférents à ce compte courant d'associé s'élèvent à 231 K€.

2.13 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES**TENDANCES DES ACTIVITES**

AFYREN a pour ambition de mettre à disposition du marché une alternative biosourcée aux acides organiques actuellement produits très majoritairement de manière pétro-sourcées. La technologie développée par AFYREN permet la production de ces molécules en utilisant la biomasse et offre une empreinte carbone divisée par cinq par rapport à l'industrie pétrochimique⁹. Elle répond donc à la demande de naturalité et de réduction d'empreinte carbone, deux tendances de fond pour ses clients industriels.

La Société a pour objectif de déployer et d'opérer (« *build and operate* ») des capacités de production de ces molécules, en ciblant des régions qui représentent une part significative du marché global, dont l'Europe (35% de la demande mondiale de C3 à C6¹⁰), l'Asie (25% de la demande) et l'Amérique du Nord (27% de la demande).

Après avoir annoncé les premières commercialisations en 2024, AFYREN poursuit les adaptations techniques pour assurer un fonctionnement en continu d'AFYREN NEOXY, visé en 2025.

Cette étape franchie, AFYREN NEOXY prévoit une montée en charge progressive des volumes pour atteindre un chiffre d'affaires annuel global (incluant la vente d'engrais) d'environ 35 millions d'euros¹¹ et une marge d'EBITDA courant de production cible de 25%, étant précisé que l'atteinte du point mort de l'usine (marge d'EBITDA courant de production positive) est envisagée après quelques trimestres de production en continu.

Pour la suite, AFYREN est engagé d'une part dans la préparation d'une usine sur le continent asiatique, en partenariat avec Mitr Phol (groupe leader de la production de sucre de canne et de ses dérivés en Asie), et d'autre part l'analyse d'un scénario d'extension d'AFYREN NEOXY. Ces projets visent à la construction d'une deuxième unité de production de taille industrielle (24.000 à 28.000 tonnes), pour un chiffre d'affaires de production d'environ 60 M€ et une marge d'EBITDA courant de production dans la fourchette 30-35% ; à pleine capacité.

⁹Environmental footprint of AFYREN's products via Life Cycle Assessment, Sphera, Mars 2021 (<https://AFYREN.com/wp-content/uploads/2021/04/210402-AFYREN-LCA-analysis-April2021.pdf>)

¹⁰Source: « Carboxylic Acids Market: Global Industry Analysis, Size, Share, Growth, Trends and Forecast, 2015-2023 », Transparency Market Research.

¹¹Avant hausses de prix liées à l'inflation

Enfin, AFYREN continue également d'investir dans sa R&D, afin de notamment permettre d'étendre le portefeuille de produits à proposer, au-delà des 7 acides organiques déjà développés.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS FINANCIERS

L'atteinte de ce jalon et plus généralement le retour d'expérience d'AFYREN NEOXY permettra la poursuite des développements concernant notamment deux projets : une usine en Thaïlande visant le marché asiatique et l'extension de l'usine française pour répondre à la demande en Europe.

A la date du présent Rapport Financier Annuel, AFYREN confirme ainsi viser :

- trois unités de production pour une capacité installée d'environ 70,000 tonnes d'acides en 2028, dont au moins deux produisant en continu (incluant l'usine existante AFYREN NEOXY). Ces unités produiront aussi un engrais à haute valeur ajoutée assurant la circularité du modèle.

Avec la production continue des trois unités à pleine capacité, AFYREN vise :

- un chiffre d'affaires de production cumulé supérieur à 150 millions d'euros ;
- une marge d'EBITDA courant cible au niveau du Groupe de l'ordre 30% .

2.14 CAPITAL ET ACTIONNARIAT

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le capital social de la Société au 31 décembre 2024 est constitué de :

	Total actions	
	31.12.2024	31.12.2023
Nombre d'actions :		
En circulation au 1er janvier de l'exercice	26 022 590	25 868 568
Diminution de capital	-	-
Augmentation de capital	87 499	154 022
En circulation au 31 décembre – actions entièrement libérées	26 110 089	26 022 590

En 2024, le capital social de la Société a été porté à 522.201,78 euros divisé en 26.110.089 actions de 0,02 euro de valeur nominale chacune (cf. supra 3.8).

En 2024, 29.553 actions ont été définitivement acquises aux termes de plan d'attribution d'actions pour lesquels le Conseil d'administration a fait usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte de 11 juin 2021.

En outre, 87.499 BSPCE ont été exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le capital et les droits de vote de la Société au 31 décembre 2024 sont répartis comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital sur une base non diluée	Nombre de droits de vote	% des droits de vote sur une base non diluée
Nicolas Sordet	464 235	1,8%	861 973	2,0%
Jérémy Pessiot	774 269	3,0%	1 497 014	3,4%
Régis Nouaille	1 549 250	5,9%	3 098 500	7,1%
AFY partners	4 703 918	18,0%	9 116 343	20,9%
Sofinnova Industrial Biotech I	3 313 273	12,7%	6 626 546	15,2%
Hedgescope Ltd	2 782 540	10,7%	5 565 080	12,7%
Sofimac	1 219 415	4,7%	1 219 415	2,8%
BPI	1 657 271	6,3%	3 314 542	7,6%
Public	9 418 755	36,1%	12 379 365	28,3%
Autocontrôle	227 163	0,9%		
Total	26 110 089	100%	43 680 170	100%

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

AVIS DE DETENTION DE PLUS DE 10% DU CAPITAL D'UNE AUTRE SOCIETE PAR ACTIONS. ALIENATION DE PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Au 31 décembre 2024, la Société détenait 157.638 actions issus principalement de rachats sur le marché réalisés par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un programme de rachat d'actions et visant à limiter la dilution des actionnaires issue des plans pluriannuels d'attributions d'actions aux mandataires sociaux et salariés. Le programme de rachats d'actions mis en œuvre avec Natixis Corporate & Investment Banking est décrit ci-après.

La Société détenait aussi un portefeuille de 69.425 titres ayant vocation à être utilisés afin d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action. Ces actions ont été achetées par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation.

Le contrat de liquidité mis en œuvre avec Natixis ODDO BHF est décrit ci-après.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

CONTRAT DE LIQUIDITE CONFIE A NATIXIS ODDO BHF

AFYREN a confié à NATIXIS et ODDO BHF SCA, à compter du 1^{er} novembre 2021, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions ordinaires. Ce contrat a pour objet l'animation par ODDO BHF SCA de l'action AFYREN sur le marché organisé d'Euronext Growth à Paris. Au lancement du contrat les moyens affectés à sa mise en œuvre sont de 300.000 euros. Par avenant au contrat de liquidité en cours avec NATIXIS et ODDO BHF SCA, en date du 18 avril 2023, AFYREN a augmenté les moyens mis à disposition dans le cadre de ce contrat de liquidité pour un montant 150 000 euros supplémentaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce AFYREN communique sur les moyens figurant au compte de liquidité du programme de rachat d'actions au 31 décembre 2024 :

- ✓ 69.425 actions de la Société d'une valeur de 168.009 euros évalués au cours d'achat moyen des actions (2,42 euros) et 152 041 évalués au cours du 31/12/2024 (2,19 euros) ;
- ✓ le montant des liquidités disponible est 91.007 euros.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, 541.628 actions ont été achetées et 546.126 actions ont été vendues dans le cadre de ce contrat de liquidité. Le cours moyen d'achat était de 2,27 euros et le cours moyen de vente était 2,31 euros.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS CONFIE A NATIXIS CORPORATE & INVESTMENT BANKING

En décembre 2023, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation qui lui était consentie aux termes de la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale du 21 juin 2023 pour le lancement d'un nouveau programme de rachat d'actions. Celui-ci, portant sur un montant maximum de 0,3 M€ a débuté le 18 janvier 2024 pour s'achever le 6 mai 2024. 151.947 titres ont été rachetés dans le cadre de ce programme. Dans un contexte de cours bas, ce programme permet de limiter la dilution des actionnaires issue des plans pluriannuels d'attributions d'actions, sans impact significatif sur la trésorerie.

ALIENATIONS D'ACTIONS EFFECTUEES EN CAS DE PARTICIPATIONS CONTROLEES

Néant.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au 31 décembre 2024, 851.397 actions de la Société étaient détenues par des salariés de la Société.

Aucun BSPCE ou BSA n'a été exercé au 31 décembre 2024 par des salariés actuels. Les exercices ont concerné des anciens salariés de la Société.

Des programmes visant à ouvrir le capital aux salariés ont été mis en place en 2024 correspondant à un total de 547.937 actions, dont 180.500 actions au titre d'un plan de fidélisation long-terme (LTIP 2), 336.500 au titre d'un plan d'AGA sous condition de présence. Les attributions à de nouveaux salariés représentent 33.368 AGA.

Les principales allocations aux salariés sont détaillées dans la note 6.5.4 « paiements fondés sur des actions » des états financiers IFRS en Annexe 2 du Rapport Financier Annuel.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé qu'à la clôture de l'exercice, il n'existait dans le capital de la Société aucune action détenue par des salariés dans le cadre d'une gestion collective.

OPERATIONS SUR TITRES DES PERSONNES EXERÇANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES

Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours du dernier exercice :

Personne concernée et qualité	Nature de l'opération	Date de l'opération	Montant de l'opération (en euros)	Nombre de titres
Nicolas Sordet, Directeur Général	ACHAT	04/01/2024	975	500

MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court ou moyen terme, compte tenu du stade de développement de la Société, afin de mobiliser les ressources disponibles au financement de son plan de développement.

La Société n'a versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices clos.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la Société s'élève à (10.812.002,26) euros, le Conseil d'administration propose de l'affecter en totalité au compte "Report à nouveau", lequel serait porté d'un montant de (14.041.610,63) euros à un montant de (24.853.612,89) euros.

2.15 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les principales transactions conclues sont détaillées dans la note 19 des états financiers IFRS en Annexe 2 du Rapport Financier Annuel.

03

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE





3

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La présente section est présentée en application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

Recommandations du Code Middlednext	Appliquées	Non appliquées / En cours de réflexion
1. Le pouvoir de « surveillance »		
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R3 : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants	X	
R4 : Information des membres du Conseil	X	
R5 : Formation des membres du conseil		X
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X	
R7 : Mise en place de Comités	X	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	X	
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X	
R10 : Choix de chaque membre du Conseil	X	
R11 : Durée des mandats des membres du conseil	X	
R12 : Rémunération de membres du Conseil au titre de leur mandat	X	
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X	
R14 : Relations avec les actionnaires	X	
2. Le pouvoir exécutif		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R17 : Préparation de la succession des dirigeants		X
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R19 : Indemnités de départ	X	
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	X	
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	X	
R22 : Revue des points de vigilance	X	



Pour organiser sa gouvernance, le Conseil d'administration de la Société a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié dans sa dernière version en septembre 2021 par MiddleNext (le « **Code Middlenext** ») et validé en tant que code de référence par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce code est disponible sur le site de MiddleNext (<https://www.middlenext.com>). Il comporte des recommandations et des points de vigilance que le Comité des rémunérations puis le Conseil d'administration examineront chaque année.

La Société a pour objectif, depuis son introduction en bourse sur Euronext Growth, de se conformer progressivement aux recommandations pertinentes du Code Middlenext en matière de gouvernement d'entreprise, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat.

Conformément au principe « appliquer ou expliquer » dit « *comply or explain* », le présent Rapport Financier Annuel précise dans le tableau ci-dessous la position de la Société par rapport aux dispositions du Code Middlenext.

Commentaires :

- *Sur les recommandations non encore appliquées :*

R5 : La Société est entourée de membres du Conseil d'administration dotés d'une expérience de premier plan, de compétences spécifiques et/ou ayant d'ores et déjà occupé plusieurs fonctions de membres d'un organe collégial de direction notamment dans le secteur de l'industrie. La Société prend en considération l'ensemble des besoins de formations exprimés par les membres du Conseil d'administration, en particulier en matière de RSE. En 2024, il n'a pas été identifié de besoin de formations spécifiques.

R17 : Lors de sa réunion en date du 9 décembre 2022, le Conseil d'administration a indiqué qu'une réunion portant sur la préparation de la succession du dirigeant et sur les moyens à mettre en œuvre en cas d'impossibilité, totale ou partielle, de l'exercice de ses fonctions par ce dernier aurait lieu en 2024. Celle-ci n'a pas eu lieu en 2024 et le Conseil d'administration poursuit sa réflexion sur le sujet, étant précisé que l'équipe dirigeante actuelle est stable, engagée sur le long terme et qu'aucun départ ou changement n'est prévu à court ou moyen terme, rendant cette préparation de la succession moins prioritaire pour l'instant.



3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITES

Nom, Prénom, Titre Ou Fonction des Membres du Conseil	« Membres du Conseil » Indépendant s Préciser (Oui / Non)	Année de la première Nomination /Date de renouvelle ment	Échéance du mandat	Comités			Expérience et expertise apportées
				Comité des rémunératio ns	Comité RSE	Comité d'audit	
Stefan Borgas <i>Administrateur et Président du Conseil d'administration</i>	OUI	2024	Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Membre	N/A	Membre	Direction Générale Industrie
AFY Partners Représentée par Christophe Calice <i>Administrateur</i>	NON	2024	Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Président	N/A	N/A	Direction Générale Digital
Valquest Partners Représentée par Walid Sfeir <i>Administrateur</i>	NON	2024	Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	N/A	N/A	Membre	Finance Direction Générale International
	NON	2024	Assemblée Générale	N/A	N/A	N/A	Stratégie



Sofinnova Partners Représentée par Michael Krel <i>Administrateur</i>			d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026				Direction Générale Biotech
Nicolas Sordet <i>Directeur Général et Administrateur</i>	NON	2024	Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	N/A	Membre	N/A	Finance Direction Générale International
Bpifrance Représentée par Caroline Lebel <i>Administratrice</i>	NON	2022	Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	N/A	Président	N/A	RSE Finance Digital
Patrizia Marraghini <i>Administratrice</i>	OUI	2022	Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	N/A	Membre	Président	Finance Juridique International



3.2 EXPERTISE ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à la recommandation n°10 du Code Middledenext, la biographie comportant l'expérience et la compétence apportées par chaque membre proposé ainsi que la liste de leurs mandats sont présentées ci-dessous et sur le site internet de la Société.

La Société s'engage par ailleurs à présenter la biographie d'un administrateur lors de la nomination ou lors du renouvellement dudit administrateur.

Enfin, chaque nomination d'administrateur, le cas échéant, fera l'objet d'une résolution distincte présentée à l'assemblée générale.

- **Stefan Borgas, Président du Conseil d'administration de la Société :**

M. Stefan Borgas a débuté sa carrière au sein de BASF en Allemagne en 1990, occupant plusieurs postes sur des secteurs assez variés (plastiques, nutrition animale et Vitamines) dans différents pays (Allemagne, Etats Unis, Irlande et Chine). Il achève sa carrière chez BASF en tant que Vice-Président Groupe tout d'abord pour l'Europe et l'Afrique puis pour la division Chimie Fine et NAFTA. M. Stefan Borgas devient par la suite CEO de Lonza Group (biotech suisse cotée et spécialisée dans la santé, la nutrition et la fabrication d'ingrédients) jusqu'en 2016, avant de devenir CEO d'ICL (société israélienne spécialisée dans la production d'engrais) pendant 4 ans. Depuis 2016, M. Stefan Borgas occupe le poste de CEO au sein de la société RHI Magnesita, société autrichienne cotée et spécialisée dans la fabrication de matériaux. En parallèle, M. Stefan Borgas a occupé plusieurs fonctions d'administrateur, notamment au sein des sociétés Syngenta, Sibelco et Yunnan Yuntianhua.

- **Nicolas Sordet : co-fondateur et directeur général d'AFYREN :**

Nicolas Sordet est titulaire d'un master en Corporate Finance et Marchés Financiers obtenu à la Grenoble Ecole de Management. Il a également obtenu des qualifications en matière d'opérations sur marchés de capitaux de différents marchés financiers (HK SFC License 1, 2 et 3, Eurex & Euronext Exam Trader). Nicolas Sordet a mis en pratique ses connaissances en finance en exerçant en qualité de trader au sein de la Société Générale de 2000 à 2002, puis Sales Trader au sein de BNP Paribas de 2002 à 2006. Directeur général délégué de la Société Link Securities de 2006 à 2013 et conseiller en Private Equity, Venture Capital et Financement de 2013 à 2014, Nicolas Sordet a su mettre en oeuvre son expertise au sein de la Société grâce sa formation et ses expériences. En 2023, il se forme aux enjeux de transformation des modèles d'affaires en participant à Convention des Entreprises pour le Climat, bassin lyonnais.

- **Christophe Calice, représentant permanent d'AFY Partners, membre du Conseil d'administration de la Société :**

M. Christophe Calice a débuté sa carrière professionnelle avec des fonctions commerciales auprès de la régie publicitaire des annuaires de France Télécom, Pages Jaunes lui permettant très tôt d'appréhender la révolution internet à venir. Sa motivation sur le sujet l'a poussé dans la voie de l'entrepreneuriat avec la création en 1997 d'une première entreprise d'édition digitale, puis en parallèle la co-crédation en 2008 de « Mister Auto » (société de commerce en ligne de pièces détachées automobiles rachetée en 2015 par le groupe PSA). Ces succès entrepreneuriaux ont permis la création du Family Office Ecilac Capital. Des choix d'investissements ont été faits au fil des années notamment pour soutenir des porteurs de projets dans des entreprises du numérique, de l'éducation, de l'automobile, de l'immobilier et de la chimie, avec une première prise de participation au sein d'AFYREN en 2015.

- **Walid Sfeir, représentant permanent de Valquest Partners, membre du Conseil d'administration de la Société :**



Investisseur, fondateur et associé gérant (depuis janvier 2014) de Valquest Partners et Valquest Partners Europe (Ltd.), sociétés privées de gestion d'investissements en capital-risque et Private-Equity, principalement dans les secteurs de l'énergie, la Medtech et de la biotechnologie industrielle en Europe et dans le Golfe.

M. Walid Sfeir jouit d'une expérience diversifiée de 28 ans dans l'industrie, le conseil en stratégie, la direction générale et les actions de croissance, expérience acquise au sein d'entreprises comme Valeo et McKinsey & Company en Europe, Amérique Latine et le Moyen-Orient.

M. Walid Sfeir a un diplôme en génie industriel de l'Université de Technologie de Compiègne, un diplôme en administration des affaires de l'ESSEC et est titulaire d'un MBA de l'INSEAD.

- **Michael Krel, représentant permanent de Sofinnova Partners, membre du Conseil d'administration de la Société :**

M. Michael Krel a rejoint Sofinnova Partners en 2013 et est associé au sein de la stratégie d'investissement Biotech Industriel. Il se concentre principalement sur l'identification d'opérations en phase early-stage en Europe et en Amérique du Nord avec des applications dans les domaines de la chimie, des matériaux, de l'agriculture, de l'alimentation humaine et animale et de la biologie synthétique. En plus de son rôle de membre du Conseil d'administration d'AFYREN, M. Michael Krel est ou a été membre du Conseil d'administration de Bon Vivant, d'EnobraQ, d'Elicit Plant, d'EnginZyme, de Meiogenix, de Microphyt et de Werewool. Il est observateur au Conseil d'administration de GF Biochemicals. Il a également été pendant deux ans le CEO d'EnobraQ, une société du portefeuille du Green Seed Fund de Sofinnova Partners. Avant de rejoindre Sofinnova, Michael a passé six ans dans des start-ups de biotechnologie industrielle, à des postes de direction du développement commercial. Il a également travaillé dans un cabinet de conseil en R&D stratégique et en organisation. Michael est un ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris et titulaire d'un doctorat en chimie organique de l'Université Paris X Orsay.

- **Caroline Lebel, représentant permanent de Bpifrance, membre du Conseil d'administration de la Société :**

Directrice d'Investissement au sein de l'équipe Large Venture de Bpifrance Investissement depuis 2019, Mme Caroline Lebel a rejoint Bpifrance en 2013 dans les équipes Mid Cap (capital développement). Après un début de carrière au sein de General Electric dans le cadre du Finance Management Program puis en Corporate Audit Staff (France – Irlande – Etats-Unis), elle a intégré le cabinet de conseil en stratégie L.EK. Consulting et a notamment travaillé sur des due diligences stratégiques pour des entreprises et des fonds d'investissement dont le Fonds Stratégique d'Investissement. Mme. Caroline Lebel occupe des fonctions d'administrateur au sein de 360learning, Ringover et Virtuo Technologies et de censeur au sein de Deepki, Fermentalg et iAdvize. Mme Caroline LEBEL est diplômée de ESCP Europe. Mme Caroline Lebel a obtenu la certification Administrateur de Sociétés de l'Institut Français des Administrateurs (IFA) et la certification professionnelle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Elle a également suivi la formation « Être un administrateur ESG » de France Invest ainsi que participé à des ateliers d'accompagnement au Bilan Carbone et Fresque du Climat et de la Biodiversité.

- **Patrizia Marraghini, membre indépendant du Conseil d'administration de la Société :**

Mme Patrizia Marraghini a débuté sa carrière comme avocate dans différents grands cabinets de la place de Paris où elle s'est occupée de cotation en bourse et de financement de projets, puis s'est orientée vers le développement de projets à l'international dans le domaine des infrastructures et des concessions de service public au sein de grands groupes français (eau,



déchets, services énergétiques, énergies renouvelables et transports). Après avoir exercé son activité dans les groupes EdF, puis Bouygues, elle a travaillé de 2003 à 2006 chez Veolia au sein de la direction internationale de Veolia Eau, puis, de 2007 à 2009 en tant que responsable juridique Grands Projets de Veolia Environnement. De 2009 à 2011, elle a occupé la fonction de Directeur juridique « Nouveaux Métiers » et de Secrétaire Général de la filiale énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien et biomasse) du Groupe et membre du Directoire de cette dernière. De 2011 à 2022, elle a pris la responsabilité de la Direction juridique Internationale de Keolis (groupe SNCF) et du développement des projets à l'international pour tous les aspects juridico-financiers, commerciaux et contractuels. Elle a, par ailleurs, été membre du Board International de Keolis ainsi que de la JV pour le métro de Dubaï avec Mitsubishi. Parallèlement depuis 2016, elle a occupé plusieurs fonctions d'administratrice indépendante, de membre du Comité d'audit et des rémunérations dans la société E.P.C. (groupe international coté à la Bourse de Paris), et occupe actuellement la fonction de Superviseur indépendant du Conseil d'administration de SAIPEM SA, SPFrance et Bos Congo (depuis 2020) ainsi que d'administratrice indépendante de STOA (JV Caisse des Dépôts et Consignations et AFD) et membre du CCR - Comités comptes et risques (depuis juin 2023).

PRESENCE DE MEMBRES INDEPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL

Conformément à la recommandation n°3 du Code Middlednext, et depuis l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 juin 2022, le Conseil d'administration de la Société est composé de deux administrateurs indépendants, M. Stefan Borgas et Mme Patrizia Marraghini, respectivement Président du Conseil d'administration et Présidente du Comité d'audit.

Conformément au Code Middlednext, cinq (5) critères permettent de présumer l'indépendance des membres du Conseil d'administration qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 12 mai 2021, a examiné la situation de ses membres au regard de ces critères d'indépendance et a considéré que M. Stefan Borgas était indépendant. Lors de sa séance en date du 7 décembre 2021, le Conseil d'administration a considéré, après examen, que Mme Patrizia Marraghini est également qualifiée de membre indépendant depuis sa nomination en qualité d'administrateur par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 juin 2022.



Analyse de la Société	Critères d'indépendance définis par le Code Middenext				
	Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe	Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise
Stefan Borgas	✓	✓ ⁽¹⁾	✓ ⁽²⁾	✓	✓
AFY Partners	✓	✓		✓	✓
Valquest Partners	✓	✓		✓	✓
Sofinnova Partners	✓	✓		✓	✓
Nicolas Sordet		✓		✓	✓
Patrizia Marraghini	✓	✓	✓ ⁽³⁾	✓	✓
Bpifrance	✓			✓	✓

⁽¹⁾ Se référer à la section 4.1.6 du rapport financier annuel.

⁽²⁾ M. Stefan Borgas est titulaire de 192.500 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise dont 175.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ont été attribués par le Conseil d'administration du 15 décembre 2020 et 17.500 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ont été attribués par le Conseil d'administration du 4 février 2022. Le Conseil d'administration en date du 18 décembre 2024 a également attribué 20.000 actions gratuites à M. Stefan Borgas. Au 31 décembre 2024, il détient également 25.000 actions ordinaires. Etant donné le niveau de participation peu significatif que la titularité de ces bons est susceptible de représenter en cas d'exercice, M. Stefan Borgas n'est pas considéré comme étant un actionnaire de référence de la Société ou détenant un pourcentage de droit de vote significatif.

⁽³⁾ Mme Patrizia Marraghini est titulaire de 7.500 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués par le Conseil d'administration du 5 juillet 2022. Au 31 décembre 2024, Mme Patrizia Marraghini ne détient pas d'actions ordinaires. Etant donné le niveau de participation peu significatif que la titularité de ces bons est susceptible de représenter en cas d'exercice, Mme Patrizia Marraghini n'est pas considérée comme étant un actionnaire de référence de la Société ou détenant un pourcentage de droit de vote significatif.



Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

La Société vise, à terme, l'augmentation du nombre d'administrateurs indépendants et de la représentation féminine au sein du Conseil d'administration.

MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL

Conformément à la recommandation n°9 du Code Middlednext, le Conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur, adopté le 12 mai 2021, ratifié lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société du 28 septembre 2021, amendé lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société du 27 septembre 2022 aux fins d'intégrer les modalités de fonctionnement du Comité RSE et amendé lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 13 mars 2024 aux fins de diminuer le nombre de membres composant le Comité des rémunérations à deux membres (le « **Règlement Intérieur** »).

Le Règlement Intérieur est disponible sur le site internet de la Société (<https://afyren.com/investisseurs/>).

DUREE DU MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL

La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois (3) ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Cette durée est adaptée aux spécificités de la Société, dans les limites fixées par la loi.

En ce sens, la recommandation n°11 du Code Middlednext est appliquée, à l'exception de l'échelonnement des mandats qui ne semble pas pertinent au regard de la taille de la Société.

DEONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL

Le Règlement Intérieur fixe les obligations déontologiques des membres ainsi que les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités.

En conformité avec la recommandation n°1 du Code Middlednext, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat.

ORGANISATION DES REUNIONS DU CONSEIL

Conformément aux recommandations n°6 et n°17 du Code Middlednext, le Conseil d'administration se réunit au minimum quatre (4) fois par an.

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de la Société, veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité, arrête également les comptes sociaux et les comptes consolidés, convoque les actionnaires en assemblée générale, en fixe l'ordre du jour et le texte des résolutions.

Le Conseil d'administration peut utiliser pour ses réunions, sous réserve des stipulations de l'article 4.2 du Règlement Intérieur, les moyens de visioconférence, par la transmission de la voix et de l'image de chacun des participants, ou de téléconférence, par la transmission de la voix de chacun des participants. En ce cas, les conditions fixées par le Règlement Intérieur de la Société devront être respectées.

Dans la mesure du possible, le Conseil d'administration s'efforcera de privilégier la présence physique des administrateurs et en cas d'impossibilité le recours à la visioconférence plutôt que le recours à l'échange téléphonique.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Conseil d'administration s'est réuni à dix (10) reprises aux jours et mois listés ci-après :



Date de réunion du Conseil d'administration	1 janvier 2024	13 mars 2024	28 mars 2024	18 juin 2024	8 juillet 2024	27 septembre 2024	7 novembre 2024	11 novembre 2024	3 décembre 2024	18 décembre 2024
Nombre d'administrateurs présents	7 sur 7	7 sur 7	7 sur 7	7 sur 7	7 sur 7	7 sur 7	7 sur 7	7 sur 7	7 sur 7	7 sur 7
Taux de présence	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Le taux de présence de l'ensemble des administrateurs est de 100%.

Au cours de l'exercice 2024, les sujets abordés par le Conseil d'administration se sont principalement concentrés sur l'activité de la Société et les axes de développement.

CONFLITS D'INTERETS

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent Rapport Financier Annuel, de conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et les intérêts privés et/ou devoirs des personnes composant le Conseil d'administration et les organes de direction.

La participation de ces derniers dans le capital social d'AFYREN est détaillée dans ce chapitre.

Au moins une fois par an, le Conseil d'administration fait la revue des conflits d'intérêts connus.

MISE EN PLACE DE COMITES

Conformément aux recommandations n°7 et n°8 du Code Middledenext, la Société est dotée d'un Comité des rémunérations, d'un Comité d'audit et d'un Comité RSE.

COMITE DES REMUNERATIONS

La Société, anciennement sous forme de société par actions simplifiée, s'était déjà dotée d'un Comité des rémunérations le 22 janvier 2019, lequel formulait au Conseil d'administration de la Société des recommandations relatives à la rémunération des cadres dirigeants et des mandataires sociaux de la Société. Son existence n'avait toutefois jamais été formalisée.

▪ Composition

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 28 septembre 2021, a confirmé la constitution du Comité des rémunérations dont les membres, à la date des présentes, sont :

Nom, Mandats	Date de nomination
AFY Partners - <i>Administrateur</i> Représentant permanent : M. Christophe Calice	Nommée en qualité de membre par le Conseil d'administration du 28 septembre 2021
Stefan Borgas - <i>Président du Conseil d'administration, Administrateur indépendant</i>	Nommé en qualité de membre par le Conseil d'administration du 28 septembre 2021

Aucun dirigeant mandataire social exécutif n'est membre du Comité des rémunérations.



▪ Fonctionnement

Le Comité des rémunérations, dont le fonctionnement est régi par les dispositions du Règlement Intérieur, se réunit aussi souvent qu'il l'estime nécessaire et au moins deux (2) fois par an, avant la réunion du Conseil d'administration arrêtant les comptes annuels, les comptes consolidés et les comptes semestriels de la Société.

Le Comité des rémunérations est notamment chargé :

- d'examiner la rémunération ainsi que les principaux objectifs de performance proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non-mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'examiner la rémunération ainsi que les principaux objectifs de performance proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'examiner le montant total de l'enveloppe allouée par l'Assemblée Générale aux administrateurs à titre de rémunération et leur système de répartition entre les administrateurs, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations pourra assister le Conseil d'administration, à sa demande, dans l'identification, l'évaluation et la proposition de nomination d'administrateurs indépendants.

Comité d'audit

▪ Composition

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 4 février 2022, a confirmé la constitution du Comité d'audit étant précisé que l'ensemble des membres du Comité d'audit a été choisi parmi les membres du Conseil d'administration de la Société à l'exclusion de ceux exerçant des fonctions de direction.

Nom, Mandats	Date de nomination
Patrizia Marraghini - <i>Administrateur indépendant</i>	Nommée en qualité de membre par le Conseil d'administration du 4 février 2022 Nommée en qualité de Présidente par le Comité d'audit
Stefan Borgas - <i>Président du Conseil d'administration, Administrateur indépendant</i>	Nommé en qualité de membre par le Conseil d'administration du 13 septembre 2021
Valquest Partners - <i>Administrateur</i> Représentant permanent : M. Fadi Nouredine (remplacé par M. Walid Sfeir avec effet au 16 février 2024)	Nommé en qualité de membre par le Conseil d'administration du 13 septembre 2021

▪ Fonctionnement

Le fonctionnement du Comité d'audit est régi par les dispositions du Règlement Intérieur et de la Charte sur le fonctionnement du Comité d'audit approuvée par le Conseil d'administration lors de sa constitution.



Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. En tout état de cause, le Comité d'audit n'a qu'un pouvoir consultatif.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime nécessaire et au moins deux (2) fois par an avant la réunion du Conseil d'administration arrêtant les comptes annuels, les comptes consolidés, les comptes semestriels de la Société et le cas échéant, trimestriels, sur convocation de son Président.

COMITE RSE

▪ Composition

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 5 juillet 2022, a confirmé la constitution du Comité RSE composé de membres du Conseil d'administration de la Société et d'un membre salarié de la Société, Mme Caroline Petigny, Directrice RSE, Communication et Affaires Publiques.

Nom - Mandats	Date de nomination
Patrizia Marraghini - <i>Administrateur indépendant</i>	Nommée en qualité de membre par le Conseil d'administration du 5 juillet 2022
Caroline Lebel - Représentant permanent de Bpifrance Investissement <i>Administrateur</i>	Nommée en qualité de membre par le Conseil d'administration du 5 juillet 2022
Nicolas Sordet - <i>Directeur Général, Administrateur</i>	Nommé en qualité de membre par le Conseil d'administration du 5 juillet 2022
Caroline Petigny - <i>Directrice RSE, Communication et Affaires Publiques</i>	Nommée en qualité de membre par le Conseil d'administration du 5 juillet 2022

▪ Fonctionnement

Le fonctionnement du Comité RSE est régi par les dispositions du Règlement Intérieur et de la Charte sur le fonctionnement du Comité RSE approuvée par le Conseil d'administration lors de sa constitution.

Le Comité RSE est notamment chargé des missions suivantes :

- étudier la stratégie RSE de la Société et vérifier la cohérence avec la stratégie globale de de la Société ;
- avoir une analyse critique et des recommandations et/ou plan de remédiation ;
- propositions sur l'orientation de la stratégie RSE de la Société ;
- revue du reporting RSE et des procédures de reporting ;
- suivi de la performance RSE ;
- rendre compte au Conseil d'administration de la stratégie et de la performance RSE et soumettre des propositions ;
- soutenir le responsable RSE de la Société sur des chantiers spécifiques.



3.3 DIRECTION GÉNÉRALE

CHOIX DES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'administration de la Société, lors de sa séance du **28 mars 2024**, a décidé de poursuivre la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Nom, Mandats	Date de nomination/renouvellement du mandat	Date de fin de mandat
Stefan Borgas <i>Président du Conseil d'administration</i> <i>Administrateur</i>	Conseil d'administration du 28 mars 2024	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à réunir en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026
Nicolas Sordet <i>Directeur Général</i> <i>Administrateur</i>	Conseil d'administration du 28 mars 2024	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à réunir en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026
Jérémy Pessiot <i>Directeur Général Délégué</i> <i>Directeur de la technologie et de l'innovation (salarié)</i>	Conseil d'administration du 28 mars 2024	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à réunir en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2024



Nom <i>Mandat</i>	Mandat ou fonction en cours exercé(e) en dehors de la Société
Stefan Borgas <i>Président du Conseil d'administration Administrateur indépendant</i>	CEO de RHI Magnesita Fondateur de Borgas advisory GmbH
AFY Partners dont le représentant permanent est M. Christophe Calice <i>Administrateur</i>	Gérant de Ecilac Capital Gérant de XL2C Invest Gérant de AFY Partners
Valquest Partners dont le représentant permanent est sWalid Sfeir <i>Administrateur</i>	Administrateur de Valquest Partners s.a.l. (Holding) Administrateur de Valquest Partners Europe (Ltd) Administrateur de VQ One S.à.r.l. Administrateur de Valquest (VQ) One Power SAOC Administrateur de VQ Biotech One s.a.l. Administrateur de VQ Biotech One (Ltd) Administrateur de VQ Biorenewables One Ltd. Administrateur de Al Jizzi Transformers & Switchgears Company SAOC President de OPP Holding s.a.l. (Holding) Administrateur de OPP s.a.l. Administrateur de Primary Holding s.a.l.(Holding)
Sofinnova Partners dont le représentant permanent est M. Michael Krel <i>Administrateur</i>	Administrateur de Bon Vivant SAS Administrateur de Enginzyne AB Administrateur de Elicit Plant SAS Administrateur de Meioenix SAS Administrateur de Microphyt SA Administrateur de Werewool Inc Censeur de GF Blochemicals SAS
Bpifrance dont le représentant permanent est Mme Caroline Lebel <i>Administrateur</i>	Administratrice chez 360learning, Ringover et Virtuo Technologies et censeur au sein de Deepki, Fasst, Fermentalg et IAdvize
Patrizia Marraghini <i>Administrateur indépendant</i>	Superviseur indépendant du Conseil d'administration de SAIPEM SA, SPFrance et Bos Congo Administratrice indépendante de STOA (JV Caisse des Dépôts et Consignations et AFD) et membre du CCR - Comités comptes et risques
Nicolas Sordet <i>Directeur Général et administrateur</i>	Représentant permanent de AFYREN, elle-même Président du Conseil d'administration de AFYREN Neoxy



Nom <i>Mandat</i>	Mandat ou fonction en cours exercé(e) en dehors de la Société
Jérémy Pessiot <i>Directeur Général Délégué</i>	Président de AFYREN Investment Président de AFYREN Neoxy et membre du Conseil d'administration de AFYREN Neoxy

Conformément à la recommandation n°1 du Code Middlednext, les administrateurs dirigeants n'exercent pas plus de deux (2) autres mandats dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son groupe.

CUMUL CONTRAT DE TRAVAIL ET MANDAT SOCIAL

MANDAT SOCIAL DE M. JÉRÉMY PESSIOT

M. Jérémy Pessiot est lié à la Société par un contrat de travail conclu en date du 22 septembre 2019, modifié par avenant en date du 19 février 2021, en qualité de Directeur de la Technologie et de l'Innovation de la Société.

Conformément à la recommandation n°18 du Code Middlednext, le Conseil d'administration, en date du 28 septembre 2021, a autorisé le cumul du contrat de travail de M. Jérémy Pessiot avec son mandat social.

Cette décision a été motivée par le fait que les fonctions exercées par M. Jérémy Pessiot en qualité de salarié de la Société sont des fonctions techniques, distinctes de celles liées à son mandat social de Directeur Général Délégué, et consistent notamment en la définition de la stratégie d'innovation de la Société (détermination des axes de développement de la Société en matière de procédés et d'innovation, l'initiation de tous les grands travaux de recherche de la Société, l'organisation et la gestion des laboratoires, démonstrateurs et sites pilotes, la supervision d'une veille technologique), l'animation des processus et ressources liés à l'innovation (le développement des relations avec les partenaires académiques, la définition de la stratégie d'acquisition et de valorisation de la propriété intellectuelle de la Société notamment), le pilotage des projets d'innovation, la gestion des brevets et des innovations. Ces fonctions en qualité de salarié sont exercées sous la supervision du Directeur Général de la Société.

MANDAT SOCIAL DE M. NICOLAS SORDET

Par décision en date du 26 mars 2019, le Conseil d'administration de la Société a décidé que le contrat de travail à durée indéterminée de M. Nicolas Sordet en date du 1^{er} juin 2015, en qualité de Directeur Financier et Business Développement International, serait suspendu à compter du 1^{er} janvier 2019 et durant l'exécution de son mandat de Directeur Général de la Société.

POLITIQUE DE DIVERSITE ET D'EQUITE AU SEIN DE LA SOCIETE

Conformément à la recommandation n°15 du Code Middlednext, l'équité et le respect de l'équilibre femmes/hommes à chaque niveau hiérarchique de la Société sont des principes que la Société met en œuvre.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.



REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX NON-DIRIGEANTS

Aucun administrateur, à l'exception de M. Stefan Borgas et Mme Patrizia Marraghini (tel que précisé en section 4), n'a été rémunéré au titre de ses fonctions. La rémunération totale de M. Stefan Borgas et Mme Patrizia Marraghini pour l'exercice 2024 s'est élevée à 58.000 euros pour une enveloppe totale de 100.000 euros, telle que fixée par l'Assemblée Générale mixte du 11 juin 2021.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX DIRIGEANTS

Le Conseil d'administration, en date du 28 mars 2024 a renouvelé les mandats de :

- M. Nicolas Sordet en qualité de Directeur général de la Société ;
- M. Jérémy Pessiot en qualité de Directeur général délégué de la Société ;
- M. Stefan Borgas en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société.

Au titre de la période comptable présentée, la rémunération de M. Nicolas Sordet, de M. Jérémy Pessiot et de M. Stefan Borgas au titre de leurs mandats respectifs a été la suivante.

- Rémunération de M. Nicolas Sordet au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2024 et conformément aux termes de la convention de mandat social conclue entre M. Nicolas Sordet et la Société en date du 4 février 2022 et à la décision du Conseil d'administration en date du 28 mars 2024, M. Nicolas Sordet perçoit une rémunération fixe annuelle brute d'un montant de 180.000 euros, une rémunération variable annuelle pouvant représenter un montant maximum égal à 25% de sa rémunération fixe annuelle (soit un montant maximum de 45.000 euros) et une rémunération variable pluriannuelle représentant un montant égal à 50% de sa rémunération annuelle.

Le Conseil d'administration, en date du 28 mars 2024, a approuvé les recommandations du Comité des rémunérations en date du 13 mars 2024 quant à l'atteinte des critères de performances relatifs à la rémunération variable annuelle et le versement au profit de M. Nicolas Sordet de la somme de 22.500 euros, au titre de la rémunération variable annuelle de l'exercice 2023.

Aux termes de cette convention de mandat social, il est également prévu que M. Nicolas Sordet bénéficie d'une indemnité de non-concurrence d'un montant égal à 50% de sa rémunération mensuelle brute au cours des 12 derniers mois précédant la décision de rompre le contrat de mandataire social.

Le Conseil d'administration, en date du 7 décembre 2021, sur proposition du Comité des rémunérations en date du décembre 2021, a décidé que le montant des indemnités de départ auxquelles le Directeur Général aura droit en cas de cessation de ses fonctions pour tout motif autre qu'une démission, révocation pour faute grave ou révocation pour faute lourde s'élèvera à 18 mois de rémunération brute. Il bénéficie par ailleurs d'une assurance GSC souscrite par la Société en cas de perte de son mandat social.

- Rémunération de M. Jérémy Pessiot au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Il est précisé que M. Jérémy Pessiot est lié à la Société par un contrat de travail depuis le 1^{er} octobre 2012.

Il est précisé que le Conseil d'administration en date du 28 septembre 2021 s'est prononcé sur l'opportunité d'autoriser le cumul du contrat de travail de M. Jérémy Pessiot en qualité de Directeur de la Technologie et de l'Innovation de la Société et son mandat social de Directeur général délégué, décrit plus en détail en section 4.



Conformément aux termes du contrat de travail conclu entre M. Jérémy Pessiot et la Société en date du 22 septembre 2019 en remplacement du contrat de travail conclu avec la Société le 1^{er} octobre 2012, modifié par avenant en date du 19 février 2021, et des décisions du Conseil d'administration en date du 21 janvier 2021 et du 4 février 2022, il est convenu que M. Jérémy Pessiot perçoit une rémunération fixe annuelle brute d'un montant de 160.000 euros, une rémunération variable annuelle pouvant représentant un montant maximum égal à 25% de sa rémunération fixe annuelle (soit un montant maximum de 40.000 euros) et une rémunération variable pluriannuelle représentant un montant égal à 50% de sa rémunération annuelle. M. Jérémy Pessiot ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions de mandataire social de la Société.

Le Conseil d'administration, en date du 28 mars 2024, a approuvé les recommandations du Comité des rémunérations en date du 13 mars 2024 quant à l'atteinte des critères de performances relatifs à la rémunération variable annuelle et le versement au profit de M. Jérémy Pessiot de la somme de 26.000 euros, au titre de la rémunération variable annuelle de l'exercice 2023.

Aux termes de son contrat de travail, il est également prévu que M. Jérémy Pessiot bénéficie d'une indemnité de non-concurrence d'un montant égal à 50% de sa rémunération brute au cours des 12 derniers mois précédant la décision de rompre le contrat de travail.

Le Conseil d'administration en date du 7 décembre 2021, sur proposition du Comité des rémunérations en date du 3 décembre 2021, a décidé que le montant des indemnités de départ auxquelles le Directeur Général Délégué aura droit en cas de cessation de ses fonctions pour tout motif autre qu'une démission, révocation pour faute grave ou révocation pour faute lourde s'élèvera à 18 mois de rémunération brute.

▪ Rémunération de M. Stefan Borgas au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Le 4 février 2022, M. Stefan Borgas et la Société ont conclu une convention de mandat social, dont la conclusion a été autorisée par le Conseil d'administration en date du 4 février 2022. Aux termes de cette convention de mandat social et des décisions du Conseil d'Administration en date du 24 mars 2022, M. Stefan Borgas perçoit une rémunération annuelle de 30.000 euros.

Au 31 décembre 2024, M. Stefan Borgas était également titulaire de 192.500 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et 20.000 actions gratuites.

Le tableau présente à la fois les rémunérations attribuées et versées (i) au titre et au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et (ii) au titre et au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 présentées ci-avant.



Tableau n°1 : Récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque mandataire social dirigeant

	Exercice clos le 31 décembre 2023		Exercice clos le 31 décembre 2024	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Nicolas SORDET – <i>Directeur général</i>				
Rémunération fixe ¹²	180.000 €	180.000 €	180.000 €	180.000 €
Rémunération variable annuelle ¹³	45.000 €	33.750 ¹⁴ €	45.000 €	22.500 ¹⁵ €
Rémunération variable pluriannuelle ¹⁶	90.000 €	26.000 ¹⁷ €	-	-
Rémunération exceptionnelle et primes diverses	N/A	N/A	N/A	6.900 €
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature ¹⁸	4.767 €	4.767 €	4.811,88 €	4.811,88 €
TOTAL	319.767,00 €	245.517,00 €	229.811,88 €	214.211,88 €

¹² Aux termes de la convention de mandat social conclue en date du 4 février 2022, M. Nicolas Sordet perçoit, au titre de l'exercice en cours une rémunération fixe annuelle brute d'un montant de 180.000 euros. Le Conseil d'administration, en date du 28 mars 2024, a approuvé le maintien de la rémunération fixe de M. Nicolas Sordet.

¹³ Au titre de la convention de mandat social conclue en date du 4 février 2022, M. Nicolas Sordet perçoit une rémunération variable fixée à un montant égal à 25% de la rémunération fixe (soit un montant maximum de 45.000 euros pour une rémunération fixe d'un montant égal à 180.000 euros), sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'administration.

¹⁴ Le Conseil d'administration, en date du 21 mars 2023, a approuvé les recommandations du Comité des rémunérations en date du 6 mars 2023 quant à l'atteinte des critères de performances relatifs à la rémunération variable annuelle et le versement de la somme de 33.750 euros au profit de M. Nicolas Sordet, au titre de la rémunération variable annuelle de l'exercice 2022.

¹⁵ Le Conseil d'administration, en date du 28 mars 2024, a approuvé les recommandations du Comité des rémunérations en date du 13 mars 2024 quant à l'atteinte des critères de performances relatifs à la rémunération variable annuelle et le versement de la somme de 22.500 euros au profit de M. Nicolas Sordet, au titre de la rémunération variable annuelle de l'exercice 2023.

¹⁶ Aux termes du contrat de mandataire social en date du 4 février 2022 et conformément aux délibérations du conseil d'administration de la Société en date du 21 mars 2023, M. Nicolas Sordet pourra percevoir, au titre de la rémunération variable pluriannuelle, un montant égal à 50 % maximum de sa rémunération fixe par an (c'est-à-dire jusqu'à 90.000 euros pour une rémunération fixe d'un montant égal à 180.000 euros), sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'administration.

¹⁷ Le Conseil d'administration, en date du 21 mars 2023, a approuvé les recommandations du Comité des rémunérations en date du 6 mars 2023 quant à l'atteinte des critères de performances relatifs à la rémunération variable pluriannuelle et le versement de la somme de 27.000 euros au profit de M. Nicolas Sordet, au titre de la rémunération variable pluriannuelle.

¹⁸ Mise à disposition d'un véhicule de fonction.



	Exercice clos le 31 décembre 2023		Exercice clos le 31 décembre 2024	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Jérémy PESSIOT - Directeur général délégué				
Rémunération fixe ¹⁹	160.000 €	160.000 €	160.000 €	160.000 €
Rémunération variable annuelle ²⁰	40.000 €	30.000 ²¹ €	40.000 €	26.000²² €
Rémunération variable pluriannuelle ²³	80.000 €	24.000 ²⁴	-	-
Rémunération exceptionnelle et primes diverses	1.907,45 €	1.907,45 €	1.735,58	46.235,58 €
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature ²⁵	7.188,60 €	7.188,60 €	7.188,60 €	7.188,60 €
TOTAL	289.096,05 €	223.096,05 €	208.924,18 €	239.424,18€

¹⁹ Aux termes du contrat de travail conclu entre M. Jérémy Pessiot et la Société en date du 22 septembre 2019, modifié par avenant en date du 19 février 2021, et des décisions du conseil d'administration en date du 21 janvier 2021, M. Jérémy Pessiot percevra, au cours de l'exercice 2022, une rémunération fixe annuelle brute d'un montant de 160.000 euros.

²⁰ Aux termes du contrat de travail conclu entre M. Jérémy Pessiot et la Société en date du 22 septembre 2019, modifié par avenant en date du 19 février 2021, et des décisions du conseil d'administration en date du 21 janvier 2021, M. Jérémy Pessiot perçoit une rémunération variable annuelle pouvant représentant un montant maximum égal à 25% de sa rémunération fixe annuelle (soit un montant maximum de 40.000 euros pour une rémunération fixe de 160.000 euros).

²¹ Le Conseil d'administration, en date du 21 mars 2023, a approuvé les recommandations du Comité des rémunérations en date du 6 mars 2023 quant à l'atteinte des critères de performances relatifs à la rémunération variable annuelle et le versement de la somme de 30.000 euros au profit de M. Jérémy Pessiot, au titre de la rémunération variable annuelle de l'exercice 2022.

²² Le Conseil d'administration, en date du 28 mars 2024, a approuvé les recommandations du Comité des rémunérations en date du 13 mars 2024 quant à l'atteinte des critères de performances relatifs à la rémunération variable annuelle et le versement de la somme de 26.000 euros au profit de M. Jérémy Pessiot, au titre de la rémunération variable annuelle de l'exercice 2023.

²³ Aux termes des délibérations du Conseil d'administration de la Société en date du 4 février 2022, M. Jérémy Pessiot pourra percevoir, au titre de la rémunération variable pluriannuelle, un montant égal à 50 % maximum de sa rémunération fixe par an (c'est-à-dire jusqu'à 80.000 euros pour une rémunération fixe de 160.000 euros), sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'administration.

²⁴ Le Conseil d'administration, en date du 21 mars 2023, a approuvé les recommandations du Comité des rémunérations en date du 6 mars 2023 quant à l'atteinte des critères de performances relatifs à la rémunération variable pluriannuelle et le versement de la somme de 24.000 euros au profit de M. Jérémy Pessiot, au titre de la rémunération variable pluriannuelle.

²⁵ Mise à disposition d'un véhicule de fonction.



	Exercice clos le 31 décembre 2023		Exercice clos le 31 décembre 2024	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Stefan BORGAS – Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable annuelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	30.000 ²⁶ €	30.000 €	30.000 ²⁷ €	30.000 €
Avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	30.000 €	30.000€	30.000 €	30.000€

Tableau n°3 : Tableau récapitulatif des indemnités ou des avantages au profit des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Nicolas Sordet <i>Directeur général</i>	Suspendu ²⁸			X	X ²⁹		X ³⁰	

²⁶ Par décision en date du 21 mars 2023, le Conseil d'administration a décidé d'allouer 30.000 euros à M. Stefan Borgas au titre de son mandat d'administrateur indépendant.

²⁷ Par décision en date du 28 mars 2024, le Conseil d'administration a décidé d'allouer 30.000 euros à M. Stefan Borgas au titre de son mandat d'administrateur indépendant.

²⁸ Par décision en date du 26 mars 2019, le Conseil d'administration de la Société a décidé que le contrat de travail à durée indéterminée de M. Nicolas Sordet en date du 1er juin 2015, en qualité de Directeur Financier et Business Développement International, serait suspendu à compter du 1er janvier 2019 et durant l'exécution de son mandat de Directeur Général de la Société.

²⁹ Se reporter à la section « Rémunération de M. Nicolas Sordet au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ».

³⁰ Indemnité d'un montant égal à 50% de sa rémunération brute au cours des 12 derniers mois précédant la décision de résilier la convention de mandataire social conclu entre M. Nicolas Sordet et la Société en date du 4 février 2022.



Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Jérémy Pessiot <i>Directeur général délégué</i>	X			X	X ³¹		X ³²	
Stefan Borgas <i>Président du Conseil d'administration</i>		X		X		X		X

PROGRAMME D'INCENTIVE

- BSPCE³³ attribués à chaque dirigeant mandataire social au cours de leurs fonctions

n° et date d'assemblée générale	Nature des bons	Valorisation des bons selon la méthode retenue pour les comptes	Nombre de bons attribués ³⁴	Prix d'exercice (€)	Période d'exercice
Nicolas SORDET – <i>Directeur général</i>					
BSPCE 2 3 juin 2015	Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	41.400 €	103.500	0,40 €	N/A
BSPCE 3 29 décembre 2015	Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	68.985 €	109.500	0,63 €	N/A

³¹ Se reporter à la section « Rémunération de M. Jérémy Pessiot au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ».

³² Indemnité d'un montant égal à 50% de sa rémunération brute au cours des 12 derniers mois précédant la décision de rompre le contrat de travail conclu entre M. Jérémy Pessiot et la Société en date du 22 septembre 2019.

³³ La Société n'a attribué aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni aucun bon de souscription d'actions au profit de dirigeants mandataires sociaux.

³⁴ Il est rappelé que l'assemblée générale des actionnaires en date du 11 juin 2021, aux termes de sa trentième résolution a approuvé la division de la valeur nominale d'une action ordinaire et par voie de conséquence, a pris acte que les valeurs mobilières donnant accès au capital en vigueur au sein de la Société donneront dorénavant droit au nombre d'actions auquel elles donnaient droit multiplié par cinq (5) du fait de la division de la valeur nominale des actions par cinq (5). Le prix d'exercice a en conséquence été divisé par cinq (5).



n° et date d'assemblée générale	Nature des bons	Valorisation des bons selon la méthode retenue pour les comptes	Nombre de bons attribués ³⁴	Prix d'exercice (€)	Période d'exercice
BSPCE 5 26 juin 2019	Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	22.760 €	20.000	2,06 €	6.666 BSPCE exerçables depuis le 1 ^{er} juillet 2020 et jusqu'au 1 ^{er} juillet 2029 6.666 BSPCE exerçables à compter du 1 ^{er} juillet 2021 et jusqu'au 1 ^{er} juillet 2029 6.667 BSPCE exerçables à compter du 1 ^{er} juillet 2022 et jusqu'au 1 ^{er} juillet 2029
Jérémy PESSIOT - <i>Directeur général délégué</i>					
BSPCE 2 3 juin 2015	Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	31.400 €	78.500	0,40 €	N/A
BSPCE 3 29 décembre 2015	Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	22.760 €	110.000	0,63 €	N/A
BSPCE 5 26 juin 2019	Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	22.760 €	20.000 ³⁵	2,06 €	6.666 BSPCE exerçables depuis le 1 ^{er} juillet 2020 et jusqu'au 1 ^{er} juillet 2029 6.666 BSPCE exerçables à compter du 1 ^{er} juillet 2021 et jusqu'au 1 ^{er} juillet 2029 6.667 BSPCE exerçables à compter du 1 ^{er} juillet 2022 et jusqu'au 1 ^{er} juillet 2029
Stefan BORGAS – <i>Président du Conseil d'administration</i>					

³⁵ Il est rappelé que l'assemblée générale des actionnaires en date du 11 juin 2021, aux termes de sa trentième résolution a approuvé la division de la valeur nominale d'une action ordinaire et par voie de conséquence, a pris acte que les valeurs mobilières donnant accès au capital en vigueur au sein de la Société donneront dorénavant droit au nombre d'actions auquel elles donnaient droit multiplié par cinq (5) du fait de la division de la valeur nominale des actions par cinq (5).



n° et date d'assemblée générale	Nature des bons	Valorisation des bons selon la méthode retenue pour les comptes	Nombre de bons attribués ³⁴	Prix d'exercice (€)	Période d'exercice
BSPCE 5 26 juin 2019	Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	198.800 €	175.000	2,06 €	58.333 BSPCE exerçables depuis le 16 septembre 2021 et jusqu'au 16 septembre 2030 58.333 BSPCE exerçables à compter du 16 septembre 2022 et jusqu'au 6 septembre 2030 58.334 BSPCE exerçables à compter du 16 septembre 2023 et jusqu'au 6 septembre 2030
BSPCE 2021 11 juin 2021	Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	66.905 €	17.500	8,02 €	5.833 BSPCE exerçables à compter du 4 février 2023 et jusqu'au 4 février 2032 5.833 BSPCE exerçables à compter du 4 février 2024 et jusqu'au 4 février 2032 5.834 BSPCE exerçables à compter du 4 février 2025 et jusqu'au 4 février 2032

Aucun BSPCE attribué à chaque dirigeant mandataire social au cours de leurs fonctions n'a été exercé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- Stock-options

La Société n'a attribué aucune option de souscription ou d'achat d'actions au profit de dirigeants mandataires sociaux.

- Bons de souscription d'actions

La Société n'a attribué aucun bon de souscription d'actions au profit de dirigeants mandataires sociaux.

- Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant l'exercice de leurs fonctions



AGA 2021

Par décisions en date du 7 décembre 2021 et en date du 24 mars 2022, le Conseil d'administration a mis en œuvre la délégation de compétence consentie par la vingt-neuvième résolution de l'assemblée générale mixte en date du 11 juin 2021 qui a autorisé le Conseil d'administration en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions et selon les modalités qu'il déterminera dans la présente résolution, à l'attribution d'AGA 2021 à titre de bonus lié à la réalisation de l'augmentation de capital décidée en vue de l'admission aux négociations des actions de la Société sur Euronext Growth.

Le Conseil d'administration a ainsi attribué des AGA 2021 aux mandataires sociaux suivants :

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire					
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social	n° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'Acquisition	Date de disponibilité
Nicolas Sordet	n°1 07/12/2021	22.444	203.567 €	07/12/2022	07/12/2023
	n°2 24/03/2022	257.620	1.380.024 €	Tranche 1 : 24/03/2023 Tranche 2 : 24/03/2024 Tranche 3 : 24/03/2025 Tranche 4 : 24/03/2030 ³⁶	Tranche 1 : 24/03/2024 Tranche 2 : 24/03/2025 Tranche 3 : 24/03/2026 Tranche 4 : 24/03/2031
Jérémy Pessiot	n°1 07/12/2021	19.951	180.956 €	07/12/2022	07/12/2023
	n°2 24/03/2022	257.620	1.380.024 €	Tranche 1 : 24/03/2023 Tranche 2 : 24/03/2024	Tranche 1 : 24/03/2024 Tranche 2 : 24/03/2025

³⁶ Par décision en date du 18 décembre 2024, le Conseil d'administration a décidé de proroger la période d'acquisition des AGA 2021 jusqu'au 24 mars 2030, de sorte que la période de conservation s'achève le 24 mars 2031.



Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire					
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social	n° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'Acquisition	Date de disponibilité
				Tranche 3 : 24/03/2025	Tranche 3 : 24/03/2026
				Tranche 4 : 24/03/2030 ²⁵	Tranche 4 : 24/03/2031

Les 42.395 AGA 2021 attribuées par le Conseil d'administration en date du 7 décembre 2021 à MM. Nicolas Sordet et Jérémy Pessiot ont été conformément au plan n°1 acquises le 7 décembre 2022 et sont cessibles depuis le 7 décembre 2023.

51.524 AGA 2021 attribuées au titre de la Tranche 1 par le Conseil d'administration en date du 24 mars 2022 à MM. Nicolas Sordet et Jérémy Pessiot ont été conformément au plan n°2 acquises le 24 mars 2023.

51.524 AGA 2021 attribuées au titre de la Tranche 2 par le Conseil d'administration en date du 24 mars 2022 à MM. Nicolas Sordet et Jérémy Pessiot ont été conformément au plan n°2 acquises le 28 mars 2024.

L'ensemble des AGA 2021 attribuées au titre du plan n°2 sont soumises à une période de conservation à la date du présent rapport.

AGA 2023

Par décisions en date du 18 septembre 2023, le Conseil d'administration a mis en œuvre la délégation de compétence consentie par la dix-huitième résolution de l'assemblée générale mixte en date du 21 juin 2023 qui a autorisé le Conseil d'administration en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions et selon les modalités qu'il déterminera dans la présente résolution, à l'attribution d'AGA 2023 au titre d'un plan d'actions gratuites à long terme.

Le Conseil d'administration a ainsi attribué des AGA 2023 aux mandataires sociaux suivants :



Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire					
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social	n° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'Acquisition	Date de disponibilité
Nicolas Sordet	n°1	48.632	239 756 €	31/03/2026	31/03/2027
Jérémy Pessiot	18/09/2023	48.632	239 756 €		

AGA 2024

Par décisions en date du 18 décembre 2024, le Conseil d'administration a mis en œuvre la délégation de compétence consentie par la vingt-troisième résolution de l'assemblée générale mixte en date du 19 juin 2024 qui a autorisé le Conseil d'administration en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions et selon les modalités qu'il déterminera dans la présente résolution, à l'attribution d'AGA 2024 au titre d'un plan d'actions gratuites.

Le Conseil d'administration a ainsi attribué des AGA 2024 aux mandataires sociaux suivants :

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire					
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social	n° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'Acquisition	Date de disponibilité
Stefan Borgas	2024-2 18/12/2024	20.000	- ³⁷	01/01/2027	01/01/2028

³⁷ Le Conseil d'administration en date du 18 décembre 2024 a décidé d'attribuer, à compter du 1^{er} janvier 2025, 253.000 AGA 2024-2 et 70.000 AGA 2024-3. L'attribution desdites AGA intervenant à compter du 1^{er} janvier 2025, la valorisation des actions serait celle reflétée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nicolas Sordet	2024-2 18/12/2024	35.000	_26	01/01/2027	01/01/2028
	2024-3 18/12/2024	15.000	_26	01/01/2026	01/01/2027
Jérémy Pessiot	2024-2 18/12/2024	35.000	_26	01/01/2027	01/01/2028
	2024-3 18/12/2024	15.000	_26	01/01/2026	01/01/2027

3.4 CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Votre commissaire aux comptes examine, dans son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce, celles qui ont été passées par la Société ou exécutées par elle au cours de l'exercice écoulé. Ce rapport est mis à votre disposition. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 les conventions réglementées sont les suivantes :

- Convention de subordination entre la Société et AFYREN NEOXY du 6 décembre 2024, autorisée préalablement par le Conseil d'administration le 3 décembre 2024,
- Contrat de crédit entre la Société et AFYREN NEOXY du 6 décembre 2024, autorisé préalablement par le Conseil d'administration le 3 décembre 2024.

3.5 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UNE FILIALE DE LA SOCIETE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Néant.

3.6 TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Résolutions approuvées par l'assemblée générale mixte du 19 juin 2024				
Objet de la résolution	Durée	Plafonds	Modalités de détermination du prix	Mise en oeuvre
Délégation de compétence à conférer au Conseil	26 mois	Montant nominal des	Pour les augmentations de capital, le prix d'émission des	X



d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital à émettre par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public (autre qu'une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	Expire le 19 août 2026	augmentations de capital : 225.000 €¹ Montant nominal des titres de créances : 80.000.000 €²	actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration et sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des cinq (5) dernières séances de bourse précédant sa fixation, telle que le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 20%. Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris les bons de souscription d'actions, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus.	
---	------------------------	--	---	--



			La conversion, le remboursement et la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix minimum visé ci-dessus.	
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital à émettre par la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois Expire le 19 août 2026	Montant nominal des augmentations de capital : 225.000 € ¹ Montant nominal des titres de créances : 80.000.000 € ²		X
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission	18 mois Expire le 19 décembre 2025	Montant nominal des augmentations de capital : 225.000 € ¹	Pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil	X



d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital à émettre par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires		Montant nominal des titres de créances : 80.000.000 €²	d'administration et sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des cinq (5) dernières séances de bourse précédant sa fixation, telle que le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 20%. Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris les bons de souscription d'actions, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus. La conversion, le remboursement et la transformation en actions de chaque	
---	--	---	---	--



			valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix minimum visé ci-dessus.	
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital à émettre par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an	26 mois Expire le 19 août 2026	Montant nominal des augmentations de capital : 20% du capital social (tel qu'existant à la date de l'opération) par an et 225.000 €¹ Montant nominal des titres de créances : 80.000.000 €²	Pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration et sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse précédant sa fixation, telle que le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 20%. Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris les bons de souscription d'actions, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues	X



			immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus. La conversion, le remboursement et la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix minimum visé ci-dessus.	
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de	26 mois Expire le 19 août 2026	15% du montant de l'émission initiale au titre des délégations susvisées		X



commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes avec suppression du droit préférentiel de souscription				
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'incorporation au capital de bénéfices, réserves, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	26 mois Expire le 19 août 2026	Montant nominal des augmentations de capital : 225.000 € ¹		X
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission de bons de souscription d'actions ordinaires (les « BSA 2024 ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	18 mois Expire le 19 décembre 2025	1.202.731 BSA 2024 donnant lieu à l'émission de 1.202.731 actions ordinaires représentant un montant nominal maximum de 24.054,62 euros à titre d'augmentation de capital (Plafond commun aux BSA 2024, AGA 2024 et Options 2024).	Le prix de souscription des BSA 2024 sera déterminé par le Conseil d'administration au jour de l'émission, conformément aux conclusions du rapport de l'expert mandaté par la Société à l'effet de valoriser le prix de souscription dudit BSA 2024 conformément aux méthodes de valorisation applicables à ce type d'outils. Le prix d'exercice des BSA 2024 sera	X



			déterminé par le Conseil d'administration au moment de l'attribution des BSA 2024 et devra être égal à la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse précédant la date d'attribution dudit BSA 2024 par le Conseil d'administration.	
Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de la Société en faveur des membres du personnel salarié et des dirigeants-mandataires sociaux (les « AGA 2024 »)	38 mois Expire le 19 août 2027	Le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social à la date de la décision d'attribution par le Conseil d'administration, dans la limite de 1.202.731 actions gratuites, de valeur nominale unitaire de 0,02 euro.		Mise en œuvre par le conseil d'administration en date du 8 juillet 2024 et du 18 décembre 2024. ³⁸

¹ L'assemblée générale a décidé aux termes de la septième résolution de l'assemblée générale en date du 19 juin 2024, de fixer le plafond global applicable aux autorisations et délégations aux fins d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital à émettre par la Société à 350.000 euros.

² L'assemblée générale a décidé aux termes de la septième résolution de l'assemblée générale en date du 19 juin 2024, de fixer le plafond global applicable aux autorisations et délégations

³⁸ Se reporter à la section 4.4.3.



aux fins d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances à émettre par la Société à 80.000.000 euros.

ATTRIBUTIONS DES AGA AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Par décisions en date du 1^{er} janvier 2024 et du 28 mars 2024, le Conseil d'administration a mis en œuvre la délégation de compétence consentie par la dix-septième résolution de l'assemblée générale mixte en date du 21 juin 2023 qui a autorisé le Conseil d'administration en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions et selon les modalités qu'il déterminera dans la présente résolution, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société (les « **AGA 2023** »).

Historique des attributions gratuites d'actions			
Information sur les actions attribuées gratuitement			
	AGA 2023-4	AGA 2023-5	AGA 2023 LTIP 2
Date d'assemblée générale	21 juin 2023		
Date du Conseil d'administration	1 ^{er} janvier 2024	28 mars 2024	28 mars 2024
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	12.868	14.069	180.500
Valeur nominale d'une action	0,02 €	0,02 €	0,02 €
Valeur d'une action	2,22 €	1,90 €	1,90 €
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux	-	-	-
<i>Nicolas Sordet</i>	-	-	37.500
<i>Jérémy Pessiot</i>	-	-	37.500
Date d'acquisition des actions	1 ^{er} janvier 2026	28 mars 2025	31 mars 2027
Date de fin de période de conservation	1 ^{er} janvier 2027	28 mars 2026	31 mars 2028
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent Rapport Financier Annuel	-	-	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent Rapport Financier Annuel	-	-	-



Actions gratuites pouvant être attribuées à la date du présent Rapport Financier Annuel	_39
---	-----

Par décisions en date du 8 juillet 2024 et du 18 décembre 2024, le Conseil d'administration a mis en œuvre la délégation de compétence consentie par la vingt-troisième résolution de l'assemblée générale mixte en date du 19 juin 2024 qui a autorisé le Conseil d'administration en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions et selon les modalités qu'il déterminera dans la présente résolution, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société (les « **AGA 2024** »).

Historique des attributions gratuites d'actions			
Information sur les actions attribuées gratuitement			
	AGA 2024-1	AGA 2024-2	AGA 2024-3
Date d'assemblée générale	19 juin 2024		
Date du Conseil d'administration	8 juillet 2024	18 décembre 2024	18 décembre 2024
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	4.000	266.500	70.000
Valeur nominale d'une action	0,02 €	0,02 €	0,02 €
Valeur d'une action	2,09 €	_40	_28
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux	-	-	-
<i>Nicolas Sordet</i>	-	35.000	15.000
<i>Jérémy Pessiot</i>	-	35.000	15.000
Date d'acquisition des actions	8 juillet 2025	1 ^{er} janvier 2027	1 ^{er} janvier 2026
Date de fin de période de conservation	8 juillet 2026	1 ^{er} janvier 2028	1 ^{er} janvier 2027
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent Rapport Financier Annuel	-	-	-

³⁹ Par décisions en date du 19 juin 2024, l'assemblée générale mixte a mis en place un plafond commun aux BSA 2024, BSPCE AGA 2024 et Options 2024, qui a été fixé à 1.202.731. L'autorisation consentie par la vingt-troisième résolution de l'assemblée générale mixte en date du 19 juin 2024 qui a autorisé le Conseil d'administration en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions et selon les modalités qu'il déterminera dans la présente résolution, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société (les « **AGA 2024** ») a annulé et remplacé l'autorisation consentie par la dix-septième résolution de l'assemblée générale mixte en date du 21 juin 2023 qui a autorisé le Conseil d'administration en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions et selon les modalités qu'il déterminera dans la présente résolution, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société (les « **AGA 2023** »).

⁴⁰ Le Conseil d'administration en date du 18 décembre 2024 a décidé d'attribuer, à compter du 1^{er} janvier 2025, 266.500 AGA 2024-2 et 70.000 AGA 2024-3. L'attribution desdites AGA intervenant à compter du 1^{er} janvier 2025, la valorisation des actions serait celle reflétée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.



Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent Rapport Financier Annuel	-	-	-
Actions gratuites pouvant être attribuées à la date du présent Rapport Financier Annuel	862.231 ⁴¹		

Conformément à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 352.937 actions gratuites (dont 216.500 qui seront attribuées à compter du 1^{er} janvier 2025) à 23 salariés non-mandataires sociaux étant précisé que les dix salariés bénéficiaires du plus grand nombre d'actions gratuites ont reçu 256.344 actions gratuites.

ATTRIBUTIONS DE STOCK-OPTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce, aucune stock-option n'a été attribuée au cours de l'exercice 2024.

ATTRIBUTIONS DE BSPCE POUR L'EXERCICE EN COURS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Conseil d'administration n'a pas mis en œuvre la délégation de compétence consentie par dix-septième résolution de l'assemblée générale mixte en date du 21 juin 2023 qui a autorisé le Conseil d'administration en application des dispositions des articles L.225-138, L.225-129-2, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions et selon les modalités qu'il déterminera dans la présente résolution, à l'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société.

ATTRIBUTIONS DE BSA POUR L'EXERCICE EN COURS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Conseil d'administration n'a pas mis en œuvre la délégation de compétence consentie par la seizième résolution de l'assemblée générale mixte en date du 21 juin 2023 et par la vingt-troisième résolution de l'assemblée générale du 19 juin 2024 qui a autorisé le Conseil d'administration en application des dispositions des articles L.225-138 I, L.225-129-2, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions et selon les modalités qu'il déterminera dans la présente résolution, à l'émission de bons de souscription d'actions de la Société.

⁴¹ Par décisions en date du 19 juin 2024, l'assemblée générale mixte a mis en place un plafond commun aux BSA 2024, BSPCE AGA 2024 et Options 2024, qui a été fixé à 1.202.731.



04

DEVELOPPEMENT
DURABLE





4 DEVELOPPEMENT DURABLE

4.1 PREAMBULE ET NOTE METHODOLOGIQUE

Préambule

Les activités industrielles d'AFYREN étant en phase de démarrage, les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance s'inscrivent dans un contexte particulier. La Société a néanmoins déjà mené de nombreuses actions pour inscrire ces enjeux ESG au cœur de son modèle d'affaires, de sa stratégie, et de ses politiques.

La Société communique sur ses engagements en matière de RSE dans son Rapport Financier Annuel depuis 2021 (chapitre 5) et souhaite dorénavant partager encore plus largement ces sujets à travers un rapport de durabilité dédié, établi sur une base volontaire, dont la date de publication est prévue au deuxième trimestre de chaque année, depuis 2024. **Le chapitre 5 du Rapport Financier Annuel de la Société a donc été adapté à la lumière des informations qui seront partagées dans le rapport de durabilité.**

Note méthodologique concernant le rapport à paraître

Dans le cadre de la directive européenne UE) 2022/2464 du Parlement Européen du Conseil du 14 décembre 2022 modifiant le règlement 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, dites Directive CSRD, les sociétés cotées sur un marché réglementé sont soumises à l'établissement d'un rapport de durabilité.

AFYREN étant une société dont les actions sont admises à la négociation sur Euronext Growth, un marché organisé, et ne rentrant pas dans le champ d'application des grandes entreprises, AFYREN ne sera pas soumise aux obligations de publication du rapport de durabilité.

Toutefois, soucieuse de son impact, la Société a choisi de publier un rapport de durabilité établi sur la base de la version de travail des ESRS for « Listed Small-and-Medium-sized Enterprises » (ESRS LSME).

4.2 LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DU MODELE DE CREATION DE VALEUR D'AFYREN

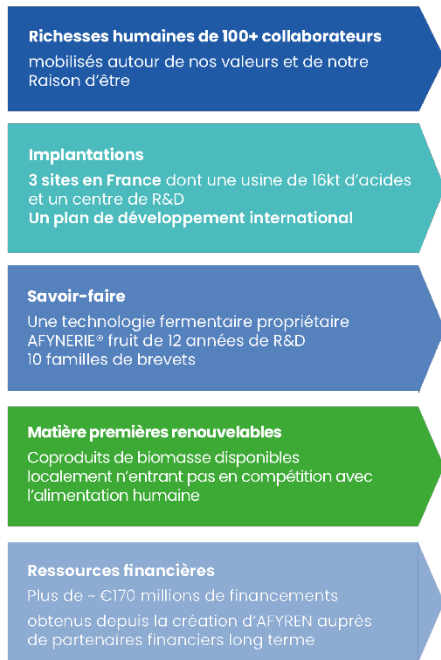
AFYREN a inscrit le développement durable au cœur de sa raison d'être ; une raison d'être qui a été légèrement adaptée suite à la participation de l'entreprise à la convention des entreprises pour le climat, pour y intégrer la dimension régénératrice de l'entreprise :

« Nous rendons possible une industrie bas carbone, circulaire et régénératrice en apportant des solutions biosourcées bâties pour et avec notre environnement. »

Le modèle d'affaires AFYREN est bâti autour de cette raison d'être avec des ressources et un savoir-faire unique, qui permettent de créer de la valeur pour notre économie et notre environnement, tout en s'appuyant sur une mission claire, une stratégie bien définie et des valeurs fortes.



RESSOURCES



FABRICATION DE PRODUITS BIOSOURCÉS

En alternative aux produits traditionnels issus du pétrole
Un modèle industriel «build and operate» avec la RSE et l'excellence opérationnelle au cœur des process

Matières premières renouvelables



COMPÉTITIVITÉ PERFORMANCE PRODUIT DURABILITÉ

Solutions biosourcées innovantes

à destination de 6 marchés cibles



VALEUR CRÉÉE

Une équipe diversifiée et formée

- 39% de femmes
- 100% des collaborateurs ont suivi au moins une formation en 2024

Un ancrage territorial et industriel

- 60 emplois directs et 200 indirects dans l'Est de la France
- Des projets internationaux créateurs d'emplois locaux

Des innovations et solutions pour nos clients

- 7 acides 100% biosourcés
- 1 engrais riche en potassium
- 12 partenaires dans le consortium européen AFTER-BIOCHEM
- > €165 millions de chiffre d'affaires contractualisés

Un impact environnemental réduit

- Division par 5 de l'empreinte carbone
- 0 déchet industriel
- Consommation d'eau limitée
- Approche d'économie circulaire

Un plan de croissance rentable

- 3 usines représentant, à pleine capacité :
 - €150 millions de CA⁽¹⁾ cumulé
 - ~30% de marge d'EBITDA cible⁽²⁾

(1) Correspond aux CA combinés des unités de production

(2) EBITDA courant du Groupe

Le groupe AFYREN est pleinement aligné avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'homme, travail, environnement et de lutte contre la corruption et son modèle d'affaires contribue par ailleurs à la réalisation de plusieurs Objectifs de Développement Durable des Nations Unies :





Gouvernance de la RSE

Dès le lancement de la Société, les dirigeants d'AFYREN ont souhaité accorder une place centrale au développement durable. La RSE a donc été intégrée très tôt au cœur de la stratégie opérationnelle, avec une personne en charge de la RSE (Chief Sustainability Officer) au sein du Comité exécutif d'AFYREN depuis 2021, afin de lui garantir un impact maximal.

AFYREN continue d'œuvrer au renforcement de son dispositif de gouvernance de la RSE avec la mise en place en 2022 d'un Comité RSE au sein de son Conseil d'administration. Ce comité accompagne l'entreprise dans la construction de sa stratégie RSE, selon une approche ambitieuse et adaptée à son niveau de développement, avec une feuille de route graduelle :

- 2021 – 2022 : Vision, stratégie /fondamentaux et gouvernance (Start-up engagée)
- 2023-2025 : Déploiement, certifications, suivi des engagements et plans d'actions via des indicateurs (Entreprise contributive)
- 2026-2030 : Amélioration/ embarquement (PME industrielle à impact, modèle régénératif)

Rôles et responsabilités du Conseil d'administration et du Comité RSE dans le contrôle de la procédure de gestion des impacts, risques et opportunités matériels :

- Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de la Société, veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.
- Le Comité RSE traite des sujets liés aux 5 piliers de la RSE : gouvernance, économie, social, sociétal et environnement.

Il se réunit trois à quatre fois par an, et présente deux fois par an au Conseil d'administration d'AFYREN les risques ESG identifiés, ainsi que les résultats et l'efficacité des politiques, actions, métriques et cibles ESG.

Les principaux sujets ESG mis en place par l'entreprise en 2024 et abordés par le Conseil d'administration ont été :

- Le premier rapport de durabilité, en vue de la préparation à la mise en conformité progressive à la CSRD
- Le déploiement des fresques du climat pour l'ensemble des collaborateurs
- L'obtention de son premier prêt "Sustainability linked"
- Le deuxième baromètre RH (AFYREN Global People Survey), avec 98% de participation
- Le deuxième bilan carbone d'AFYREN ;
- La deuxième certification Ecovadis : médaille d'argent avec une nette progression par rapport à 2023

Une définition claire des engagements et objectifs de la RSE

Pour garantir l'alignement des engagements et ambitions du Groupe avec les principaux impacts de son activité et les attentes de ses parties prenantes, AFYREN a mené en 2021 une consultation de ses parties prenantes internes et externes. Cela a permis de positionner les



principaux sujets RSE identifiés par AFYREN, au regard de son modèle de création de valeur. En parallèle, une réflexion a été engagée pour définir la raison d'être d'AFYREN : son aboutissement est le fruit d'un travail de concertation des collaborateurs et parties prenantes externes, mené afin de définir le cap de développement de la Société.

La raison d'être définie pour AFYREN est de **rendre possible une industrie bas carbone, circulaire et régénérative en apportant des solutions biosourcées bâties pour et avec notre environnement**. De cette raison d'être et de cette analyse de matérialité découlent 3 axes d'engagements prioritaires et 9 engagements RSE.

	3 engagements globaux	9 engagements opérationnels
PILIER I Produits et innovation	100 % de nos solutions présentent un avantage en termes de durabilité pour l'industrie et les consommateurs	1.1 Placer l'éco-conception au cœur de notre innovation 1.2 Proposer des alternatives bas carbone aux produits à base fossile 1.3 Mettre sur le marché des produits biosourcés ou naturels à forte valeur sociétale
PILIER II Opérations et gouvernance	Un développement industriel parfaitement adapté à la trajectoire "Net Zero" et à l'optimisation de la circularité	2.1 Réduire notre empreinte carbone 2.2 Préserver la planète et ses ressources en inscrivant notre activité dans l'économie circulaire 2.3 Viser l'excellence dans toutes nos opérations
PILIER III Une équipe en sécurité, engagée et connectée	Employés et parties prenantes	3.1 Garantir un environnement sûr pour tous nos employés et notre voisinage 3.2 Offrir un environnement de travail motivant et épanouissant à tous nos employés, sans distinction 3.3 S'engager pleinement dans nos régions d'exploitation en développant le secteur de la bioéconomie et en travaillant avec nos parties prenantes externes.

En 2024, AFYREN poursuit ses actions structurantes pour servir ses engagements forts sur ces trois piliers. Citons par exemple parmi les nouvelles réalisations :

- Réalisation et publication du premier rapport de durabilité en se basant sur les guidelines de la CSRD pour préparer une mise en conformité progressive.
- Lancement du Responsible Care avec signature de la charte par la direction, réalisation de l'autodiagnostic et du groupe projet pour le déploiement du référentiel.
- Actualisation de la revue des risques en intégrant plus systématiquement les enjeux RSE, et en particulier celui du changement climatique.
- Formation des équipes : formations systématiques des équipes sur les sujets d'éthique des affaires et de communication responsable sur les produits d'AFYREN.
- Engagement des équipes : fresques du climat déployées sur les trois sites d'AFYREN, avec plus de 90% de participation, et organisation d'ateliers de génération d'idées pour servir les engagements RSE d'AFYREN.
- Obtention d'un prêt syndiqué "Sustainability Linked" intégrant 3 critères RSE. Ces éléments, ainsi que les indicateurs attachés seront décrits plus en détail dans le rapport de durabilité. Par ailleurs, notons que pour l'exercice 2024, la rémunération variable de l'ensemble des salariés disposant d'un tel dispositif (incluant les membres de la



direction générale) est déterminée à hauteur de 15% par des objectifs collectifs extra-financiers liés à la sécurité et au baromètre RH annuel.

4.3 REPORTING SOCIAL D'AFYREN

Effectifs

Fin 2024, le Groupe AFYREN emploie 130 collaborateurs et veille à maintenir une équipe diversifiée et équilibrée, dans une logique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, les plus jeunes et les seniors, et des collaborateurs aux parcours professionnels et qualifications très variés.

	2021	2022	2023	2024
Effectif total (ETP fin de période)⁴²	70	114	122	130
Dont % de femmes	33%	36%	39%	39%
Dont % de jeunes (<30 ans)	29%	32%	29%	29%
Dont % de seniors (>50 ans)	13%	14%	13%	14%
Part des CDI dans les effectifs (en %)	91%	90%	89%	88%

ORGANISATION

L'arrivée d'une Directrice des Ressources Humaines en 2023 a permis de lancer des programmes structurants pour améliorer le fonctionnement des équipes, avec notamment :

- un programme de "onboarding" avancé qui permet d'intégrer efficacement les nouveaux arrivants chez AFYREN, de leur donner très vite tous les outils indispensables pour comprendre la culture de l'entreprise, s'approprier ses enjeux et bien comprendre sa mission.
- un programme de management établi sur mesure pour les équipes d'AFYREN pour améliorer l'efficacité opérationnelle, le dialogue et les interactions entre équipes.

AFYREN s'attache à favoriser le développement professionnel de ses collaborateurs en proposant à chacun un projet de formation personnalisé, et en leur offrant des perspectives d'évolution qui valorisent leurs compétences, leur créativité, leur potentiel d'innovation et leur énergie d'entreprendre. En ce sens, un programme de formation Groupe a été lancé, avec des formations socles sur la QHSE, l'éthique et la cybercriminalité. Des Fresques du Climat ont été réalisées sur les 3 sites de l'entreprise pour l'ensemble des collaborateurs pour avoir une compréhension partagée des enjeux environnementaux et sociétaux et faire remonter des idées concrètes d'actions d'améliorations sur les sites.

⁴² y compris CDI, CDD, alternants



ACCIDENTS

En 2024, AFYREN a comptabilisé 2 accidents du travail avec arrêt et 2 accidents sans arrêt. Sans gravité, ces accidents ont néanmoins fait l'objet d'une analyse poussée pour mettre en place des actions adaptées de correction immédiate et de prévention.

	2021	2022	2023	2024
Nombre d'accidents avec arrêt de travail – collaborateurs AFYREN	0	0	0	2
Nombre d'accidents sans arrêt de travail – collaborateurs AFYREN	0	2	6	2

Développer une culture sécurité performante fait partie des engagements principaux d'AFYREN. En ce sens, des “causeries sécurité”, temps d'échange très réguliers au sein des équipes, sont organisées afin d'observer collectivement des situations de travail pour rappeler les règles comportementales et renforcer les bonnes pratiques.

Par ailleurs, la remontée d'observation est fortement encouragée via un outil dédié facile d'utilisation : le nombre d'observations constitue un indicateur suivi mensuellement.

4.4 EVALUATION EXTRAFINANCIÈRE ET REPORTING

Depuis cinq ans, AFYREN a initié une démarche d'évaluation extra-financière par Ethifinance, pour se donner un cadre de travail aligné avec les bonnes pratiques actuelles du secteur. Cette évaluation permet à la Société d'orienter sa démarche RSE dans un processus d'amélioration continue et a montré d'une part une performance nettement au-dessus du marché et d'autre part en progrès constant :

	2020	2021	2022	2023	2024
Evaluation extra-financière Ethifinance	55 (56 rebasée) ⁴³	66 (72 rebasée)	78 (79 rebasée)	83	85

En 2024, Ethifinance a évalué la performance RSE d'AFYREN à 83/100 sur l'exercice 2023, ce qui correspond à un niveau PLATINE, la plus haute distinction délivrée par Ethifinance.

En 2025, Ethifinance a évalué la performance RSE d'AFYREN à 85/100 sur l'exercice 2024, une nouvelle progression de la notation.

Pour la deuxième année consécutive, AFYREN se voit décerner une médaille d'argent par la plateforme de référence mondiale EcoVadis. Son score de 68/100 place la Société dans le top 15% des entreprises en termes de développement durable et dans le top 8% de son secteur industriel. La notation d'AFYREN s'améliore de 7 points par rapport à l'année dernière, malgré un référentiel plus exigeant dû à un changement de catégorie (de petite à moyenne entreprise). Cette reconnaissance témoigne des efforts continus d'AFYREN en matière de responsabilité

⁴³ Évolution du référentiel entre 2021 et 2022 entraînant une réévaluation des notes



sociale des entreprises (« RSE »), avec une amélioration notable de son score dans les catégories sociale et éthique.

AFYREN répond également aux demandes particulières de reporting extrafinancier de l'ensemble de ses investisseurs, et notamment ses investisseurs historiques.

4.5 PERSPECTIVES

En 2025, AFYREN publiera sur une base volontaire son deuxième rapport de durabilité, avec une version améliorée de son premier rapport, un enrichissement de ses indicateurs et une vision plus claire des attentes des parties prenantes en matière de reporting de durabilité.

La Société va poursuivre ses actions sur sa stratégie climat, suivre sa performance RSE à l'aide des indicateurs de performance actés en Conseil d'administration, développer l'engagement de ses équipes et travailler sur des plans d'actions concrets en phase avec sa feuille de route régénérative.



05

ANNEXE I

COMPTES ANNUELS AFYREN ET RAPPORT DE CERTIFICATION
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



ANNEXE 1 – COMPTES ANNUELS AFYREN ET RAPPORT DE CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan Actif			Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	3 681 511	2 221 010	1 460 501	1 828 652
		Frais de développement	798 661	375 227	423 433	467 990
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours	1 056 166		1 056 166	1 036 279
		Avances et acomptes				
	TOTAL		5 536 339	2 596 238	2 940 101	3 332 922
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	666 630	517 073	149 556	204 925
		Inst. techniques, mat. out. industriels	216 787	118 575	98 212	132 604
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations en cours	77 030		77 030	
		Avances et acomptes				
	TOTAL		960 447	635 648	324 798	337 529
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	25 562 939	6 600 000	18 962 939	25 507 812
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés	1 779 157	10 988	1 768 169	1 647 107
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	234 807		234 807	234 238
		TOTAL	27 576 905	6 610 988	20 965 917	27 389 158
Total de l'actif immobilisé			34 073 693	9 842 875	24 230 817	31 059 610
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés	431 656		431 656	466 387
		Autres créances	10 905 945		10 905 945	649 282
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL		11 337 602		11 337 602	1 115 669	
Divers	Valeurs mobilières de placement	449 088		449 088	380 065	
	(dont actions propres :	449 088				
	)					
	Instruments de trésorerie	33 472 214		33 472 214	49 552 186	
Disponibilités						
TOTAL		33 921 302		33 921 302	49 932 251	
Charges constatées d'avance			145 753		145 753	197 261
Total de l'actif circulant			45 404 658		45 404 658	51 245 182
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			79 478 351	9 842 875	69 635 476	82 304 793
Renvois :						
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					182 919	181 330
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					1 100	15 003

Bilan Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Capitaux propres	Capital (dont versé : 522 201)	522 201	520 451
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	85 384 457	85 263 676
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	1 150	1 150
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées	21 966	
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-14 041 610	-9 719 856
Aut. fonds	Résultats antérieurs en instance d'affectation	-10 812 002	-4 321 754
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)		
	Situation nette avant répartition	61 076 163	71 743 667
	Subvention d'investissement	660 558	724 697
	Provisions réglementées		
Total		61 736 722	72 468 365
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques	13 900	13 900
	Provisions pour charges	397 381	379 897
Total		411 281	393 797
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 262 816	1 688 077
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 803 594	2 666 086
	Total	3 066 410	4 354 164
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	521 758	385 236
	Dettes fiscales et sociales	923 962	977 888
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Total		1 445 720	1 363 124
Produits constatés d'avance		2 975 342	3 725 342
Total des dettes et des produits constatés d'avance		7 487 473	9 442 630
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		69 635 476	82 304 793
Rénov. : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier	87 002	132 283
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	4 195 033	5 685 495
	à moins d'un an	3 292 440	3 757 135
(3) dont emprunts participatifs			

		France	Exportation	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	487 500		487 500	1 015 368
	Chiffre d'affaires net	487 500		487 500	1 015 368
	Production stockée			19 887	131 335
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			26 679	14 502
	Subventions d'exploitation			530 247	303 483
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 756 488	1 702 276
	Autres produits				
	Total			2 820 802	3 166 966
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			157 752	130 028
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			3 390 341	3 357 702
	Impôts, taxes et versements assimilés			80 016	51 146
	Salaires et traitements			3 497 572	3 425 608
	Charges sociales			1 579 096	1 444 393
	Dotations sur immobilisations amortissements			626 650	595 920
	Dotations d'exploitation sur actif circulant provisions				
	Autres charges pour risques et charges			257 028	263 216
	Total			45 575	56 961
	Total			9 634 034	9 324 978
	Résultat d'exploitation	A		-6 813 231	-6 158 011
Opér. c.	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			1 801 014	1 406 778
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change			2 471	13 209
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			1 803 486	1 419 987
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			6 600 000	
	Intérêts et charges assimilées (5)			-133 126	-103 948
	Différences négatives de change			899	18 814
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			6 467 772	-85 133
	Résultat financier		D	-4 664 286	1 505 121
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)		E	-11 477 517	-4 652 890

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	195 502	114 995
	Reprises sur provisions et transferts de charge	295 523	67 544
	Total	491 025	182 539
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	139	125
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	385 737	247 498
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	10 988	64 548
	Total	396 864	312 171
Résultat exceptionnel		94 160	-129 631
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
		-571 355	-460 767
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-10 812 002	-4 321 754
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	23 203	14 395
(4) Dont	produits concernant les entités liées	364 068	70 929
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice.....	2
1.1. Evénements principaux de l'exercice	2
1.2. Evénements postérieurs à la clôture	4
1.3. Principes, règles et méthodes comptables.....	4
2. Informations relatives au bilan.....	5
2.1. Actif.....	5
2.1.1. Immobilisations incorporelles	5
2.1.2. Immobilisations corporelles	5
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice	6
2.1.3. Immobilisations financières	6
2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations.....	7
2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	7
2.1.4. Produits à recevoir.....	8
2.1.5. Créances	9
2.2. Passif.....	10
2.2.1. Capitaux propres	10
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres.....	10
2.2.2. Tableau des provisions.....	11
2.2.3. Dettes financières et autres dettes	12
2.2.4. Charges à payer	13
2.2.5. Produits constatés d'avance.....	13
3. Informations relatives au compte de résultat.....	14
3.1. Chiffre d'affaires	14
3.2. Production immobilisée	14
3.3. Crédit d'impôt recherche	14
4. Autres informations.....	14
4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi	14
4.2. Engagements pris en matière de crédit-bail	15
4.3. Engagements hors bilan.....	16
4.4 Informations relatives à l'effectif.....	16
4.5 Informations relatives aux bons de souscription et attributions gratuites d'actions.....	17

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Événements principaux de l'exercice

La société « AFYREN », créée en avril 2012, a pour objet la recherche et le développement dans le domaine des biotechnologies et écotechnologies, environnementales et industrielles.

• Opérations

En avril 2024, AFYREN annonce avoir livré ses premières tonnes d'engrais produit par son usine AFYREN NEOXY à son partenaire Terrial. L'engrais d'AFYREN NEOXY est issu du processus de fabrication des acides organiques biosourcés, qui transforme une biomasse locale provenant de résidus agricoles non utilisés dans l'alimentation humaine et assure la circularité parfaite du modèle d'AFYREN car, en retournant à la terre, il contribue à un nouveau cycle de génération de biomasse.

En plus de participer à la circularité de l'offre d'AFYREN avec un « retour à la terre », l'engrais contribue positivement à la performance économique d'AFYREN NEOXY. Les perspectives sont aussi prometteuses pour les prochaines usines.

En juin 2024, AFYREN annonce la production de plusieurs tonnes d'acides sur son site d'AFYREN NEOXY, confirmant les progrès réalisés dans la fiabilisation des équipements, combinée à la montée en compétence des équipes sur une étape critique du procédé.

Fin août 2024, AFYREN annonce la signature d'un nouveau contrat commercial pluriannuel avec un fabricant de produits nutraceutiques, basé aux États-Unis. Dans le cadre de ce contrat, AFYREN fournira au client ses acides biosourcés produits grâce à son processus unique de fermentation naturelle, utilisés en qualité de conservateurs ou d'arômes pour les compléments alimentaires. D'abord sur des volumes limités, ce contrat pourra évoluer vers des quantités plus significatives.

Au second semestre 2024, AFYREN NEOXY a produit et commercialisé plusieurs dizaines de tonnes d'acides biosourcés répondant à la qualité attendue sur ses marchés stratégiques. En parallèle, le travail de validation des acides par les clients et prospects se poursuit, avec des retours positifs de multiples acteurs, en particulier de la Nutrition et des Arômes et Parfums.

Certains équipements touchant à l'extraction des produits font l'objet d'adaptations techniques pour assurer un fonctionnement en continu stable dans la durée.

Par conséquent, le fonctionnement de l'usine en production continue est visé en 2025, contre 2024 dans les prévisions initiales, permettant d'atteindre rapidement le seuil de rentabilité, après quelques trimestres d'activité.

• Partenariat(s)

En mars 2024 AFYREN et SUEZ annoncent poursuivre leur collaboration autour d'une nouvelle voie de valorisation des biodéchets. Cette collaboration vise à utiliser ces déchets issus des activités de collecte et de traitement de SUEZ dans le procédé AFYREN de fabrication de produits d'intérêt utilisables en remplacement de molécules issues du pétrole. Elle ouvre une voie de valorisation attractive et une solution concrète et circulaire aux enjeux de décarbonation d'une grande variété de secteurs industriels. Elle marque une avancée significative de la collaboration entre les deux sociétés, initiée en 2020 dans le cadre du consortium AFTER-BIOCHEM et est complètement alignée avec la politique ambitieuse de l'Europe sur ces sujets.

- **Signature de la charte mondiale du Responsible Care® attestant l'engagement de l'ensemble des sites AFYREN**

En avril 2024, AFYREN reçoit le trophée national Responsible Care® 2024 dans la catégorie « Sociétal » pour son programme de recrutement innovant : « Des emplois industriels et durables pour toutes et tous ».

Construit en partenariat avec plusieurs acteurs locaux, dont Pôle Emploi, ce programme s'est révélé efficace en termes de recrutement, tout en promouvant l'inclusion et la diversité et en permettant un retour à l'emploi et / ou une reconversion professionnelle à des personnes sans spécialisation.

Dans le même temps, AFYREN signe la charte mondiale Responsible Care® et s'engage à appliquer ses grands principes, tant au niveau global et stratégique qu'au niveau opérationnel, notamment dans ses opérations industrielles.

- **Amélioration de la notation extra-financière Gaia**

En mars 2024, AFYREN enregistre une nouvelle progression de la notation extra-financière par Ethifinance à 83/100 (Niveau Platine), mettant en évidence un niveau de maturité ESG supérieur aux entreprises comparables.

- **Publication du premier rapport de durabilité d'AFYREN**

En juin 2024, publie son premier rapport de durabilité pour évaluer ses initiatives et ses performances en matière d'enjeux environnementaux et sociaux. Cette démarche s'inscrit également dans une perspective d'alignement progressif à la directive européenne CSRD. AFYREN n'est aujourd'hui pas soumise à cette directive ; la société a néanmoins volontairement élaboré son premier rapport de durabilité dans l'esprit des normes ESRS (Environmental, Social, and Governance Reporting Standards). Ce document est disponible et peut être consulté et téléchargé dans une section dédiée du site internet de la société : <https://Afyren.com/vision/>.

- **Filiale à 100% en Thaïlande :**

La filiale AFYREN SERVICES (THAILAND) CO., LTD. (« AFYREN THAILANDE ») a été créée au cours de l'exercice 2024. A la date du présent rapport, la filiale n'a pas débuté son activité et ses comptes ne sont pas significatifs.

- **Filiale à 100% au Québec :**

En septembre 2024, AFYREN a acté la fermeture de 9478-2687 Québec Inc., une filiale créée au cours de l'exercice 2022, restée sans activité et dont les comptes ne sont pas significatifs.

- **Financements :**

En juillet 2024, la société AFYREN a souscrit un emprunt de 0,3 M€ auprès de la BNP, pour une durée de 36 mois, afin de financer des travaux d'aménagement dans ses locaux de R&D.

En 2024, AFYREN a contribué au financement de sa filiale AFYREN NEOXY par un apport en compte courant d'associé à hauteur de 10 M€.

- **Contrat de liquidité / rachats d'actions :**

Pour rappel, AFYREN a conclu depuis 2021 un contrat de liquidité avec ODDO BHF SCA. Les moyens totaux cumulés mis à disposition dans le cadre de ce contrat de liquidité sont de 0,45 M€.

A la date du 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 69 425 titres

- Solde en espèces du compte de liquidité : 91 007 €

En décembre 2023, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation qui lui était consentie aux termes de la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale du 21 juin 2023 pour le lancement d'un nouveau programme de rachat d'actions. Celui-ci, portant sur un montant maximum de 0,3 M€ a débuté le 18 janvier 2024 pour s'achever le 6 mai 2024. 151 947 titres auront été rachetés dans le cadre de ce programme. Dans un contexte de cours bas, ce programme permet de limiter la dilution des actionnaires issue des plans pluriannuels d'attributions d'actions, sans impact significatif sur la trésorerie.

- **Opérations sur le capital liées aux AGA et BSPCE :**

Au cours de 2024, des augmentations de capital liées aux exercices de BSPCE ont été constatées pour un montant total de 1 750 €, correspondant à 87 499 actions d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune.

- **Plans d'instruments en capitaux propres :**

Au cours de 2024, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer des actions gratuites. Le détail de ces opérations figure en Note 4.5.

L'exercice 2024 enregistre par ailleurs les acquisitions définitives de 29 553 titres alloués en 2022 et 2023 au profit de six salariés et de 51 524 actions ordinaires gratuites pour les deux dirigeants, conformément à l'attribution décidée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2022.

Enfin, l'exercice 2024 enregistre l'annulation de 38 496 AGA à la suite du départ de salariés avant la date d'acquisition.

- **Plan d'incitation à long-terme :**

En mars 2024, AFYREN a mis en place un nouveau plan d'incitation long-terme, sous forme d'actions gratuites, à destination de certains salariés et mandataires sociaux. Celui-ci repose sur des objectifs de performance, incluant un volet extra-financier à horizon 2026, sous condition de présence à cette date. Ce plan correspond à un volume global d'actions potentiel de 180 500 actions.

1.2. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

1.3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour par le règlement 2018-07 de l'ANC du 10 décembre 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

En dehors des marques qui ne sont pas amorties, les amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles sont calculés suivant le mode linéaire sur 10 ans.

2.1.1.1 – Frais de R&D

La méthode retenue concernant les frais de recherche et développement est l'inscription à l'actif. Ces dépenses sont ainsi amorties sur une durée de 10 ans.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent aux frais de R&D relatives au projet R&D Booster.

La production immobilisée est constituée des coûts internes de personnel, valorisés pour 378 020 €.

2.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels	3 ans
- Matériels et outillages	1 à 3 ans
- Mobilier	2 à 5 ans

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Début exercice	Acquisitions	Cession / mise au rebut	Valeur brute fin exercice	Amort début exercice	Amort exercice	Cumul amort fin exercice	VNC fin exercice
Frais de développement	3 681 512	-	-	3 681 512	-1 852 860	-368 151	-2 221 011	1 460 501
Concessions, brevets	767 313	31 348	-	798 661	-299 323	-75 905	-375 227	423 434
Immobilisations incorporelles en cours	1 036 280	19 887		1 056 167	-	-	-	1 056 167
Installations techniques, matériel et outillage industriels	584 757	81 874	-	666 630	-379 831	-137 242	-517 073	149 557
Installations générales, agencements, aménagements divers	134 259	10 961	-	145 220	-39 108	-26 582	-65 691	95 151
Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 568	-	-	71 568	-34 114	-18 771	-52 885	37 453
Immobilisations corporelles en cours	-	77 030	-	77 030		-	-	77 030
TOTAL	6 275 689	221 100	-	6 496 789	-2 605 236	-626 651	-3 231 887	3 264 902

2.1.3. Immobilisations financières

	Début exercice	Acquisition apports Virements	Diminution	Fin exercice
Participations évaluées par équivalence	25 507 812	61 940	-6 812	25 562 940
Obligations convertibles	1 570 356	196 192	-70 570	1 695 978
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Actions propres	211 655	95 260	-147 950	158 965
Autres créances immobilisées	98 981	308 151	-299 998	107 134
Prêts et autres immobilisations financières	64 902	980	-13 994	51 888

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au cours de l'exercice 2021, la société Afyren a souscrit un contrat de liquidité et de surveillance du marché ayant pour objet de favoriser la liquidité des transactions et la régularité

des cotations de ses titres. Pour l'exécution de ce contrat, Afyren a mis à disposition au cocontractant une somme de 300 000 €. Au cours de l'année 2023 une augmentation d'apport de 150 000€ a été effectué en espèces sur ce compte de liquidité. Au 31 décembre 2024, la valeur de ce compte est répartie entre le poste « Actions propres » pour la partie investie en titres et le poste « Autres créances immobilisées » pour la partie en espèces disponible sur le compte liquidité.

Une dépréciation des actions propres a été constatée sur l'exercice pour 10 988 € afin de tenir compte de leur valeur réelle.

Dans le cadre du test de dépréciation annuel des titres de participation d'AFYREN NEOXY dans les comptes d'AFYREN, une dépréciation d'un montant de 6.6M€ a été comptabilisée. Celle-ci reflète notamment le décalage de la production en continu à 2025.

2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations

2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts/avances non remboursés
	Rés et report avant affect	Dividendes	Brute	CA Hors taxes	Cautions
			Nette	Résultats	
SAS AFYREN NEOXY	49 600 999	51.08%	25 501 000	67 657	10 230 631
841 603 350	-25 559 634	-	18 901 000	- 12 208 359	1 200 000
AFYREN SERVICES (THAILAND) CO.	68 564	100%	61 940	-	
	-	-		-9 077	

Le taux de change au 31/12/2024 du THB retenu est : 0.0281€

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	75 786
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	44 594
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	65 123
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	3 624
Etat	-
Divers	29 015
TOTAL	218 141

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêt		-	-	-
	Autres immobilisations financières		127 674	75 786	51 888
	Actions propres et compte liquidité rattaché		266 100	266 100	-
DE L' ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		431 656	431 656	-
	Personnel et comptes rattachés		166	166	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		3 624	3 624	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	571 355	460 767	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	66 721	66 721	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		10 230 631	10 230 631	-
	Débiteur divers		33 448	33 448	-
Charges constatées d'avance		145 753	144 653	1 100	
TOTAL		11 877 128	11 824 140	52 988	

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Le capital est composé de 26 110 089 actions de 0,02 euros de valeur nominale.

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	520 452	1 750	-	522 202
Primes, réserves et écarts	85 264 827	164 715	21 967	85 407 575
Report à nouveau	-9 719 856	-4 321 755	4 321 755	-14 041 611
Résultat	-4 321 755	-10 812 002	-4 321 755	-10 812 002
Subventions d'investissement	724 698	-	64 139	660 559
Provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	72 468 365	-10 645 538	86 106	61 736 722

Au cours de l'exercice 2024, les opérations sur le capital ont été les suivantes :

- En date du 18 juin 2024, il a été constaté une augmentation de capital issue de l'exercice de 62 499 BSPCE pour un montant total de 1 250 €, par émission de 62 499 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune. Le prix total d'exercice est de 128 747 €, soit une prime d'émission de 127 498 €.
- En date du 27 septembre 2024, il a été constaté une augmentation de capital issue de l'exercice de 25 000 BSPCE pour un montant total de 500 €, par émission de 25 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune. Le prix total d'exercice est de 15 750 €, soit une prime d'émission de 15 250 €.

Les subventions d'investissement se décomposent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Subvention Ademe 2016	68 390	68 390
- Dont quote-part reprise au résultat	- 41 262	- 34 423
Subvention BPI – CMI phase 2 (1)	573 000	573 000
- Dont quote-part reprise au résultat	- 345 710	- 288 410
Subvention R&D Booster	406 141 €	406 141 €
Total	660 559	724 697

Ces subventions seront réintégrées au même rythme que les amortissements des immobilisations afférentes.

2.2.2. Tableau des provisions

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	13 900	-	-	13 900
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts (1)	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations*	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscale sur congés à payer*	379 897	257 028	239 544	397 381
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAL	393 797	257 028	239 544	411 281

	Ventilations des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Dotations de l'exercice	257 028		
Reprise de l'exercice	239 544		
TOTAL	496 572	-	-

2.2.3. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit	1 262 816	770 625	492 191	-
Emprunts et dettes financières Divers	1 803 594	326 094	1 277 500	200 000
Fournisseur et comptes rattachés	521 759	521 759	-	-
Personnel et comptes rattachés	393 042	393 042	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	432 916	432 916	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	59 304	59 304	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	38 701	38 701	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	2 975 342	750 000	2 225 342	-
TOTAL	7 487 473	3 292 440	3 995 033	200 000

2.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	229 546
Charges sociales provisionnées	94 501
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	15 644
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	245 282
Personnel	163 411
Organismes sociaux	76 059
Autres charges fiscales	6 675
TOTAL	831 118

2.2.5. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont constitués de l'étalement sur 10 ans, prorata temporis, du versement d'avance de 10 ans de redevance fixe (7 500 000€ HT) au titre de la concession de licence, soit 2 975 342€.

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Productions vendues :	-	-	-
- Biens	487 500	-	487 500
- Services			
Chiffre d'affaires net	487 500	-	487 500

3.2. Production immobilisée

La production immobilisée s'élève à 19 887 € et est constituée des frais de personnel liés au projet R&D d'une nouvelle solution sur l'exercice.

3.3. Crédit d'impôt recherche

La rubrique crédit d'impôt recherche, soit 571 355€, est constitué du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) déclaré au titre de 2024.

4. Autres informations

4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

La société ne provisionne pas le montant des indemnités de départ à la retraite. Le montant de l'engagement est estimé selon la Recommandation ANC 2013-02, en tenant compte des modifications apportées à cette recommandation en 2021. Ces modifications n'ont pas d'impact significatifs sur le montant de l'engagement.

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	72 660	72 660

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation utilisé est de : 3,50%
- Le taux de charges sociales utilisé est de : 42%
- Le taux d'évolution des salaires utilisé est de : 1,50%

4.2. Engagements pris en matière de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine			94 500		94 500
Amortissements :					
- Cumuls exercices antérieurs			9 432		9 432
- Dotation de l'exercice			18 711		18 711
TOTAL			28 143		28 143
Redevances payées :					
- Cumuls exercices antérieurs			15 181		15 181
- Exercices			25 464		25 464
TOTAL			40 645		
Redevances restant à payer :					
- A 1 an au plus	-	-	25 464	-	25 464
- A plus d'1 an et 5 ans au plus	-	-	61 538	-	61 538
- A plus de 5 ans	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	87 002	-	87 002
Valeur résiduelle :					
- A 1 an au plus			-		-
- A plus d'1 an et 5 ans au plus			945		945
- A plus de 5 ans			-		-
TOTAL			945		945

4.3. Engagements hors bilan

	N	N-1
Gages données	32 500	32 500
Garantie reçue : Fonds National de garantie – Prêt participatif Amorçage des PME et TPE	11 880	57 880
Garantie reçue : Fonds Auvergne PPA	-	6 000
Garantie reçue : Fonds Européen d'Investissement	11 880	81 880
Caution personnelle, solidaire et indivisible donnée à hauteur de 20% du prêt SSL envers Afyren Neoxy	1 200 000	-
TOTAL	1 256 260	178 260

4.4 Informations relatives à l'effectif

	Personnel salarié
Cadres	31
Non cadres	13
Total	44

4.5 Informations relatives aux bons de souscription et attributions gratuites d'actions

Au cours de l'exercice les attributions suivantes sont intervenues :

Catégorie de titre	Date de création	Date Limite de Validité	A l'ouverture de l'exercice	Attribués durant l'exercice	Annulés ou exercés durant l'exercice	A la clôture de l'exercice	Valeur d'exercice
BSPCE 2	03/06/2015	31/12/2025	182 000			182 000	0,40
BSPCE 3	29/12/2015	31/12/2025	257 000		-25 000	232 000	0,63
BSPCE 5	26/06/2019	10 ans à compter de la date d'attribution ⁽¹⁾	545 000		-62 499	482 501	2,06
AGA 2021	11/06/2021	Période minimal d'acquisition fixée à 1 an à compter de la date d'attribution ⁽²⁾	473 791		-61 599	412 192	N/A
BSA 2022	15/06/2022	1 ans à compter de la date d'attribution ⁽³⁾	20 000			20 000	7,19
AGA 2023	21/06/2023	1 an à compter de la date d'attribution	19 479	26 937	-33 548	12 868	N/A
AGA 2023-LTIP	21/06/2023	Jusqu'au 31/03/2026	190 206		-17 927	172 279	N/A
AGA 2023-LTIP 2	28/03/2024	Jusqu'au 31/03/2027		180 500	-6 500	174 000	N/A
AGA 2024	19/06/2024	2 ans à compter de la date d'attribution ⁽⁴⁾		340 000		340 000	N/A

⁽¹⁾ les attributions des BSPCE 5 sont intervenues à compter du 01/07/2019

⁽²⁾ les attributions des AGA 2021 sont intervenues à compter du 07/12/2021

⁽³⁾ les attributions des BSA 2022 sont intervenues à compter du 27/09/2022

⁽⁴⁾ les attributions des AGA 2024 sont intervenues à compter du 08/07/2024

AFYREN

Siège social : 9-11 RUE GUTENBERG – 63000 CLERMONT-FERRAND

Société anonyme au capital de 522 201 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société AFYREN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AFYREN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 18 962 939 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés pour être ramenés à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « 2.1.3 Immobilisations financières » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction de la société, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'évaluation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 26 mars 2025

Le commissaire aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Gael DHALLUIN

Associé



06

ANNEXE 2

COMPTES ANNUELS IFRS AFYREN ET RAPPORT DE
CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



ANNEXE 2 – COMPTES ANNUELS IFRS AFYREN ET RAPPORT DE CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT

En k€	Notes	2024.12	2023.12
Chiffre d'affaires	6.2	2 862	3 379
Autres produits	6.3	666	527
Achats et charges externes	6.4	-3 035	-3 053
Charges du personnel	6.5	-5 578	-5 835
Amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	9. & 10.	-851	-814
Autres charges	6.4	-142	-132
Résultat opérationnel courant		-6 078	-5 928
Produits opérationnels non courants		-	-
Résultat opérationnel		-6 078	-5 928
Produits financiers	7.	1 826	1 439
Charges financières	7.	65	-297
Résultat financier net		1 891	1 142
Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)	5.	-5 567	-4 800
Résultat avant impôt		-9 754	-9 586
Impôts sur le résultat	8.1	-	-
Résultat net de l'exercice		-9 754	-9 586
Résultat par action			
Résultat de base par action (en euros)	14.3	- 0,37	- 0,37
Résultat dilué par action (en euros)	14.3	- 0,37	- 0,37

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En k€	Note s	2024.12	2023.12
Résultat net de l'exercice		- 9 754	- 9 586
Autres éléments du résultat global			
Réévaluations du passif au titre des régimes à prestations définies (écarts actuariels)	6.5.3.	2	- 4
Impôt lié		- 0	1
Entreprise mise en équivalence - quote-part des autres éléments du résultat global (écarts actuariels, nets d'impôt)		4	
Réserves de conversion			
Total éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		5	- 3
Total éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat		-	-
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		5	- 3
Résultat global de la période		- 9 749	- 9 589

BILAN

En k€	Note	2024.12	2023.12
Immobilisations incorporelles	9.1.	2 940	3 333
Immobilisations corporelles	9.2.	325	338
Droits d'utilisation	10.	254	441
Titres mis en équivalence	5.	8 618	14 185
Actifs financiers non courants	11.	1 317	1 182
Actifs non courants		13 454	19 479
Créances clients	12.	432	466
Actifs financiers courants	12.	107	99
Autres actifs courants	12.	11 030	824
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13.	33 538	49 559
Actifs courants		45 106	50 948
Total des actifs		58 560	70 427

	1	2024.12	2023.12
Capital social	14.	522	520
Primes d'émission	14.	85 406	85 264
Réserves	14.	- 9 435	- 4 679
Report à nouveau	14.	- 14 042	- 9 720
Résultat net de l'exercice	14.	- 9 754	- 9 586
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		52 698	61 799
Emprunts et dettes financières non courants	16.	1 972	2 952
Dettes de loyers non courantes	16.	62	224
Passif au titre des régimes à prestations définies	6.5.3.	73	61
Provisions non courantes	15.	14	14
Produits différés non courants (passifs de contrat client)	6.2.	-	-
Passifs d'impôt différé	9.3.	-	-
Produits différés non courants (subvention)	17.	898	962
Passifs non courants		3 019	4 213
Emprunts et dettes financières courants	16.	1 093	1 402
Dettes de loyers courantes	16.	188	208
Dettes fournisseurs	17.	526	388
Produits différés courants (passifs de contrat client)	6.2.	-	1 321
Autres passifs courants	17.	1 035	1 095
Passifs courants		2 842	4 414
Total des passifs		5 862	8 627
Total des capitaux propres et passifs		58 560	70 427

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En k€	Note	Attribuable aux propriétaires de la Société							Total des capitaux propres
		Capital	Primes d'émission	Composante capitaux propres des obligations convertibles	Réserve d'actions propres	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	
Situation au 31 décembre 2022		517	85 089	227	- 173	346	- 5 828	- 9 200	70 977
Résultat net de l'exercice								- 9 586	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice						- 3			- 3
Résultat global de l'exercice		-	-	-	-	- 3	-	- 9 586	- 9 589
Affectation du résultat de l'exercice précédent						- 5 309	- 3 892	9 200	-
Augmentation de capital	14.	3	175						178
Obligations convertibles remboursées	16.			- 227					- 227
Paielements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	6.5.2.					1 078			1 078
Achats / Ventes d'actions propres					- 419	- 194			- 613
Autres éléments						- 5			- 5
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		3	175	- 227	- 419	- 4 430	- 3 892	9 200	412
Situation au 31 décembre 2023		520	85 264	-	- 592	- 4 087	- 9 720	- 9 586	61 799
Résultat net de l'exercice								- 9 754	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice						5			5
Résultat global de l'exercice		-	-	-		5	-	- 9 754	- 9 749
Affectation du résultat de l'exercice précédent						- 5 265	- 4 322	9 586	-
Augmentation de capital	14.	2	143						144
Obligations convertibles remboursées	16.			-					-
Paielements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	6.5.2.					767			767
Achats / Ventes d'actions propres					- 16	- 251			- 267
Autres éléments									-
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		2	143	-	- 16	- 4 748	- 4 322	9 586	645
Situation au 31 décembre 2024		522	85 406	-	- 608	- 8 827	- 14 042	- 9 754	52 698

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En k€	Note	2024.12	2023.12
Résultat net de l'exercice		- 9 754	- 9 586
<i>Ajustements pour :</i>			
– Amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	9.2 & 10	851	814
– Résultat financier net	7.	- 1 891	- 1 142
– Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)	5.	5 567	4 800
– Coût des paiements fondés sur des actions	6.5.2.	767	1 270
– Impôt sur le résultat	8.1	- 0	-
– Résultat de cession d'actifs immobilisés		14	11
– Autres éléments		29	- 3
Total des éliminations des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		5 337	5 751
Total marge brute d'autofinancement		- 4 417	- 3 835
<i>Variations des :</i>			
– Créances clients	12.	35	322
– Passifs sur contrat client	6.2	- 1 321	- 1 319
– Dettes fournisseurs	17.	138	4
– Provisions et avantages du personnel	6.5.3	13	- 11
– Autres créances/ dettes courantes	12. & 17.	- 70	- 202
Total des variations		- 1 205	- 1 206
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		- 5 623	- 5 041
Impôts payés	8.1	-	-
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		- 5 623	- 5 041
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, hors frais de développement	9.	- 201	- 428
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	9.	2	12
Dépenses de développement capitalisées	9.	- 20	- 131
Subventions d'investissement (incl. CIR compensant des frais activés)	17.	- 65	- 34
Souscription aux augmentations de capital de Neoxy		-	- 2 000
Apports en comptes courants de Neoxy	12.	- 10 000	-
Augmentation d'actifs financiers non courants	11.	- 2	- 1 503
Augmentation d'actifs financiers courants (contrat de liquidité)	12.	- 275	- 400
Intérêts reçus	7.	1 446	1 407
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		- 9 114	- 3 078
Augmentation de capital	14.1.	144	178
Achats / Ventes d'actions propres	16.	- 20	- 419
Encaissements liés aux nouveaux emprunts et dettes financières	16.	260	1 000
Remboursement d'emprunts et dettes financières	16.	- 1 322	- 1 361
Remboursement d'emprunts obligataires	16.	-	- 3 567
Paiement de dettes de loyers	16.	- 235	- 209
Intérêts payés sur emprunts et dettes financières	16.	- 93	- 78
Intérêts payés sur emprunts obligataires	16.	-	- 178
Intérêts payés sur dettes de loyer	16.	- 20	- 21
Trésorerie nette liée aux activités de financement		- 1 284	- 4 655
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		- 16 021	- 12 774
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		49 559	62 333
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		33 538	49 559

• NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Description de la Société et de l'activité

Afyren S.A.S. (« la Société » ou « Afyren ») est une société française dont le siège social est situé à Clermont-Ferrand (63100).

Fondée en 2012, Afyren est une entreprise de chimie durable (« greentech ») proposant des solutions innovantes pour remplacer des ingrédients issus du pétrole par des produits issus de biomasses non alimentaires transformées avec une technologie innovante de fermentation naturelle, dans une approche d'économie circulaire zéro déchet industriel.

Les solutions proposées par Afyren permettent de produire une famille de sept acides organiques intégralement biosourcés ainsi qu'un engrais naturel.

A partir des matières premières renouvelables telles que les co-produits du processus de production du sucre (notamment la mélasse et la pulpe de betterave), qui ne concurrencent pas les filières vivrières humaines, la plateforme technologique d'Afyren - AFYNERIE® - permet de produire à l'échelle industrielle et à un coût compétitif des acides organiques 100 % biosourcés, offrant les mêmes propriétés chimiques que ceux produits à partir du pétrole, mais avec une empreinte carbone divisée par 5.

Le 1er octobre 2021, Afyren a réalisé avec succès son introduction en bourse sur le marché non réglementé Euronext Growth à Paris, afin d'accélérer son développement, notamment à l'international.

En 2022, Afyren inaugure sa première usine : Afyren Neoxy d'une capacité de 16 000 tonnes d'acides organiques et 23 000 tonnes d'engrais.

En 2023, puis 2024, Afyren poursuit ses travaux en vue de la production en continu d'Afyren Neoxy et progresse sur son développement industriel en France et à l'international.

Les présents états financiers consolidés IFRS comprennent les comptes d'Afyren et de ses filiales Afyren Canada et Afyren Thaïlande, ainsi que les titres mis en équivalence d'Afyren Neoxy détenue à hauteur de 51,08 % au 31 décembre 2024 et 2023, cette dernière étant sous contrôle conjoint d'Afyren et Bpifrance.

Les états financiers consolidés IFRS de la Société Afyren pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 26/03/2025.

2. Base de préparation

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2024 sont présentés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne.

2.2. Evolution du référentiel comptable

Les principales nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes ont été publiées et sont d'application obligatoire au 31 décembre 2024 :

- Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers : classement des passifs en courant / non-courant
- Modifications d'IFRS 16 – Passif de location relatif à une cession-bail
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 – Accords de financement de fournisseurs

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe.

Les amendements à IAS 1 visent à clarifier les principes de classement d'un passif en courant ou non courant et requièrent des informations complémentaires à fournir en annexe sur les passifs non courants soumis à des covenants futurs. Dans ce cadre, aux fins du classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant, une option de conversion en actions d'obligations convertibles est considérée comme un « règlement ». Néanmoins, par exception, une option de conversion classée et comptabilisée séparément à titre de composante capitaux propres d'obligations convertibles (instruments composés) n'ont pas d'impact sur le classement du passif au titre des obligations convertibles. Dans le cas présent, l'exception s'applique : le classement des obligations convertibles émises par Afyren Neoxy dans les comptes de ces dernières n'est pas impacté par ces amendements dans la mesure où il s'agit d'instruments composés dont l'option de conversion correspond à une composante capitaux propres.

Les principales nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes ont été publiées et ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2024. La Société ne les applique pas par anticipation :

- Modifications d'IAS 21 – Absence de convertibilité (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025)
- Modifications d'IFRS 7 et IFRS 9 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 sous réserve de l'approbation de l'UE) :
 - Classement et évaluation des instruments financiers
 - Contrats d'achat d'électricité renouvelable
- Amélioration annuelle des normes IFRS (IAS 7, IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 10), applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 sous réserve de l'approbation de l'UE
- IFRS 18 - Présentation des états financiers et informations à fournir (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 sous réserve de l'approbation de l'UE).

Les impacts attendus de ces amendements ne sont pas jugés significatifs, à l'exception de la nouvelle présentation des états financiers

2.3. Recours à des estimations et aux jugements

En préparant ces états financiers, la Direction a exercé des jugements et effectué des estimations comptables ; elles ont pu affecter l'application des méthodes comptables de la Société, les montants présentés au titre de certains actifs et des passifs et au titre de certains produits et des charges de l'exercice.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue afin de s'assurer qu'elles sont raisonnables à la vue de l'historique de la Société. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective. En conséquence, l'évolution de ces conditions pourrait se traduire par des valeurs réelles différentes dans les états financiers futurs de la Société.

- Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 5 – Participation mise en équivalence : détermination du niveau de contrôle de l'entreprise Afyren Neoxy et détermination du classement des ABSA en tant qu'instruments de capitaux propres.
- Note 5 – Traitement de l'augmentation du pourcentage d'intérêts d'Afyren dans Afyren Neoxy selon les dispositions d'IAS 28.
- Notes 5 et 11 – Comptabilisation des obligations convertibles, émises par Afyren Neoxy et souscrites par Afyren et la Bpifrance.
- Note 6.2 – Comptabilisation du chiffre d'affaires : détermination des obligations de performance et du rythme de comptabilisation du chiffre d'affaires dans le cadre du contrat de licence accordé à Afyren Neoxy.
- Note 10 – Durée du contrat de location : déterminer si la Société est raisonnablement certaine d'exercer ses options de prolongation/résiliation.
- Note 14 – Classement des ADP et BSA attachés en tant qu'instruments de capitaux propres.
- Note 16 – Classement des obligations convertibles émises par Afyren en tant qu'instrument composé.

- Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont données dans les notes suivantes :

- Notes 5, 11 et 16 – Obligations convertibles : détermination des hypothèses pour évaluer les composantes dette et capitaux propres.
- Note 6.5.3 – Obligations liées aux régimes à prestations définies (indemnités de départ à la retraite) : détermination des principales hypothèses actuarielles
- Note 6.5.4 – Rémunérations à base d'actions : détermination de la juste valeur des BSPCE et des BSA
- Note 10. – Contrat de location : détermination des principales hypothèses, principalement durée de location et taux d'actualisation

2.4. Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique.

Les états financiers au 31 décembre 2024 de la Société Afyren ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation pour une période d'au moins 12 mois à partir de la date d'approbation des états financiers, et des perspectives de croissance reflétées dans le business plan produit.

2.5. Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis au million d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en euro en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euro en utilisant le cours de change à la date de clôture. Aucun écart de change n'est comptabilisé à date dans les comptes clos au 31 décembre 2024 et 2023.

3. Faits significatifs de la période

- Société Afyren :

En 2024 :

Opérations

En avril 2024, AFYREN a annoncé avoir livré ses premières tonnes d'engrais produit par son usine AFYREN NEOXY à son partenaire Terrial. L'engrais d'AFYREN NEOXY est issu du processus de fabrication des acides organiques biosourcés, qui transforme une biomasse locale provenant de résidus agricoles non utilisés dans l'alimentation humaine et assure la circularité parfaite du modèle d'AFYREN car, en retournant à la terre, il contribue à un nouveau cycle de génération de biomasse.

En plus de participer à la circularité de l'offre d'AFYREN avec un « retour à la terre », l'engrais contribue positivement à la performance économique d'AFYREN NEOXY. Les perspectives sont aussi prometteuses pour les prochaines usines.

En juin 2024, AFYREN a annoncé la production de plusieurs tonnes d'acides sur son site d'AFYREN NEOXY, confirmant les progrès réalisés dans la fiabilisation des équipements, combinée à la montée en compétence des équipes sur une étape critique du procédé.

Fin août 2024, AFYREN a annoncé la signature d'un nouveau contrat commercial pluriannuel avec un fabricant de produits nutraceutiques, basé aux États-Unis. Dans le cadre de ce contrat, AFYREN fournira au client ses acides biosourcés produits grâce à son processus unique de fermentation naturelle, utilisés en qualité de conservateurs ou d'arômes pour les compléments alimentaires. D'abord sur des volumes limités, ce contrat pourra évoluer vers des quantités plus significatives.

Au second semestre 2024, AFYREN NEOXY a produit et commercialisé plusieurs dizaines de tonnes d'acides biosourcés répondant à la qualité attendue sur ses marchés stratégiques. En parallèle, le travail de validation des acides par les clients et prospects se poursuit, avec des retours positifs de multiples acteurs, en particulier de la Nutrition et des Arômes et Parfums.

Certains équipements touchant à l'extraction des produits font l'objet d'adaptations techniques pour assurer un fonctionnement en continu stable dans la durée.

Par conséquent, le fonctionnement de l'usine en production continue est visé en 2025, contre 2024 dans les prévisions initiales, permettant d'atteindre rapidement le seuil de rentabilité, après quelques trimestres d'activité.

Partenariat(s)

En mars 2024 AFYREN et SUEZ ont annoncé poursuivre leur collaboration autour d'une nouvelle voie de valorisation des biodéchets. Cette collaboration vise à utiliser ces déchets issus des activités de collecte et de traitement de SUEZ dans le procédé AFYREN de fabrication de produits d'intérêt utilisables en remplacement de molécules issues du pétrole. Elle ouvre une voie de valorisation attractive et une solution concrète et circulaire aux enjeux de décarbonation d'une grande variété de secteurs industriels. Elle marque une avancée significative de la collaboration entre les deux sociétés, initiée en 2020 dans le cadre du consortium AFTER-BIOCHEM et est complètement alignée avec la politique ambitieuse de l'Europe sur ces sujets.

Signature de la charte mondiale du Responsible Care® attestant l'engagement de l'ensemble des sites AFYREN

En avril 2024, AFYREN reçoit le trophée national Responsible Care® 2024 dans la catégorie « Sociétal » pour son programme de recrutement innovant : « Des emplois industriels et durables pour toutes et tous ».

Construit en partenariat avec plusieurs acteurs locaux, dont Pôle Emploi, ce programme s'est révélé efficace en termes de recrutement, tout en promouvant l'inclusion et la diversité et en permettant un retour à l'emploi et / ou une reconversion professionnelle à des personnes sans spécialisation.

Dans le même temps, AFYREN signe la charte mondiale Responsible Care® et s'engage à appliquer ses grands principes, tant au niveau global et stratégique qu'au niveau opérationnel, notamment dans ses opérations industrielles.

Amélioration de la notation extra-financière Gaia

En mars 2024, AFYREN enregistre une nouvelle progression de la notation extra-financière par Ethifinance à 83/100 (Niveau Platine), mettant en évidence un niveau de maturité ESG supérieur aux entreprises comparables.

Publication du premier rapport de durabilité d'AFYREN

En juin 2024, publie son premier rapport de durabilité pour évaluer ses initiatives et ses performances en matière d'enjeux environnementaux et sociaux. Cette démarche s'inscrit également dans une perspective d'alignement progressif à la directive européenne CSRD. AFYREN n'est aujourd'hui pas soumise à cette directive ; la société a néanmoins volontairement élaboré son premier rapport de durabilité dans l'esprit des normes ESRS (Environmental, Social,

and Governance Reporting Standards). Ce document est disponible et peut être consulté et téléchargé dans une section dédiée du site internet de la société : <https://Afyren.com/vision/>.

Filiale à 100% en Thaïlande

Les présents états financiers comprennent les comptes de la filiale AFYREN SERVICES (THAILAND) CO., LTD. (« AFYREN THAILANDE »). A la date du présent Rapport Financier Annuel, la filiale n'a pas débuté son activité et ses comptes ne sont pas significatifs.

Filiale à 100% au Québec

En septembre 2024, AFYREN a acté la fermeture de 9478-2687 Québec Inc., une filiale créée au cours de l'exercice 2022, restée sans activité et dont les comptes ne sont pas significatifs.

Financement(s)

En juillet 2024, la société AFYREN a souscrit un emprunt de 0,3 M€ auprès de la BNP, pour une durée de 36 mois, afin de financer des travaux d'aménagement dans ses locaux de R&D.

En 2024, AFYREN a contribué au financement de sa filiale AFYREN NEOXY par un apport en compte courant d'associé à hauteur de 10 M€.

En novembre 2024, AFYREN annonce l'obtention d'un nouveau financement de la part de Bpifrance sous la forme d'un Prêt Nouvelle Industrie de 9 millions d'euros pour sa filiale AFYREN NEOXY afin d'accompagner le démarrage de cette usine pionnière. Libéré en deux tranches de 6 et 3 millions d'euros, ce prêt a une durée totale de 15 ans, dont 3 ans de différé de remboursement. Il fait partie d'un dispositif Bpifrance développé dans le cadre du Plan France 2030 et visant à financer l'industrialisation d'une technologie innovante.

Fin 2024, AFYREN obtient un nouveau financement de 10 millions d'euros de type « Sustainability-Linked Loan », dont une tranche de 6 millions d'euros déjà libérée en 2024 et une tranche de 4 millions d'euros qui sera libérée ultérieurement sous conditions, pour le compte de sa filiale AFYREN NEOXY. Ce prêt est obtenu auprès d'un syndicat bancaire composé à la fois des banques historiques d'AFYREN (BNP Paribas - intervenant aussi en qualité d'arrangeur et de coordinateur ESG - et Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes) et de nouveaux partenaires (Société Générale, Caisse d'épargne et de prévoyance Rhône-Alpes et Crédit Lyonnais).

Contrat de liquidité / Contrat de rachats d'actions

Pour rappel, AFYREN a conclu depuis 2021 un contrat de liquidité avec ODDO BHF SCA. Les moyens totaux cumulés mis à disposition dans le cadre de ce contrat de liquidité sont de 0,45 M€.

A la date du 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 69 425 titres
- Solde en espèces du compte de liquidité : 91 007 €

En décembre 2023, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation qui lui était consentie aux termes de la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale du 21 juin 2023 pour le lancement d'un nouveau programme de rachat d'actions. Celui-ci, portant sur un montant maximum de 0,3 M€ a débuté le 18 janvier 2024 pour s'achever le 6 mai 2024. 151 947 titres auront été rachetés dans le cadre de ce programme. Dans un contexte de cours bas, ce programme

permet de limiter la dilution des actionnaires issue des plans pluriannuels d'attributions d'actions, sans impact significatif sur la trésorerie.

Opérations sur le capital liées aux BSPCE

Au cours de 2024, des augmentations de capital liées aux exercices de BSPCE ont été constatées pour un montant total de 1 750 €, correspondant à 87 499 actions d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune. Le montant globale de l'augmentation de capital, prime d'émission incluse, s'établit à 144 498 €.

Plans d'instruments en capitaux propres

Au cours de 2024, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer des actions gratuites. Le détail de ces opérations figure en *Note 6.5.4*.

L'exercice 2024 enregistre par ailleurs les acquisitions définitives de 29 553 titres alloués en 2022 et 2023 au profit de six salariés et de 51 524 actions ordinaires gratuites pour les deux dirigeants, conformément à l'attribution décidée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2022.

Enfin, l'exercice 2024 enregistre l'annulation de 38 496 AGA à la suite du départ de salariés avant la date d'acquisition.

Plan d'incitation à long-terme

En mars 2024, AFYREN a mis en place un nouveau plan d'incitation long-terme, sous forme d'actions gratuites, à destination de certains salariés et mandataires sociaux. Celui-ci repose sur des objectifs de performance, incluant un volet extra-financier à horizon 2026, sous condition de présence à cette date. Ce plan correspond à un volume global d'actions potentiel de 180 500 actions.

Les faits significatifs de la période de 2023 figurent dans le Rapport Financier Annuel 2023 de la société, disponible [ici](#).

- Société Afyren Neoxy mise en équivalence :

En 2024 :

Opérations

Les développements récents d'AFYREN NEOXY sont décrits plus haut.

Financement(s)

En 2024, AFYREN a contribué au financement de sa filiale AFYREN NEOXY par un apport en compte courant d'associé à hauteur de 10 M€.

En novembre 2024, AFYREN annonce l'obtention de deux nouveaux financements pour sa filiale AFYREN NEOXY, pour un montant total de 19 millions d'euros dont 12 millions libérés en 2024, le

reste étant libéré ultérieurement sous conditions. Ces financements visent à accompagner le démarrage de cette usine pionnière. Ils sont décrits en détail plus haut.

Les faits significatifs de la période de 2023 figurent dans le Rapport Financier Annuel 2023 de la société, disponible [ici](#).

4. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

5. Participation mise en équivalence de Afyren Neoxy

Selon IFRS 11, une coentreprise est un partenariat conférant à la Société le contrôle conjoint, selon lequel elle a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs.

Selon IAS 28, les intérêts de la Société dans une coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers de la Société incluent la quote-part de la Société dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise mise en équivalence, jusqu'à la date à laquelle le contrôle conjoint prend fin.

Les gains découlant des transactions avec l'entreprise mise en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt de la Société dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Obligations convertibles, émises par Afyren Neoxy et souscrites par Afyren et la Bpifrance :

- Au niveau d'Afyren Neoxy, il s'agit d'instruments financiers composés incluant une composante dette (l'obligation simple hors option de conversion) et une composante capitaux propres (l'option de conversion). La composante dette est évaluée à sa juste valeur en date de comptabilisation initiale sur la base d'un taux d'intérêt de marché, puis au coût amorti. La composante capitaux propres est calculée par différence entre la juste valeur des obligations convertibles (correspondant à leur prix de souscription) et la juste valeur de la composante dette.
- Au niveau d'Afyren, les obligations convertibles souscrites sont comptabilisées en actifs financiers non courants et évaluées à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Par ailleurs, est imputée dans ce poste la contrepartie de la quote-part d'Afyren dans la composante capitaux propres des obligations convertibles comptabilisée dans les comptes d'Afyren Neoxy.

En décembre 2018, un partenariat avec la Bpifrance a été mis en place via la coentreprise Afyren Neoxy sous contrôle conjoint des deux partenaires. Le partenariat prévoit en effet qu'un certain nombre de décisions portant sur des activités ayant un impact potentiellement important sur les rendements, i.e. constituant des droits substantifs au sens de la norme, soient prises à l'unanimité des partenaires.

Le tableau suivant résume les informations financières de Afyren Neoxy telles que préparées dans ses états financiers consolidés IFRS établis selon les mêmes méthodes comptables qu'Afyren. Il réconcilie en outre les informations financières résumées de la valeur comptable de la participation d'Afyren dans Afyren Neoxy :

En k€	2024.12	2023.12
Pourcentage de détention des titres	51,08%	51,08%
Actifs non courants	79 198	74 559
Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie	5 684	4 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 528	7 450
Passifs non courants	40 412	34 206
Passifs courants	32 293	25 039
Actifs nets (100%)	16 705	27 604
Actifs nets attribuables à la société Afyren	8 533	14 100
Goodwill	85	85
Valeur comptable des intérêts dans la coentreprise Neoxy	8 618	14 185
Résultat opérationnel	- 8 991	- 8 488
Résultat financier	- 2 207	- 1 389
Impôt sur le résultat	-	-
Résultat net	- 10 899	- 9 397
Autres éléments du résultat global		
Résultat global (100%)	- 10 899	- 9 397
Quote part de la société Afyren dans le résultat global de Neoxy	- 5 566	- 4 800
Dividendes reçus par la société Afyren	-	-

Opérations sur le capital

L'assemblée générale du 11 mai 2023 a décidé d'une augmentation de capital en numéraire pour un montant de 3,5 M€, pour le porter de 46,101 M€ à 49,601 M€, par création de 3 500 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, émise au pair. Cette augmentation de capital a été souscrite à hauteur de 2 M€ par la société Afyren, le solde étant souscrit par Bpifrance.

Cette prise de participation complémentaire porte le pourcentage de détention d'Afyren dans Afyren Neoxy de 50,62% au 31 décembre 2022 à 51,08% au 31 décembre 2023. Cette prise de participation complémentaire a entraîné la constatation d'un goodwill à hauteur de 0,09 M€, intégré dans la valeur des titres mis en équivalence.

Aucune opération sur le capital n'est intervenue au cours de l'exercice 2024.

Obligations convertibles

L'assemblée générale du 11 mai 2023 d'AFYREN NEOXY a décidé d'une émission de 3 000 000 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 1 euro, soit un emprunt d'un montant total en principal de 3 M€. Ces obligations convertibles en actions ont été souscrites à parts égales par les deux actionnaires de la société AFYREN NEOXY, soit 1,5M€ pour la Société AFYREN et 1,5M€ pour Bpifrance.

Les principales caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Durée de l'emprunt : 4 ans.
- Intérêts : Intérêts capitalisés de 8,00 % par an.
- Parité de conversion : une action de la société pour une obligation convertible en action.

Le traitement comptable de ces obligations convertibles est indiqué ci-dessus.

Emprunts et financements

En avril 2023, AFYREN NEOXY a souscrit un Prêt Innovation de 1 M€ auprès de Bpifrance. En août 2023, Afyren Neoxy a souscrit un Prêt Nouvelle Industrie de 6 M€ auprès de Bpifrance. L'encaissement de la totalité de ces deux emprunts est intervenu sur l'exercice 2023.

En novembre 2024, AFYREN NEOXY a obtenu un nouveau financement de la part de Bpifrance sous la forme d'un Prêt Nouvelle Industrie de 9 M€ afin d'accompagner le démarrage de cette usine pionnière. Libéré en deux tranches de 6 M€, déjà libérée en 2024, et 3 M€, ce prêt a une durée totale de 15 ans, dont 3 ans de différé de remboursement. Il fait partie d'un dispositif Bpifrance développé dans le cadre du Plan France 2030 et visant à financer l'industrialisation d'une technologie innovante.

Fin 2024, AFYREN NEOXY obtient un nouveau financement de 10 M€ de type « Sustainability-Linked Loan », dont une tranche de 6 M€, déjà libérée en 2024, et une tranche de 4 M€ qui sera libérée ultérieurement sous conditions. Ce prêt est obtenu auprès d'un syndicat bancaire composé à la fois des banques historiques d'AFYREN (BNP Paribas - intervenant aussi en qualité d'arrangeur et de coordinateur ESG - et Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes) et de nouveaux partenaires (Société Générale, Caisse d'épargne et de prévoyance Rhône-Alpes et Crédit Lyonnais).

En 2024, AFYREN a contribué au financement de sa filiale AFYREN NEOXY par un apport en compte courant d'associé à hauteur de 10 M€ sans échéance.

Comptabilisation de la licence de savoir-faire :

Afyren accorde à Afyren Neoxy une licence sur la technologie constituée de droits sur des brevets et un savoir-faire pour lui permettre de fabriquer et de commercialiser des produits. Les droits d'utilisation démarrent dès la phase d'industrialisation de l'usine, qui comprend une phase de conception (réalisation d'études et adaptation de la technologie au niveau industriel), une phase de construction puis de démarrage jusqu'à atteindre la fin d'une phase de « Ramp-up » et les douze mois qui suivent. Du personnel d'Afyren est mis à disposition d'Afyren Neoxy durant ces phases et refacturé sans marge.

La phase de conception et de construction de l'usine s'est étendu de 2019 à 2021, soit une durée de 3 ans, et la Société Afyren Neoxy envisage d'exploiter cette licence dès son octroi et pendant la phase de production de son usine prévue pour durer 20 ans.

L'exclusivité du contrat de licence est consentie jusqu'à l'atteinte par Afyren Neoxy d'une capacité de production de 50 000 tonnes. Cette licence d'une durée initiale de 10 ans se poursuivra tant que la société Afyren Neoxy continuera sa production.

Sur la base de ces éléments, la Société Afyren Neoxy a initialement enregistré un actif incorporel d'une valeur actualisée de 10,6 M€ correspondant à 23 années de redevances de licence (3 ans depuis son octroi et 20 ans de production), dont 7,5 M€ ont été payés d'avance au titre des 10 premières années. Le solde restant dû est inscrit en dettes sur immobilisations pour 4,8 M€ au 31 décembre 2024 (contre 4,5 M€ au 31 décembre 2023).

La licence est amortie sur une durée de 23 ans soit une charge annuelle de 0,5 M€. En sus, une charge d'intérêt liée à la désactualisation de cette dette est enregistrée en charges financières, soit 6,7 M€ sur 23 ans avec des montants annuels non significatifs sur 2024 et 2023.

Subvention Bio Based Industries (BBI) :

Depuis mai 2020, la société Afyren Neoxy est à la tête d'un consortium de plusieurs sociétés dans le cadre d'un projet industriel innovant qui s'étalera sur une durée de 4 ans dont le montant global des coûts est évalué à 33 M€. La subvention globale versée par la Commission Européenne s'élèvera à 20 M€ dont 16 M€ sera attribué à Afyren Neoxy relatif à un engagement de dépenses de 27,6 M€. Si le niveau de dépenses n'est pas atteint, la Société n'aura pas droit au niveau de subvention prévu, soit 16 M€.

Le montant total de cette subvention de 16 M€ est réparti en une subvention d'exploitation de 14,8 M€ reconnue au rythme de l'avancement des dépenses et une subvention d'investissement de 1,3 M€ qui sera reconnu au rythme des amortissements de l'actif une fois mis en service.

Un premier versement de 9,6 M€ (soit 60%) a été obtenu en mai 2020. Sur ce premier versement une retenue de garantie de 0,8 M€ (soit 5% du montant total à verser) a été prélevée par le financeur et comptabilisée en actif financier non courant à la juste valeur en date de comptabilisation initiale puis au coût amorti. La société n'a pas reçu de versement sur l'année 2021. Un second versement est intervenu à hauteur de 1,7 M€ au cours du premier semestre 2022. Un troisième versement est intervenu au cours du second semestre 2023 à hauteur de 3,4 M€. Le solde à recevoir s'élève à 2,1 M€ y compris 0,8 M€ de dépôt de garantie.

6. Données opérationnelles

6.1. Information sectorielle

Selon IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise :

- Qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges ;
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement suivis par le principal décideur opérationnel ;
- Pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Afyren a pour activité de faire de la recherche et développement, ainsi que l'industrialisation et la commercialisation dans le but de mettre au point des procédés de production de molécules, d'extraction de molécules et de métabolites, le tout à partir de biomasse fermentescible. A date, elle n'a accordé qu'une seule licence à Afyren Neoxy. La Société n'a donc qu'un seul secteur opérationnel. De plus, l'ensemble de son activité et de ses actifs sont situés en France.

6.2. Chiffre d'affaires

Conformément à IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque chaque obligation de performance est satisfaite, à savoir lorsque le contrôle du bien ou du service est transféré au client pour le montant qu'il s'attend à recevoir.

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué des produits issus des différents contrats conclus avec Afyren Neoxy :

- Licence de brevets et savoir-faire (« la Technologie ») mise à disposition de Afyren Neoxy. La licence est accompagnée de services liés au développement du savoir-faire industriel, incluant la mise à disposition du personnel de l'équipe projet
- Services liés à l'obtention de la subvention BBI par Afyren Neoxy
- Services d'assistance commerciale et d'assistance administrative.

Contrat de licence et de développement du savoir-faire industriel

Il a été déterminé que la licence de la Technologie et le développement du savoir-faire industriel constituent une seule obligation de performance dans la mesure où, s'agissant d'une nouvelle Technologie innovante n'ayant jamais été industrialisée, la licence et le service de développement du savoir-faire industriel ne peuvent être utilisés que conjointement pour permettre à Afyren Neoxy de tirer des bénéfices de la licence. Ainsi, il peut être considéré qu'il s'agit de deux « inputs », intrinsèquement liés, composant une seule promesse au client Afyren Neoxy.

Le chiffre d'affaires au titre de cette obligation de prestation est à comptabiliser de manière continue (« over time ») jusqu'à la fin de la phase d'industrialisation selon IFRS 15.35 a), car le savoir-faire industriel qui en résulte est mis à disposition du client au fur et à mesure de sa création et de son identification. Autrement dit, le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par le service au fur et à mesure qu'il est fourni. Enfin, même si la licence est accordée pour toute la durée de vie de Afyren Neoxy, l'étalement du revenu s'arrête à la fin de la phase d'industrialisation (phase d'ingénierie, de construction de l'usine et ramp-up globalement) dans la mesure où la licence n'a plus vocation à évoluer post industrialisation.

La contrepartie à recevoir, à savoir une redevance forfaitaire annuelle sur la durée de vie d'Afyren Neoxy est sujette à variabilité en cas de résiliation du contrat, d'arrêt de la production et/ou de la société. A ce stade, la Société considère que le montant de contrepartie à prendre en compte qui, de façon hautement probable n'entraînerait pas une baisse significative du chiffre d'affaires, correspond au montant payé d'avance au titre des dix premières années, c'est-à-dire 7,5 M€. Même si ce montant pourrait devoir pour partie être remboursé en cas de résiliation du contrat avant 10 ans, la Société considère que les conditions de résiliation, limitées, sont hautement improbables. Pour ce qui concerne les redevances forfaitaires qui seront de nouveau versées à compter de la onzième année, même si Afyren Neoxy envisage d'exploiter l'usine sur 20 ans, l'horizon est trop lointain à ce stade pour pouvoir les considérer comme hautement probables, d'autant que la production n'a pas encore commencé.

La mesure la plus pertinente pour déterminer le pourcentage d'avancement est considérée comme étant le passage du temps, impliquant un étalement en linéaire. Ainsi, pendant la phase d'industrialisation estimée à 6 ans, la rémunération fixe de 7,5 M€ prévue au contrat (correspondant à 10 ans de redevances) ainsi que les coûts de personnel facturés dans le cadre du contrat de mise à disposition du personnel de l'équipe projet sont comptabilisés en linéaire.

Dans la mesure où les redevances de 10 années au titre de la Technologie ont été payées d'avance à la date de signature du contrat, le montant non encore reconnu en chiffre d'affaires est comptabilisé en passif de contrat au bilan (produit différé). De plus, cela génère une composante financement conduisant à la comptabilisation de charges d'intérêts séparément du chiffre d'affaires.

Le contrat prévoit également le versement de redevances basées sur l'EBITDA perçues par Afyren post industrialisation qui seront reconnues en chiffre d'affaires au fur et à mesure où elles seront encourues, conformément à l'exemption prévue par IFRS 15 pour les royalties.

Autres contrats de prestation de service

Ces contrats d'assistance administrative et commerciale remplissent les critères de reconnaissance du revenu en continu selon IFRS 15.35 a). Les montants forfaitaires prévus chaque année sont étalés en linéaire dans la mesure où les coûts encourus par Afyren sont relativement linéaires.

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

En k€	2024.12	2023.12
Licence et développement du savoir-faire industriel	1 370	1 417
Autres prestations de services	1 492	1 962
Total chiffre d'affaires	2 862	3 379

Les variations des passifs de contrats (produits différés) s'expliquent de la manière suivante :

En k€	2024.12	2023.12
Passifs de contrats au 1er janvier	1 322	2 640
Augmentation au titre des charges financières de l'année sur le contrat de licence	47	98
Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période inclus dans l'ouverture	- 1 369	- 1 417
Passifs de contrats au 31 décembre	-	1 322
Dont Passif Courant	-	1 321
Dont Passif Non-Courant	-	-

Au 31 décembre 2024, la phase d'industrialisation est terminée. Ainsi, il n'y a plus de prestations restant à exécuter à la date de clôture dans le cadre du contrat de licence et de service d'industrialisation.

6.3. Autres produits

Les subventions publiques d'exploitation qui compensent des charges encourues par la Société sont comptabilisées de façon systématique en résultat en « Autres produits » sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

Les subventions publiques d'investissement sont comptabilisées initialement à la juste valeur en produits différés s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui leur sont attachées. Elles sont ensuite comptabilisées en résultat, en autres produits, de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif afférent.

Le crédit d'impôt recherche est traité comme une subvention publique par analogie. Il est ainsi comptabilisé comme :

- Une subvention d'investissement pour la partie qui compense des charges activées en frais de développement,

- Une subvention d'exploitation pour la partie des dépenses de recherche qui ne sont pas activées.

Les autres produits se décomposent comme suit :

En k€	2024.12	2023.12
Subvention d'exploitation	597	445
Subvention d'investissement étalée en résultat	64	64
Produits de cession d'actifs immobilisés	2	12
Autres	2	5
Total autres produits	666	527

6.4. Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles se décomposent comme suit :

En k€	Note	2024.12	2023.12
Total avantages du personnel	6.5	- 5 578	- 5 835
Achats de consommables et équipements		- 332	- 249
Charges locatives	10.	- 279	- 212
Entretiens et réparations		- 45	- 38
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		- 1 591	- 1 623
Frais de déplacements et missions		- 404	- 487
Publicité et communication		- 76	- 106
Autres charges externes		- 309	- 338
Total achats et charges externes		- 3 035	- 3 053
Total amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	9.	- 851	- 814
Taxes		- 80	- 51
Autres charges		- 65	- 80
Total autres charges		- 145	- 132

6.5. Personnel et effectifs

6.5.1. Effectif

Les effectifs correspondent aux effectifs moyens de la période comprenant les CDD et CDI en équivalents temps plein de la Société.

Cadres

2024.12	2023.12
31	31

Non cadres	13	9
Effectif moyen sur l'exercice au 31 décembre	44	40

6.5.2. Charges de personnel

Les charges de personnel sont comptabilisées au fur et à mesure des services rendus.

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

En k€	2024.12	2023.12
Salaires et traitements	- 3 459	- 3 254
Cotisations sociales	- 1 052	- 1 036
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Charges au titre de régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies	- 286	- 286
Charges au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestation définie	- 13	11
Paielements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	- 767	- 1 270
Total	- 5 578	- 5 835

L'augmentation des postes « Salaires et traitements » et « Cotisations sociales » est principalement liée à la hausse des effectifs.

6.5.3. Avantages du personnel

Avantages du personnel à court terme

Les avantages à court terme du personnel sont comptabilisés en charges lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer si elle a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies de la Société correspondent aux indemnités de départ à la retraite versées aux salariés en France.

L'obligation de la Société au titre de ce régime est comptabilisée au passif et évaluée selon une méthode actuarielle qui tient compte du taux de rotation des salariés, de leur espérance de vie, du taux de progression des salaires et d'un taux d'actualisation. Le calcul est réalisé selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Le coût des services est comptabilisé en charges de personnel. Il comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés résultant de la modification

ou de la réduction d'un régime, intégralement comptabilisé en résultat de la période au cours de laquelle il est intervenu, et les pertes et gains résultant des liquidations.

La charge d'intérêt, correspondant à l'effet de désactualisation des engagements, est comptabilisée en charges financières.

Les réévaluations du passif (écarts actuariels) sont comptabilisées en autres éléments non recyclables du résultat global.

Décision d'agenda finale de l'IFRS IC du 24 mai 2021

La décision d'agenda finale de l'IFRS IC du 24 mai 2021 concernant l'attribution des avantages aux périodes de service n'a pas d'impact significatif pour la Société.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsque le service correspondant est rendu. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où un remboursement en trésorerie ou une diminution des paiements futurs est possible. Il s'agit du régime de retraite général de la Sécurité sociale et des régimes complémentaires.

- *Indemnité de départ à la retraite (IDR)*

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

	2024.12	2023.12
Taux d'actualisation	3,50%	3,34%
Taux d'augmentation des salaires	1,50%	1,50%
Turnover	Dares table R&D	Dares table R&D
Age de départ en retraite	65	65
Table de mortalité	INSEE 2016-2018	INSEE 2016-2018

La variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des indemnités de départ à la retraite se présente de la façon suivante :

En k€	2024.12	2023.12
Solde au 1er janvier	61	67
Comptabilisés en résultat net		
Coût des services de l'année	11	- 13
Coût financier	2	2
Compris dans les autres éléments du résultat global		
Perte (gain) liés à la réévaluation du passif (écart actuariel)	- 2	4
Total	12	- 6
Autres		
Prestations payées	-	-

Total	-	-
Solde au 31 décembre	73	61

6.5.4. Paiements fondés sur des actions

Les attributions de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE) et d'actions gratuites (AGA) aux salariés d'Afyren sont des plans à base d'actions réglés en instruments de capitaux propres.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution de ces plans est comptabilisée en charges, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits, selon la méthode d'acquisition graduelle des droits pour les BSPCE puisque ces derniers sont acquis par tranches, et en linéaire pour les AGA. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service seront remplies, de telle sorte que le montant comptabilisé in fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition.

La juste valeur des BSPCE est déterminée sur la base du modèle d'évaluation Black-scholes.

La juste valeur des AGA correspond à la juste valeur des actions à la date d'attribution (i.e. le cours de l'action) diminuée de la valeur actualisée des dividendes futurs éventuels estimés sur la période d'acquisition des droits.

Conformément à l'exemption d'IFRS 1 relative aux plans de rémunération à base d'actions, la Société n'a pas retraité les plans de BSPCE qui correspondaient à des droits acquis à la date de transition aux IFRS au 1^{er} janvier 2019. Ainsi, seuls les BSPCE 5 ont été retraités à cette date.

Le 26 juin 2019, l'assemblée générale de la Société Afyren a autorisé le Président à mettre en place un plan d'attribution de BSPCE 5 aux salariés d'Afyren. L'exercice des bons est soumis à une condition de présence. La période d'acquisition des droits est de trois ans (décomposée en trois tranches annuelles d'1/3) à compter de la date d'attribution. Les bons expirent au bout de 10 ans à compter de leur attribution décidée par le Président. Dans le cadre de ce plan, la Société a procédé à plusieurs attributions entre 2019 et 2021.

Conformément aux termes de l'assemblée générale mixte du 11 juin 2021, les délégations de compétences suivantes ont été mises en œuvre :

- Le Conseil d'Administration du 17 février 2023 a décidé d'allouer, en date du 17 février 2023, 3 589 actions gratuites (AGA 2021) au profit d'un salarié d'Afyren. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence d'un an.
- Le Conseil d'Administration du 21 mars 2023 a décidé d'allouer, en date du 6 mars 2023, 10 386 actions gratuites (AGA 2021) au profit d'un dirigeant d'Afyren Neoxy et d'un salarié d'Afyren. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence d'un an.
- Le Conseil d'Administration du 20 juin 2023 a décidé d'allouer, en date du 12 juin 2023, 2 546 actions gratuites (AGA 2021) au profit d'un salarié d'Afyren. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence d'un an.

Conformément aux termes de l'assemblée générale mixte du 21 juin 2023, les délégations de compétences suivantes ont été mises en œuvre :

- Le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2023 a décidé d'allouer, en date du 1^{er} juillet 2023, 815 actions gratuites (AGA 2023) au profit d'un salarié d'Afyren. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence d'un an.
- Le Conseil d'Administration du 18 septembre 2023 a décidé d'allouer, en date du 18 septembre 2023, 5 455 actions gratuites (AGA 2023) au profit d'un salarié d'Afyren. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence d'un an.
- Le Conseil d'Administration du 18 septembre 2023 a décidé d'allouer, en date du 18 septembre 2023, 190 206 actions gratuites (AGA 2023-LTIP) au profit de salariés d'Afyren et d'Afyren Neoxy. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence jusqu'au 31 mars 2026. L'acquisition est également soumise à des conditions de performance financière et de performance de développement de la Société correspondant à des conditions hors marché. Au 31 décembre 2023, en vue de déterminer la charge de rémunération correspondante, il a été estimé que ces objectifs étaient atteints à hauteur de 30 %. Au 31 décembre 2024, en vue de déterminer la charge de rémunération correspondante, il a été estimé que ces objectifs étaient atteints à hauteur de 20 %.
- Le Conseil d'Administration du 12 décembre 2023 a décidé d'allouer, en date du 12 décembre 2023, 13 208 actions gratuites (AGA 2023) au profit d'un salarié d'Afyren. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence d'un an.
- Le Conseil d'Administration du 1^{er} janvier 2024 a décidé d'allouer, en date du 1^{er} janvier 2024, 12 868 actions gratuites (AGA 2023) au profit de deux salariés d'Afyren. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence de deux ans.
- Le Conseil d'Administration du 28 mars 2024 a décidé d'allouer, en date du 28 mars 2024, 14 069 actions gratuites (AGA 2023) au profit d'un salarié d'Afyren. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence d'un an.
- Le Conseil d'Administration du 28 mars 2024 a décidé d'allouer, en date du 28 mars 2024, 180 500 actions gratuites (AGA 2023-LTIP2) au profit de salariés et mandataires sociaux d'Afyren. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence jusqu'au 31 mars 2027. L'acquisition est également soumise à des conditions de performance financière et de performance de développement de la Société correspondant à des conditions hors marché. Au 31 décembre 2024, en vue de déterminer la charge de rémunération correspondante, il a été estimé que ces objectifs étaient atteints à hauteur de 75 %.

Conformément aux termes de l'assemblée générale mixte du 19 juin 2024, les délégations de compétences suivantes ont été mises en œuvre :

- Le Conseil d'Administration du 8 juillet 2024 a décidé d'allouer, en date du 8 juillet 2024, 4 000 actions gratuites (AGA 2024) au profit d'un salarié d'Afyren Neoxy. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence de deux ans.
- Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2024 a décidé d'allouer, en date du 18 décembre 2024, 266 000 actions gratuites (AGA 2024) au profit de salariés et de dirigeants d'Afyren. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2025. La charge afférente ne sera comptabilisée qu'à compter de 2025.
- Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2024 a décidé d'allouer, en date du 18 décembre 2024, 70 000 actions gratuites (AGA 2024) au profit de salariés et de dirigeants d'Afyren. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence d'un an à

compter du 1^{er} janvier 2025. La charge afférente ne sera comptabilisée qu'à compter de 2025.

Les principales caractéristiques et conditions relatives aux attributions dans le cadre de ces plans sont les suivantes :

	Nombre d'actions attribuées	Date d'attribution	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options	Juste valeur moyenne (en €)
BSPCE 5	0	27/06/2019	Présence (3 ans)	10 ans	5,69
BSPCE 5	35 000	01/07/2019	Présence (3 ans)	10 ans	5,69
BSPCE 5	65 000	01/07/2019	Présence (3 ans)	10 ans	5,69
BSPCE 5	0	22/10/2019	Présence (3 ans)	10 ans	5,70
BSPCE 5	15 000	30/10/2019	Présence (3 ans)	10 ans	5,70
BSPCE 5	60 000	12/12/2019	Présence (3 ans)	10 ans	5,70
BSPCE 5	7 500	21/05/2020	Présence (3 ans)	10 ans	5,71
BSPCE 5	175 000	16/09/2020	Présence (3 ans)	10 ans	5,68
BSPCE 5	0	01/11/2020	Présence (3 ans)	10 ans	5,67
BSPCE 5	10 000	01/12/2020	Présence (3 ans)	10 ans	5,67
BSPCE 5	50 000	21/01/2021	Présence (3 ans)	10 ans	5,67
AGA 2021	0	07/12/2021	Présence (1 an)	n.a.	9,07
BSPCE 5	17 500	04/02/2022	Présence (3 ans)	10 ans	3,83
BSPCE 5	15 000	24/03/2022	Présence (3 ans)	10 ans	3,65
AGA 2021	360 668	24/03/2022	Présence (3 ans)	n.a.	5,36
BSPCE 2022	7 500	05/07/2022	Présence (3 ans)	10 ans	2,95
AGA 2021-2	4 033	03/10/2022	Présence (1 an)	n.a.	6,01
AGA 2021-3	11 387	05/12/2022	Présence (1 an)	n.a.	5,95
AGA 2021-4	3 589	17/02/2023	Présence (1 an)	n.a.	6,24
AGA 2021-5	3 940	06/03/2023	Présence (1 an)	n.a.	5,81
AGA 2021-6	2 546	12/06/2023	Présence (1 an)	n.a.	5,52
AGA 2023-1	815	01/01/2023	Présence (1 an)	n.a.	5,68
AGA 2023-2	5 455	18/09/2023	Présence (1 an)	n.a.	4,93
AGA 2023-LTIP	173 606	18/09/2023	Présence (jusqu'au 31/03/2026), performance et développement	n.a.	4,93
AGA 2023-3	13 208	03/12/2023	Présence (1 an)	n.a.	2,11
AGA 2024-1	12 868	01/01/2024	Présence (2 ans)	n.a.	2,22

AGA 2024-2	14 069	28/03/2024	Présence (1 an)	n.a.	1,90
AGA 2023-LTIP2	180 500	28/03/2024	Présence (jusqu'au 31/03/2027), performance et développement	n.a.	1,90
AGA 2024-2	266 000	18/12/2024	Présence (2 ans)	n.a.	2,13
AGA 2024-3	70 000	18/12/2024	Présence (1 an)	n.a.	2,13
Total	1 580 184				

Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs à la date d'attribution des BSPCE et AGA attribués en 2023 et 2024 sont les suivantes :

	AGA 2021 émis en 2023	AGA 2023 émis en 2023	AGA 2023- LTIP émis en 2023
Juste valeur en date d'attribution (en €)	De 5,52 à 6,24	De 2,11 à 5,68	4,93
Prix de l'action en date d'attribution (en €)	De 5,52 à 6,24	De 2,11 à 5,68	4,93
Prix d'exercice de l'option (en €)	N/A	N/A	N/A
Volatilité attendue (moyenne pondérée)	N/A	N/A	N/A
Durée de vie attendue (moyenne pondérée)	1 an	1 an	3 ans
Dividendes attendus	0%	0%	0%
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'État)	n.a.	n.a.	n.a.

	AGA 2023- LTIP2 émis en 2024	AGA 2023 émis en 2024	AGA 2024 émis en 2024
Juste valeur en date d'attribution (en €)	1,90	2,22	De 1,90 à 2,13
Prix de l'action en date d'attribution (en €)	1,90	2,22	De 1,90 à 2,13
Prix d'exercice de l'option (en €)	N/A	n.a.	n.a.
Volatilité attendue (moyenne pondérée)	N/A	n.a.	n.a.
Durée de vie attendue (moyenne pondérée)	3 ans	1 an	De 1 an à 2 ans
Dividendes attendus	0%	0%	0%
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'État)	n.a.	n.a.	n.a.

En 2023 et 2024, la variation du nombre de BSPCE est la suivante :

Nombre de BSPCE	2024.12	Prix moyen pondéré d'exercice 2024 (en €)	2023.12	Prix moyen pondéré d'exercice 2023 (en €)
En circulation au 1er janvier	545 000	2,01	630 000	2,02
Déchues pendant la période			- 32 500	2,06
Exercées pendant la période	- 87 499	2,06	- 52 498	2,06
Attribuées pendant la période				
En circulation au 31 décembre	457 500	2,00	545 000	2,01
Exercables au 31 décembre	444 167		493 333	

En 2023 et 2024, la variation du nombre d'AGA est la suivante :

Nombre d'AGA	2024.12	Prix moyen pondéré d'exercice 2024 (en €)	2023.12	Prix moyen pondéré d'exercice 2023 (en €)
En circulation au 1er janvier	683 475	-	533 209	-
Déchues pendant la période	- 38 495	-	- 8 995	-
Exercées pendant la période	- 81 077	-	- 66 944	-
Attribuées pendant la période	547 437	-	226 205	-
En circulation au 31 décembre	1 111 340	-	683 475	-
Exercables au 31 décembre	-		-	

6.5.5. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)

Les rémunérations comptabilisées en charges pour les principaux dirigeants, correspondant aux membres du Comité de Direction et du Conseil d'Administration, sont les suivantes :

En k€	2024.12	2023.12
Avantages du personnel à court terme	1 326	1 473
Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	104	114
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	5	5
Paiements fondés sur des actions	655	1 137
Total	2 090	2 729

Le passif lié aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies au titre des principaux dirigeants est de 0,03 M€ au 31 décembre 2024 et de 0,06 M€ au 31 décembre 2023.

7. Résultat financier

Charges d'intérêts

Les charges provenant des intérêts sur emprunts, dettes financières et dettes de loyers sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits financiers et charges financières de la Société comprennent :

En k€	2024.12	2023.12
Charges d'intérêts sur emprunts	- 74	- 42
Charges d'intérêts sur emprunts obligataires convertibles	-	- 106
Charges d'intérêts sur avances remboursables	207	- 11
Charges d'intérêts sur dettes de loyers IFRS 16	- 20	- 21
Composante financement sur le contrat de licence	- 47	- 98
Pertes de change	- 1	- 19
Total charges financières	65	- 297
Autres produits financiers	1 801	1 407
Gains de change	2	13
Variation de juste valeur des actifs financiers	22	19
Total produits financiers	1 826	1 439
Résultat financier	1 891	1 142

La variation de juste valeur des actifs financiers correspond à la variation de juste valeur des obligations convertibles émises par Afyren Neoxy et souscrites par Afyren.

Les autres produits financiers correspondent principalement aux produits d'intérêts des comptes à terme.

8. Impôts sur le résultat

Impôts sur le résultat

Les impôts sur les résultats comprennent la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé, calculés conformément aux législations fiscales en vigueur en France. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf s'ils portent sur des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global, directement en capitaux propres ou dans le cadre de regroupements d'entreprises. Les actifs et les passifs d'impôt sont compensés à condition qu'ils remplissent certains critères.

La Société a considéré que la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.) répond, selon l'analyse des textes, à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« Impôts dus sur la base des bénéfices imposables »).

Impôt exigible

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Le montant de l'impôt exigible dû (ou à recevoir) est déterminé sur la base de la meilleure estimation du montant d'impôt que la Société s'attend à payer (ou à recevoir) reflétant, le cas échéant, les incertitudes qui s'y rattachent. Il est calculé sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les bénéfices futurs imposables sont évalués par rapport au renversement des différences temporelles imposables. Si le montant des différences temporelles ne suffit pas à comptabiliser l'intégralité d'un actif d'impôt différé, les bénéfices futurs imposables, ajustés du renversement des différences temporelles, sont évalués par rapport au plan d'activité de chacune des filiales du Groupe. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. Ces réductions sont reprises lorsque la probabilité de bénéfices futurs imposables augmente.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et rend compte, le cas échéant, de l'incertitude relative aux impôts sur le résultat.

8.1. Charge d'impôt sur le résultat

En k€	2024.12	2023.12
Impôt exigible	-	-
Impôt différé	-	-
CVAE	-	-
TOTAL	-	-

8.2. Preuve d'impôt sur le résultat

Le rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En k€	2024.12	2023.12
Résultat avant impôt	- 9 754	- 9 586
Neutralisation de la quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)	5 567	4 800
Résultat avant impôt et quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)	- 4 187	- 4 786
Taux d'imposition normatif	25,0%	25,0%
(Charge) / produit d'impôt théorique	1 047	1 196
Eléments de rapprochement avec le taux effectif		
- CIR	143	108
- Autres crédits d'impôts		
- CVAE en charge d'impôt		
- Déficit de la période non activés	- 1 060	- 1 094
- Charge de rémunération à base d'actions	- 192	- 318
- Résultat de cession sur actions propres	63	48
- Différences permanentes	- 4	- 5
- Obligations convertibles	-	57
- Autres différences	4	7
(Charge) / produit d'impôt effectivement constaté	-	-

8.3. Ventilation des actifs (passifs) nets d'impôts différés

Les variations des soldes d'impôts différés se présentent comme suit :

En k€	2024.12	Variation en compte de résultat	Variation en autres éléments du résultat global	Variation en capitaux propres	2024.12		
					Net	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
Actifs d'impôt différé lié aux déficits reportables	664	133	- 1	-	796	796	
Passif au titre des prestations définies	15	2	1	-	18	18	
Contrats de location	3	1	-	-	5	5	
Obligations convertibles	-	-	-	-	-		
Accord de licence à Neoxy	- 601	- 143	-	-	- 744		- 744
Autres retraitements	- 82	7	-	-	- 75		- 75
TOTAL IMPOTS DIFFERES	-	0	-	-	0	819	- 819

En k€	2023.12	Variation en compte de résultat	Variation en autres éléments du résultat global	Variation en capitaux propres	Net	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
Actifs d'impôt différé lié aux déficits reportables	567	220	- 1	- 122	664	664	
Passif au titre des prestations définies	17	- 3	1	-	15	15	
Contrats de location	- 3	6	-	-	3	3	
Obligations convertibles	- 122	-	-	122	-		
Accord de licence à Neoxy	- 459	- 142	-	-	- 601		- 601
Autres retraitements	- 0	- 82	-	-	- 82		- 82
TOTAL IMPOTS DIFFERES	0	- 0	-	-	-	683	- 683

8.4. Impôts différés actifs non reconnus

La Société n'a pas comptabilisé à ce stade d'actif d'impôt différé relatif aux pertes fiscales non utilisées détaillées ci-dessous dans la mesure où leur recouvrabilité n'est prévue qu'à long terme.

IDA non reconnus :

2024.12		2023.12		
Montants bruts (en K€)	Effet d'impôt (en K€)	Montants bruts (en K€)	Effet d'impôt (en K€)	Délai d'expiration du déficit fiscal
23 339	5 835	19 100	4 775	n.a.

8.5. Incertitudes fiscales

La Société n'a aucune incertitude fiscale significative dans le champ d'application d'IFRIC 23.

9. Immobilisations incorporelles et corporelles

9.1. Immobilisations incorporelles

Recherche et Développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisations incorporelles si et seulement si les dépenses peuvent être mesurées de façon fiable et la Société peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Autrement, elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Après la comptabilisation initiale, les dépenses de développement sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt liés au financement des frais de développement activés sont inclus dans le coût de ces derniers. La Société a choisi d'utiliser l'exemption d'IFRS 1 permettant d'appliquer prospectivement à compter de la date de transition aux IFRS au 1^{er} janvier 2019 les dispositions d'IAS 23 relatives aux coûts d'emprunt à capitaliser.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des brevets et logiciels informatiques. Elles ont une durée d'utilité déterminée et sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- Licence développée en interne : 10 ans
- Brevets : 10 ans
- Logiciels informatiques : 2 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

En k€	2023.12	Acquisition s	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassement s	2024.12
Technologie développée en interne	3 682					3 682
Concessions, brevets & droits similaires	767	31				799
Frais de développement en cours	1 036	20				1 056
Autres immobilisations incorporelles	-					-
Immobilisations incorporelles (valeur brute)	5 485	51	-	-	-	5 536
Amortissement technologie développée en interne	- 1 853			- 368		- 2 221

Amortissement conc, brevets & dts similaires	- 299			- 76		- 375
Amortissement autres immobilisations incorporelles	-			-		-
Amortissement immobilisations incorporelles	- 2 152	-	-	- 444	-	- 2 596
Total valeur nette	3 333	51	-	- 444	-	2 940

En k€	2022.12	Acquisition s	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassement s	2023.12
Technologie développée en interne	3 682					3 682
Concessions, brevets & droits similaires	744	23				767
Frais de développement en cours	905	131				1 036
Autres immobilisations incorporelles	-					-
Immobilisations incorporelles (valeur brute)	5 331	154	-	-	-	5 485
Amortissement technologie développée en interne	- 1 485			- 368		- 1 853
Amortissement conc, brevets & dts similaires	- 225			- 74		- 299
Amortissement autres immobilisations incorporelles	-			-		-
Amortissement immobilisations incorporelles	- 1 710	-	-	- 442	-	- 2 152
Total valeur nette	3 621	154	-	- 442	-	3 333

Les variations des concessions, brevets & droits similaires correspondent aux acquisitions de brevets nécessaires à la recherche et développement (procédés sur engrais, vinasse, ...).

Les variations des frais de développement en cours correspondent aux dépenses engagées dans le cadre du projet « R&D Booster » démarré en février 2019.

9.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le profit ou la perte sur cession d'immobilisations corporelles est comptabilisé en résultat net.

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

Les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- Installations techniques, matériels et outillages : 3 à 5 ans
- Matériels informatiques : 2 à 3 ans
- Mobilier : 3 à 5 ans
- Agencements : 3 à 5 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

En k€	2023.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	2024.12
Autres installations tech, matériel & outillage	585	82				667
Agencements	134	11	-			145
Mobilier de bureau	63	-				63
Matériel informatique	9	-	-			9
Autres immobilisations corporelles	-	0				0
Immobilisations corporelles en cours	-	77				77
Immobilisations corporelles (valeur brute)	791	170	-	-	-	960
Amortissement autres installations tech, matériel & outillage	- 380		-	- 137	-	- 517
Amortissement Agencements	- 39			- 27	-	- 66
Amortissement mobilier de bureau	- 28		-	- 17	-	- 45
Amortissement matériel informatique	- 6		-	- 4	-	- 10
Amortissement autres immobilisations corp.	-		-	-	-	-
Amortissement immobilisations corporelles	- 453	-	-	- 184	-	- 637
Total valeur nette	338	170	-	- 184	-	323

En k€	2022.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	2023.12
Autres installations tech, matériel & outillage	451	134				585
Agencements	75	85	- 26			134
Mobilier de bureau	17	45				63
Matériel informatique	8	1	-			9
Autres immobilisations corporelles	- 0					- 57
Immobilisations corporelles en cours	120	5	- 124			-
Immobilisations corporelles (valeur brute)	671	270	- 150	-	-	733
Amortissement autres installations tech, matériel & outillage	- 270		-	- 109		- 380
Amortissement Agencements	- 27		14	- 26		- 39
Amortissement mobilier de bureau	- 12			- 16		- 28
Amortissement matériel informatique	- 4			- 2		- 6
Amortissement autres immobilisations corp.	- 0			-		58
Amortissement immobilisations corporelles	- 313	-	14	- 153	-	- 395
Total valeur nette	358	270	- 137	- 153	-	338

Les variations des immobilisations corporelles au cours des exercices 2023 et 2024 concernent des matériels et des aménagements des nouveaux locaux.

9.3. Tests de dépréciation

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la Société examine régulièrement s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles à durée d'utilité déterminée. S'il existe de tels indices, la société effectue un test de dépréciation afin d'évaluer si la valeur comptable des actifs (ou des groupes d'actifs correspondant aux unités génératrices de trésorerie) n'est pas supérieure à sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Il n'a pas été identifié de pertes de valeur sur les exercices 2024 et 2023.

10. Contrats de location

A la signature d'un contrat, la Société détermine si celui-ci constitue, ou contient, un contrat de location.

Le contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période de temps en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat donne le droit de contrôler un actif identifié tout au long de la durée d'utilisation du bien, la Société évalue si : i) le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié, ii) la Société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation, et iii) la Société a le droit de décider de l'utilisation de l'actif.

La Société comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de mise à disposition du bien loué. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, c'est-à-dire au montant initial de la dette de loyers majorée de tout paiement de loyers déjà effectué à la date de début du contrat, des coûts directs initiaux éventuellement supportés et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, moins tout avantage incitatif à la location éventuellement perçu.

L'actif « droit d'utilisation » est ensuite amorti sur une base linéaire du début à la fin du contrat de location, sauf si ce dernier prévoit un transfert à la Société de la propriété de l'actif sous-jacent au terme du contrat ou si le coût de l'actif « droit d'utilisation » tient compte du fait que la Société exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif « droit d'utilisation » sera amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent, déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. De plus, l'actif « droit d'utilisation » verra sa valeur régulièrement revue à la baisse en cas de pertes pour dépréciation et fera l'objet d'ajustements au titre de certaines réévaluations de la dette de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal de la Société. C'est ce dernier taux que la Société emploie généralement comme taux d'actualisation.

La Société détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt accordés par différentes sources de financement externes pour une durée équivalente à celle du contrat de location.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent les éléments suivants :

- Des loyers fixes, y compris les loyers fixes en substance ;
- Des loyers variables indexés sur un indice ou un taux, initialement mesurés sur la base de l'indice ou du taux en question à la date de début du contrat ;
- Des montants payables au titre de la garantie de valeur résiduelle ; et
- Du prix d'exercice d'une option d'achat que la Société est raisonnablement certaine d'exercer, des loyers payés au cours de la période de renouvellement si la Société est raisonnablement certaine d'exercer une option de prolongation et des pénalités de résiliation anticipées du contrat de location, à moins que la Société ne soit raisonnablement certaine de ne pas résilier le contrat par anticipation.
- Déduction faite des avantages incitatifs accordés par le bailleur.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs dû à un changement d'indice ou de taux, en cas de réévaluation par la Société du montant attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle, si la Société revoit ses probabilités d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation, ou en cas de révision d'un loyer fixe en substance.

Lorsque la dette de loyers est réévaluée, un ajustement est apporté à la valeur comptable de

l'actif lié aux droits d'utilisation ou est comptabilisé en résultat si le montant de l'actif lié aux droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Enfin, la Société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les dettes de loyers pour les contrats à court terme, dont le bail a une durée inférieure ou égale à 12 mois, ainsi que les locations d'actifs de faible valeur (inférieure à 5 000 euros). Ces loyers sont comptabilisés en charges.

La Société comptabilise des actifs et passifs d'impôts différés sur la dette de loyers et le droit d'utilisation respectivement en considérant que les déductions fiscales sont attribuables au passif.

En cas de renégociation d'un contrat de location (montant de loyer et/ou durée) allant au-delà des dispositions initiales du contrat, les modifications de contrats conduisent généralement le preneur à recalculer la dette de loyer en utilisant un taux d'actualisation révisé en contrepartie d'une modification du droit d'utilisation.

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats de location selon IFRS 16 en date de transition aux IFRS au 1^{er} janvier 2019, la Société a choisi d'appliquer l'exemption prévue par IFRS 1 permettant d'évaluer la dette de loyers à cette date à hauteur de la valeur actualisée des paiements restants sur la base du taux marginal d'endettement du preneur à la date de transition et le droit d'utilisation à hauteur de la dette de loyers (ajusté des montants de loyers prépayés ou avantages reçus le cas échéant). Par ailleurs, les contrats d'une durée résiduelle inférieure à 12 mois à la date de transition les contrats portant sur des biens de faible valeur n'ont pas été retraités.

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à louer des locaux, des véhicules ainsi que des matériels.

Les principaux contrats sur les périodes présentés sont :

- Les contrats 3-6-9 des bureaux de Clermont-Ferrand et Lyon signés en mai et septembre 2020. Les durées de location retenues correspondent à la première période triennale dans la mesure où une prolongation au-delà n'est pas raisonnablement certaine au regard des besoins croissants en matière des locaux. Il s'agit de loyers fixes indexés. Le contrat des bureaux de Lyon a pris fin au cours du mois de juin 2023.
- Le contrat 3-6-9 des nouveaux bureaux de Lyon signés en décembre 2022. La durée de location retenue correspond à la première période triennale dans la mesure où une prolongation au-delà n'est pas raisonnablement certaine au regard des besoins croissants en matière des locaux. Il s'agit de loyers fixes indexés.

Les contrats de location des véhicules ont des loyers fixes et des durées d'environ 3 ans ne contenant pas d'option de résiliation anticipée ni de renouvellement.

Les contrats exemptés pour courte durée correspondent essentiellement à des locaux temporaires. Les contrats exemptés pour biens de faible valeur correspondent essentiellement à du matériel informatique.

Les droits d'utilisation se décomposent de la manière suivante :

En k€	Locaux	Véhicules	Matériels	Total
Solde au 31 décembre 2022	380	65	0	446
Charge d'amortissement pour l'exercice	- 178	- 40		- 218
Reprise d'amortissement pour l'exercice				-
Ajouts à l'actif « droits d'utilisation »	120	13	92	225
Décomptabilisation de l'actif « droits d'utilisation »	- 12			- 12
Solde au 31 décembre 2023	310	38	92	441
Charge d'amortissement pour l'exercice	- 159	- 47	- 18	- 224
Reprise d'amortissement pour l'exercice				-
Ajouts à l'actif « droits d'utilisation »		52		52
Décomptabilisation de l'actif « droits d'utilisation »		- 16		- 16
Solde au 31 décembre 2024	151	29	74	253

Par ailleurs, les impacts afférents sur le compte de résultat et en termes de flux de trésorerie se présentent comme suit :

- Montants comptabilisés en résultat net :

En k€	2024.12	2023.12
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	17	21
Charges liées aux contrats de location de courte durée	51	31
Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors ceux de courte durée	110	85
Solde au 31 Décembre 2023	178	137

- Montants comptabilisés en flux de trésorerie :

En k€	2024.12	2023.12
Total des sorties de trésorerie imputables aux contrats de location	483	423

11. Actifs financiers non courants

Les prêts et cautionnement versés dans le cadre de contrats de location principalement sont comptabilisés initialement à leur juste valeur puis au coût amorti.

Obligations convertibles, émises par Afyren Neoxy et souscrites par Afyren et la Bpifrance : cf. Note 5.

En k€	2024.12	2023.12
Obligations convertibles	1 265	1 117
Dépôts et cautionnements versés	52	65
Actifs financiers non courant	1 317	1 182

Les actifs financiers non courants correspondent :

- A des cautions versées dans le cadre de contrats de location pour 0,05 M€ au 31 décembre 2024 et 0,06 M€ au 31 décembre 2023 ;
- Aux obligations convertibles, émises par Afyren Neoxy et souscrites par Afyren, au cours du premier semestre 2023 :
 - Au 31 décembre 2024, pour 1,3 M€ correspondant à la juste valeur des instruments de 1,8 M€ à la laquelle est imputée 0,5 M€ correspondant à la quote-part d'AFYREN dans la composante « capitaux propres » des obligations comptabilisées dans les comptes d'Afyren Neoxy.
 - Au 31 décembre 2023, pour 1,1 M€, correspondant à la juste valeur des instruments de 1,6 M€ à la laquelle est imputée 0,5 M€ correspondant à la quote-part d'Afyren dans la composante « capitaux propres » des obligations convertibles comptabilisées dans les comptes d'Afyren Neoxy.

12. Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients, le compte courant accordé à Afyren Neoxy et les autres créances opérationnelles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis au coût amorti, qui correspondent généralement à leur valeur nominale.

Conformément à IFRS 9, la Société applique la méthode simplifiée dans l'évaluation des créances commerciales et reconnaît les pertes de valeur attendues sur la durée de vie de celles-ci.

Les créances clients et autres actifs courants se décomposent comme suit :

En k€	2024.12	2023.12
Créances clients	432	466
Dépréciation des créances au titre des pertes attendues	-	-
Total créances clients	432	466
Actifs financiers courants	107	99
Charges constatées d'avance	123	175
Créances fiscales	67	135

Comptes courants actif	10 231	-
Créance sur crédit d'impôt recherche	571	461
Autres actifs courants	38	54
Total autres actifs courants	11 030	824

Les créances clients correspondent aux créances vis-à-vis d'Afyren Neoxy dans le cadre des contrats de services conclus avec cette dernière.

Au 31 décembre 2024, le poste « Comptes courants actif » correspond à la contribution d'Afyren au financement de sa filiale Afyren Neoxy par un apport en compte courant d'associé à hauteur de 10 M€. Il est rémunéré au taux maximum des intérêts de compte courant d'associés fiscalement déductible et ces intérêts sont capitalisés.

Le poste « Actifs financiers courants », s'élevant à 0,1 M€ au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, est relatif :

- Au compte de liquidité souscrit le 1^{er} novembre 2021. Lors de la souscription de ce contrat de liquidité d'une durée de 12 mois (avec tacite reconduction) avec la société ODDO BHF SCA, la Société a fait un versement de 0,3 M€. Cette somme est destinée à financer les achats et ventes d'actions propres sur le marché. Au cours du premier semestre 2023, Afyren a procédé à l'augmentation des moyens mis à disposition dans le cadre du contrat de liquidité à hauteur de 0,15 M€.
- Au compte de rachat d'actions souscrit en avril 2023, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions destinées à servir les plans pluriannuels d'attributions gratuites d'actions. Lors de la souscription du premier contrat de rachat d'actions en avril 2023, la Société a fait un versement de 0,25 M€. Au cours du second semestre 2023, Afyren a procédé à l'augmentation des moyens mis à disposition dans le cadre du contrat de rachat d'actions à hauteur de 0,15 M€. Dans un contexte de cours bas, ce programme permet de limiter la dilution des actionnaires issue des plans pluriannuels d'attributions gratuites d'actions. Lors de la souscription du second contrat de rachat d'actions en janvier 2024, la Société a effectué un versement de 0,275 M€ (pour un montant maximum de rachat de 0,3 M€). Le programme a pris fin en mai 2024, 151 947 titres ont été rachetés.

13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des disponibilités détenues auprès des autres banques. Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Au sein du tableau de flux de trésorerie, le poste correspond à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, après déduction des découverts bancaires.

En k€	2024.12	2023.12
Comptes bancaires	7 975	5 844
Equivalents de trésorerie	25 563	43 715
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière	33 538	49 559
Découverts bancaires remboursables à vue et utilisés pour les besoins de la gestion de la trésorerie	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie	33 538	49 559

Le poste « Equivalents de trésorerie » correspond à des comptes à terme. Au 31 décembre 2024, ces comptes à terme sont ouverts pour une durée allant de 3 mois à 5 ans et sont remboursables à tout moment de manière anticipée sous réserve d'un préavis de 32 jours.

14. Capitaux propres

14.1. Capital social

Les frais d'émission d'augmentations de capital sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actions de préférence A (« ADP A ») constituent des instruments de capitaux propres dans la mesure où elles ne sont pas remboursables, elles donnent droit à des dividendes discrétionnaires et ne comportent pas d'obligations de remettre un nombre variable d'actions ordinaires.

Les bons de souscription d'actions (BSA Tranche 2 et Tranche 3) attachés aux ADP A constituent des instruments de capitaux propres dans la mesure où ils ne sont pas remboursables et ils donnent droit à un nombre fixe d'actions ordinaires.

Si la Société rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres dans la réserve pour actions propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est présenté en prime d'émission.

Le capital social de la Société est constitué de :

	Actions ordinaires		Actions de préférence A		Total	
Nombre d'actions :	2024.12	2023.12	2024.12	2023.12	2024.12	2023.12
En circulation au 1er janvier	15 731 425	15 577 403	10 291 165	10 291 165	26 022 590	25 868 568
Diminution de capital	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	87 499	154 022			87 499	154 022
En circulation au 31 décembre – actions entièrement libérées	15 818 924	15 731 425	10 291 165	10 291 165	26 110 089	26 022 590

Opérations sur le capital 2024

Au cours de l'exercice 2024, les opérations sur le capital ont été les suivantes :

- En date du 18 juin 2024, il a été constaté une augmentation de capital issue de l'exercice de 62 499 BSPCE pour un montant total de 1 250 €, par émission de 62 499 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune. Le prix total d'exercice est de 128 747 €, soit une prime d'émission de 127 498 €.
- En date du 27 septembre 2024, il a été constaté une augmentation de capital issue de l'exercice de 25 000 BSPCE pour un montant total de 500 €, par émission de 25 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune. Le prix total d'exercice est de 15 750 €, soit une prime d'émission de 15 250 €.

Au 31 décembre 2024, le capital est ainsi porté à 522 202 €, divisé en 26 110 089 actions.

Opérations sur le capital 2023

Au cours de l'exercice 2023, les opérations sur le capital ont été les suivantes :

- En date du 21 mars 2023, il a été constaté une augmentation de capital issue de l'exercice de 19 921 BSPCE pour un montant total de 398 €, par émission de 19 921 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune. Le prix total d'exercice est de 41 037 €, soit une prime d'émission de 40 639 €.
- En date du 24 mars 2023, il a été constaté une augmentation de capital à la suite de l'acquisition d'actions gratuites attribuées le 24 mars 2022 pour un montant de 1 030 €, par émission de 51 524 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune. L'augmentation de capital est réalisée par prélèvement sur les réserves de la Société.
- En date du 20 juin 2023, il a été constaté une augmentation de capital issue de l'exercice de 23 411 BSPCE pour un montant total de 468 €, par émission de 23 411 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune. Le prix total d'exercice est de 48 227 €, soit une prime d'émission de 47 758 €.
- En date du 21 juin 2023, il a été constaté une augmentation de capital issue de l'exercice de 9 166 BSPCE pour un montant total de 183 €, par émission de 9 166 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune. Le prix total d'exercice est de 18 882 €, soit une prime d'émission de 18 699 €.
- En date du 1er janvier 2024, il a été constaté une augmentation de capital issue de l'exercice de 50 000 BSA pour un montant total de 1 000 €, par émission de 50 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune. Le prix total d'exercice est de 70 000 €, soit une prime d'émission de 69 000 €. L'exercice des droits ayant eu lieu le 17 décembre 2023, l'augmentation de capital est réputée réalisée à cette date.

Au 31 décembre 2023, le capital est ainsi porté à 520 452 €, divisé en 26 022 590 actions.

14.2. Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir les activités de développement.

Par ailleurs, le financement des activités de la Société se fait, à ce jour, principalement via l'obtention d'emprunts, de subventions, d'avances remboursables et des augmentations de capital.

14.3. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suivants.

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suivants, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (de base)	2024.12	2023.12
En k€		
Résultat net de la période, attribuable aux propriétaires de la Société	- 9 754	- 9 586
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	- 9 754	- 9 586
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (de base)	2024.12	2023.12
Nombre d'actions ordinaires au 1er janvier	26 022 590	25 868 568
Diminution de capital		-
Augmentation de capital (en nombre d'actions)	87 499	154 022
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 31 décembre	26 068 822	25 941 220
Résultat de base par action en €	- 0,37	- 0,37
Résultat dilué par action en €	- 0,37	- 0,37

Le résultat dilué par action correspond au résultat de base dans la mesure où les BSPCE émis sont anti-dilutifs compte tenu du résultat net négatif de la Société.

15. Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite, à la date de clôture qui résulte d'un événement passé, qui engendrera probablement une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la provision de 0,01 M€ est relative à un litige prud'homal.

Par ailleurs, la Société n'a pas identifié de passif éventuel.

16. Emprunts, dettes financières et dettes de loyer

16.1. Principaux termes et conditions des emprunts et dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées initialement à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

De plus, conformément à l'exemption d'IFRS 1 relative aux prêts gouvernementaux, la Société a choisi d'appliquer IFRS 9 et IAS 20 prospectivement à compter de la date de transition au 1^{er} janvier 2019 aux prêts BPI à taux zéro contractés antérieurement à la date de transition. Ainsi, ces prêts sont maintenus à leur valeur nominale, sans être réévalués à leur juste valeur en date de comptabilisation initiale et sans comptabilisation d'une composante subvention.

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

En k€	Devise	Taux d'intérêt variable/fixe	Année d'échéance	Valeur nominale	2024.12 Valeur comptable	2023.12 Valeur comptable
Prêt garantie Etat (PGE) - BNP	EUR	Taux fixe	2026	780	302	501
Prêt garantie Etat (PGE) - BPI	EUR	Taux fixe	2026	300	131	206
Prêt garantie Etat (PGE) - BPAR	EUR	Taux fixe	2026	780	296	491
Prêt garantie Etat (PGE) - CA	EUR	Taux fixe	2026	780	295	490
Total prêts garantie Etat (PGE)				2 640	1 023	1 688
Avance remboursable BPI PAI 1	EUR	Taux EURIBOR 3 mois moyenne	2023	50	-	-
Avance remboursable BPI PAI 2	EUR	Taux fixe	2024	150	-	15
Avance remboursable BPI PAI 3	EUR	Taux fixe	2024	302	15	76
Avance remboursable BPI PAI 3	EUR	Taux fixe	2025	198	40	79
Avance remboursable BPI CMI2	EUR	Taux fixe	2024	573	-	134
Total avances remboursables				1 273	55	303
BPI ADI Taux zéro	EUR	Taux fixe	2024	690	-	138
BNP Investissement 2024	EUR	Taux variable	2027	260	239	-
Prêt participatif Total	EUR	Taux fixe	2024	400	-	45
Prêt BPI Innovation R&D 1	EUR	Taux fixe	2027	750	488	638
Prêt BPI Innovation R&D 2	EUR	Taux fixe	2028	200	160	200
Prêt BPI Innovation R&D 3	EUR	Taux fixe	2030	1 000	1 000	1 000
Prêt BP Boehringer	EUR	Taux fixe	2027	75	34	49

BPI Assurance prospection	EUR	Taux fixe	2029	52	52	52
Total autres emprunts				3 427	1 973	2 121
Dette de loyers	EUR	Taux fixe		250	250	432
Intérêts courus					16	242
Total				7 590	3 317	4 787
Part courante					1 282	1 610
Part non courante					2 035	3 176

16.2. Tableau de variation des emprunts, dettes financières et dettes de loyers en distinguant les flux de trésorerie des autres flux

Les variations des emprunts et dettes financières ainsi que des dettes de loyers se décomposent comme suit :

En k€	2023.12	Flux de trésorerie			Var. non-monétaires			2024.12
		Encaissements liés aux nouvelles dettes	Flux d'intérêts payés	Rembours de dettes	Charges d'intérêt	Impact IFRS 16 - Contrats de location	Reclasst	
Autres emprunts	2 951						-979	1 972
Dettes de loyer non courantes	225					29	-193	61
Total emprunts et dettes financières non-courants	3 176	-	-	-	-	29	-1 172	2 033
Autres emprunts	1 402	260	-93	-1 322	-133		979	1 093
Dettes de loyer courantes	208		-20	-235	20	21	193	188
Total emprunts et dettes financières courants	1 611	260	-113	-1 556	-113	21	1 172	1 282

En k€	2022.12	Flux de trésorerie			Var. non-monétaires			2024.12
		Encaissements liés aux nouvelles dettes	Flux d'intérêts payés	Rembours de dettes	Charges d'intérêt	Impact IFRS 16 - Contrats de location	Reclasst	
Obligations convertibles	-						-	-
Autres emprunts	3 259				1		-309	2 951

Dettes de loyer non courantes	226			-209		229	-21	225
Total emprunts et dettes financières non-courants	3 485	-	-	-209	1	229	-330	3 176
Obligations convertibles	3 412		-178	-3 567	333			0
Autres emprunts	1 455	1 000	-53	-1 361	53		309	1 402
Dettes de loyer courantes	187		-21			21	21	208
Total emprunts et dettes financières courants	5 054	1 000	-253	-4 928	386	21	330	1 611

Fin mars 2023, AFYREN a procédé au remboursement en numéraire des obligations convertibles souscrites en mars 2020 pour un montant de 3,6 M€.

En 2023, la Société a souscrit un emprunt innovation R&D auprès de Bpifrance pour un montant de 1 M€.

En 2024, AFYREN a souscrit un emprunt de 0,3 M€ auprès de la BNP pour une durée de 36 mois afin de financer des travaux d'aménagement dans ses locaux de R&D.

17. Fournisseurs et autres passifs courants et non courants

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis au coût amorti, qui correspondent généralement à leur valeur nominale.

Les dettes fournisseurs et autres passifs se décomposent comme suit :

En k€	2024.12	2023.12
Total dettes fournisseurs	526	388
Produits différés courants (passifs de contrat client)	-	1 321
Dettes sociales	930	1 009
Dettes fiscales	98	85
Autres passifs courants	6	-
Total autres passifs courants	1 035	1 095
Produits différés non courants (passifs de contrat client)	- 0	0
Produits différés non courants (subvention)	898	962
Total	2 458	3 767

Concernant les produits différés courants et non courants liés à des passifs de contrat client – cf. Note 6.2.

Les autres produits différés non courants sont relatifs aux subventions d'investissements reçues, et comprennent principalement deux subventions :

- Subvention CMI 2 pour 0,6 M€ reçue dans le cadre du programme de soutien à l'innovation de Bpifrance ;
- Subvention R&D Booster pour 0,4 M€ reçue dans le cadre du projet de démonstration de la production semi-industrielle de produits naturels de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

18. Instruments financiers et gestion des risques

18.1. Classement et juste valeur des instruments financiers

Les niveaux dans la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés de l'instrument sur un marché actif ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés de l'instrument inclus dans le niveau 1) ;
- Niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

En k€	Catégorie comptable	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	2024.12		2023.12	
			Total de la valeur nette comptable	Juste valeur	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur
Obligations convertibles	Juste valeur par compte de résultat	Niveau 3 - Note 6	1 265	1 265	1 117	1 117
Dépôts et cautionnements	Juste valeur	Niveau 2 - Note 2	52	52	65	65
Total actifs financiers non courants			1 317	1 317	1 182	1 182
Créances clients	Coût amorti	Note 1	432	432	466	466
Actifs financiers courants	Coût amorti	Note 1	107	107	99	99
Autres actifs financiers courants	Coût amorti	Note 1	10 260	10 260	33	33
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	Note 1	33 538	33 538	49 559	49 559
Total actifs financiers courants			44 337	44 337	50 157	50 157
Total actif			45 654	45 654	51 339	51 339
Emprunts et dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 - Note 5	1 972	1 972	2 951	2 951
Total passifs financiers non courants			1 972	1 972	2 951	2 951

Dettes de loyers non courant	Coût amorti	Niveau 2 - Note 3	62	62	224	224
Emprunts et dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 - Note 5	1 093	1 093	1 402	1 402
Dettes fournisseurs	Coût amorti	Note 1	526	526	388	388
Total passifs financiers courants			1 619	1 619	1 790	1 790
Dettes de loyers courant	Coût amorti	Note 3	188	188	208	208
Total passif			3 842	3 842	5 174	5 174

Note 1 – La valeur nette comptable des actifs et passifs financiers courants est jugée correspondre à une approximation de leur juste valeur.

Note 2 – La différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur des prêts et cautionnement est jugée non significative.

Note 3 – Comme autorisé par les normes IFRS, la juste valeur de la dette de loyers et son niveau dans la hiérarchie de la juste valeur n'est pas fournie.

Note 5 – La juste valeur des emprunts et dettes financières a été estimée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché. Toutefois, l'écart avec la valeur nette comptable des instruments n'est pas significatif compte tenu de la faible évolution des taux d'intérêt sans risque et du spread de crédit de la Société.

Note 6 – La juste valeur des obligations convertibles émises par Afyren Neoxy et souscrites par Afyren a été estimée sur la base d'un modèle Black-Scholes.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	11/05/2023	31/12/2023	31/12/2024
Juste valeur de l'action (en €)	1,00	1,00	1,00
Taux sans risque	2,74%	2,28%	2,36%
Taux de dividende	0,00%	0,00%	0,00%
Volatilité attendue de l'action	48,06%	43,86%	46,94%
Spread de crédit (basis points)	1 567 bps	1 383 bps	1 373 bps

Au 31 décembre 2024, une variation du prix de l'action de +/- 0,5 % conduirait à une variation de la juste valeur de + 0,9 M€ / - 0,5 M€. Une variation de la volatilité de l'action de +/- 10 % conduirait à une variation de la juste valeur de +/- 0,2 M€. Une variation du spread de crédit de +/- 1 % conduirait à une variation de la juste valeur de +/- 0,06 M€.

Au 31 décembre 2023, une variation du prix de l'action de +/- 0,5% conduirait à une variation de la juste valeur de + 1 M€ / - 0,6 M€. Une variation de la volatilité de +/- 10 % conduirait à une variation de la juste valeur de +/- 0,2 M€. Une variation du spread de crédit de +/- 1 % conduirait à une variation de la juste valeur de +/- 0,07 M€.

Au 31 mai 2023, une variation du prix de l'action de +/- 0,5% conduirait à une variation de la juste valeur de + 1 M€ / - 0,7 M€. Une variation de la volatilité de +/- 10 % conduirait à une variation de la juste valeur de +/- 0,2 M€. Une variation du spread de crédit de +/- 1 % conduirait à une variation de la juste valeur de +/- 0,07 M€.

18.2. Gestion des risques

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit et au risque de liquidité.

18.2.1. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de la Société est limité dans la mesure où ses principaux emprunts et prêts sont à taux fixe, y compris les obligations convertibles émises par Afyren Neoxy et souscrites par Afyren. La Société n'a recours à aucun instrument financier dérivé pour couvrir son risque de taux d'intérêt.

18.2.2. Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour la Société dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Les valeurs comptables des actifs financiers représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont détenus auprès de contreparties bancaires et d'institutions financières de premier rang.

La Société considère que sa trésorerie et équivalents de trésorerie présentent un risque très faible de risque de crédit au vu des notations de crédit externes de leurs contreparties.

Créances clients et actifs sur contrats

La Société est limitée dans son exposition au risque de crédit lié aux créances clients. Les créances clients ne sont composées que des créances avec sa co-entreprise Afyren Neoxy.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, aucune dépréciation de créance ou pertes avérées n'a été comptabilisée.

18.2.3. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposée la Société lorsqu'elle éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'objectif de la Société pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation de la Société.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers à la date de clôture s'analysent comme suit. Les montants, exprimés en données brutes et non actualisées, comprennent les paiements d'intérêts contractuels.

2024.12	En k€	Flux financiers contractuels				
	Valeur comptable	Total	moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations convertibles	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières	3 066	3 256	1 150	948	953	205
Dettes de loyer	250	266	197	37	32	-
Dettes fournisseurs	0	0	0	-	-	-
Total passifs financiers	3 316	3 521	1 347	985	984	205

2023.12	En k€	Flux financiers contractuels				
	Valeur comptable	Total	moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations convertibles	0	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières	4 354	4 586	1 571	1 018	1 579	418
Dettes de loyer	432	432	203	155	74	-
Dettes fournisseurs	-	-	-	-	-	-
Total passifs financiers	4 786	5 018	1 774	1 172	1 653	418

19. Transaction avec les parties liées

La rémunération des principaux dirigeants est fournie en note 6.5.5.

Les transactions avec la société Afyren Neoxy sont les suivantes :

K€	2024.12	2023.12
Actif financier non courant	1 265	1 117
Créance client	432	463
Comptes courants actif	10 231	-
Passifs sur contrat client (produits différés)	-	1 321
Charges financières	-47	-98
Produits financiers	387	70
Autres achats et charges externes	269	185
Chiffre d'affaires	2 862	3 379
- Revenu de licence et développement du savoir-faire industriel	1 370	1 417
- Autres prestations de services	1 492	1 962

20. Engagement hors bilan

En K€	2024.12	2023.12
Gages données (liés à des avances BPI)	33	33
Garanties reçues :		
Garantie reçue BPI : Fonds National de garantie – Prêt participatif Amorce des PME et TPE.	22	38
Garantie reçue BPI : Fonds Auvergne PPA	-	6

Garantie reçue BPI : Fonds de garantie d'intervention d'AI/SI	-	1
Garantie reçue BPI : Fonds Européen d'Investissement	22	30

En K€	2024.12	2023.12
Gages données (liés à des avances BPI)	33	33
Cautonnement de 20% sur le prêt SSL de Afyren Neoxy	1 200	-
Garanties reçues :		
Garantie reçue BPI : Fonds National de garantie – Prêt participatif Amorçage des PME et TPE.	22	38
Garantie reçue BPI : Fonds Auvergne PPA	-	6
Garantie reçue BPI : Fonds de garantie d'intervention d'AI/SI	-	1
Garantie reçue BPI : Fonds Européen d'Investissement	22	30

21. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires versés par la Société à son commissaire aux comptes se répartit ainsi pour 2024 et 2023 :

K€	RSM	
	2024.12	2023.12
Certification des comptes individuels	85	82
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	5	4
Honoraires CAC Audit	90	86

AFYREN

Siège social : 9-11 RUE GUTENBERG - 63000 CLERMONT-FERRAND

Société anonyme au capital de 522 201 euros

RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres du conseil d'administration de la société AFYREN,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société AFYREN S.A. et dans le cadre du rapport financier annuel de la société sur le marché Euronext Growth, nous avons effectué à votre demande un audit des Etats financiers de la société AFYREN S.A. établis en IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les Etats financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des Etats financiers. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les Etats financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice écoulé.

Fait à Lyon, le 26 mars 2025

Le commissaire aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Lyon-Riom

Gael DHALLUIN

Associé





SIÈGE SOCIAL :
9-11 RUE GUTENBERG
63000 CLERMONT-FERRAND

CONTACT :
MARK REINHARD
Responsable Relations Investisseurs
invest@afyren.com

WWW.AFYREN.COM

CRÉATION GRAPHIQUE
Direction de la Communication AFYREN

AFYREN

Société anonyme à Conseil d'administration
Au capital de 522.201,78 euros
Siège social : 9-11 rue Gutenberg
63000 Clermont Ferrand

750 830 457 R.C.S. Clermont Ferrand

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DocuSigned by:
Nicolas Sordet
B94476E0DB9C412...

Certifiés conformes

Nicolas Sordet
Directeur Général



Bilan actif

AFYREN

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement	3 681 511	2 221 010	1 460 501
		Concessions, brevets et droits similaires	798 661	375 227	423 433
		Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours	1 056 166		1 056 166
		Avances et acomptes			
		TOTAL	5 536 339	2 596 238	2 940 101
		Terrains			
		Constructions			
		Inst. techniques, mat. out. industriels	666 630	517 073	149 556
		Autres immobilisations corporelles	216 787	118 575	98 212
		Immobilisations en cours			
		Avances et acomptes	77 030		77 030
		TOTAL	960 447	635 648	324 798
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence			
		Autres participations	25 562 939	6 600 000	18 962 939
		Créances rattachées à des participations			
		Titres immob. de l'activité de portefeuille			
		Autres titres immobilisés	1 779 157	10 988	1 768 169
Actif circulant	Stocks	Prêts			
		Autres immobilisations financières	234 807		234 807
		TOTAL	27 576 905	6 610 988	20 965 917
	Total de l'actif immobilisé		34 073 693	9 842 875	24 230 817
	Créances ⁽³⁾				
	Divers				
	Charges constatées d'avance				
	Total de l'actif circulant		45 404 658		45 404 658
					51 245 182
	Frais d'émission d'emprunts à étaler				
	Primes de remboursement des emprunts				
	Écarts de conversion actif				
	TOTAL DE L'ACTIF		79 478 351	9 842 875	69 635 476
					82 304 793
	Renvois :				
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			182 919	181 330
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			1 100	15 003
	Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients

AFYREN

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Capitaux propres	Capital (dont versé : 522 201)	522 201	520 451
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	85 384 457	85 263 676
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	1 150	1 150
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées	21 966	
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-14 041 610	-9 719 856
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-10 812 002	-4 321 754
	Situation nette avant répartition	61 076 163	71 743 667
	Subvention d'investissement	660 558	724 697
	Provisions réglementées		
Total		61 736 722	72 468 365
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques	13 900	13 900
	Provisions pour charges	397 381	379 897
Total		411 281	393 797
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 262 816	1 688 077
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 803 594	2 666 086
	Total	3 066 410	4 354 164
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	521 758	385 236
	Dettes fiscales et sociales	923 962	977 888
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Produits constatés d'avance	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Total		1 445 720	1 363 124
Total des dettes et des produits constatés d'avance		7 487 473	9 442 630
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		69 635 476	82 304 793
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier	87 002	132 283
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	4 195 033	5 685 495
	à moins d'un an	3 292 440	3 757 135
(3) dont emprunts participatifs			

AFYREN

		France	Exportation	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	487 500		487 500	1 015 368
	Chiffre d'affaires net	487 500		487 500	1 015 368
	Production stockée			19 887	131 335
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			26 679	14 502
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			530 247	303 483
	Autres produits			1 756 488	1 702 276
	Total			2 820 802	3 166 966
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			157 752	130 028
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			3 390 341	3 357 702
	Impôts, taxes et versements assimilés			80 016	51 146
	Salaires et traitements			3 497 572	3 425 608
	Charges sociales			1 579 096	1 444 393
	Dotations • sur immobilisations amortissements			626 650	595 920
	d'exploitation • sur actif circulant				
	• pour risques et charges			257 028	263 216
	Autres charges			45 575	56 961
Total				9 634 034	9 324 978
Résultat d'exploitation		A		-6 813 231	-6 158 011
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			1 801 014	1 406 778
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change			2 471	13 209
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total				1 803 486	1 419 987
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			6 600 000	
	Intérêts et charges assimilées (5)			-133 126	-103 948
	Différences négatives de change			899	18 814
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total				6 467 772	-85 133
Résultat financier		D		-4 664 286	1 505 121
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)		E		-11 477 517	-4 652 890



Compte de résultat

AFYREN

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	195 502	114 995
	Reprises sur provisions et transferts de charge	295 523	67 544
	Total	491 025	182 539
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	139	125
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	385 737	247 498
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	10 988	64 548
	Total	396 864	312 171
Résultat exceptionnel		F 94 160	-129 631
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H -571 355	-460 767
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-10 812 002	-4 321 754
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	23 203	14 395
(4) Dont	produits concernant les entités liées	364 068	70 929
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



SA AFYREN

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

1.	Faits caractéristiques de l'exercice	3
1.1.	Événements principaux de l'exercice.....	3
1.2.	Événements postérieurs à la clôture.....	6
1.3.	Principes, règles et méthodes comptables	6
2.	Informations relatives au bilan	7
2.1.	Actif.....	7
2.1.1.	Immobilisations incorporelles.....	7
2.1.2.	Immobilisations corporelles.....	7
2.1.2.1.	Principaux mouvements de l'exercice.....	8
2.1.3.	Immobilisations financières.....	8
2.1.3.1.	Informations relatives aux filiales et participations	9
2.1.3.1.1.	Renseignements détaillés concernant les filiales et participations.....	9
2.1.4.	Produits à recevoir	10
2.1.5.	Créances.....	11
2.2.	Passif.....	12
2.2.1.	Capitaux propres	12
2.2.1.1.	Tableau de variation des capitaux propres.....	12
2.2.2.	Tableau des provisions	13
2.2.3.	Dettes financières et autres dettes.....	14
2.2.4.	Charges à payer.....	15
2.2.5.	Produits constatés d'avance.....	15
3.	Informations relatives au compte de résultat.....	16
3.1.	Chiffre d'affaires	16
3.2.	Production immobilisée.....	16
3.3.	Crédit d'impôt recherche	16
4.	Autres informations	16
4.1.	Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi	16
4.2.	Engagements pris en matière de crédit-bail	17
4.3.	Engagements hors bilan	18



4.4 Informations relatives à l'effectif18

4.5 Informations relatives aux bons de souscription et attributions gratuites d'actions.....19

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Événements principaux de l'exercice

La société « AFYREN », créée en avril 2012, a pour objet la recherche et le développement dans le domaine des biotechnologies et écotechnologies, environnementales et industrielles.

- **Opérations**

En avril 2024, AFYREN annonce avoir livré ses premières tonnes d'engrais produit par son usine AFYREN NEOXY à son partenaire Terrial. L'engrais d'AFYREN NEOXY est issu du processus de fabrication des acides organiques biosourcés, qui transforme une biomasse locale provenant de résidus agricoles non utilisés dans l'alimentation humaine et assure la circularité parfaite du modèle d'AFYREN car, en retournant à la terre, il contribue à un nouveau cycle de génération de biomasse.

En plus de participer à la circularité de l'offre d'AFYREN avec un « retour à la terre », l'engrais contribue positivement à la performance économique d'AFYREN NEOXY. Les perspectives sont aussi prometteuses pour les prochaines usines.

En juin 2024, AFYREN annonce la production de plusieurs tonnes d'acides sur son site d'AFYREN NEOXY, confirmant les progrès réalisés dans la fiabilisation des équipements, combinée à la montée en compétence des équipes sur une étape critique du procédé.

Fin août 2024, AFYREN annonce la signature d'un nouveau contrat commercial pluriannuel avec un fabricant de produits nutraceutiques, basé aux États-Unis. Dans le cadre de ce contrat, AFYREN fournira au client ses acides biosourcés produits grâce à son processus unique de fermentation naturelle, utilisés en qualité de conservateurs ou d'arômes pour les compléments alimentaires. D'abord sur des volumes limités, ce contrat pourra évoluer vers des quantités plus significatives.

Au second semestre 2024, AFYREN NEOXY a produit et commercialisé plusieurs dizaines de tonnes d'acides biosourcés répondant à la qualité attendue sur ses marchés stratégiques. En parallèle, le travail de validation des acides par les clients et prospects se poursuit, avec des retours positifs de multiples acteurs, en particulier de la Nutrition et des Arômes et Parfums.

Certains équipements touchant à l'extraction des produits font l'objet d'adaptations techniques pour assurer un fonctionnement en continu stable dans la durée.

Par conséquent, le fonctionnement de l'usine en production continue est visé en 2025, contre 2024 dans les prévisions initiales, permettant d'atteindre rapidement le seuil de rentabilité, après quelques trimestres d'activité.

- **Partenariat(s)**

En mars 2024 AFYREN et SUEZ annoncent poursuivre leur collaboration autour d'une nouvelle voie de valorisation des biodéchets. Cette collaboration vise à utiliser ces déchets issus des activités de collecte et de traitement de SUEZ dans le procédé AFYREN de fabrication de produits d'intérêt utilisables en remplacement de molécules issues du pétrole. Elle ouvre une voie de valorisation attractive et une solution concrète et circulaire aux enjeux de décarbonation d'une grande variété de secteurs industriels. Elle marque une avancée significative de la collaboration entre les deux sociétés, initiée en 2020 dans le cadre du consortium AFTER-BIOCHEM et est complètement alignée avec la politique ambitieuse de l'Europe sur ces sujets.

- **Signature de la charte mondiale du Responsible Care® attestant l'engagement de l'ensemble des sites AFYREN**

En avril 2024, AFYREN reçoit le trophée national Responsible Care® 2024 dans la catégorie « Sociétal » pour son programme de recrutement innovant : « Des emplois industriels et durables pour toutes et tous ».

Construit en partenariat avec plusieurs acteurs locaux, dont Pôle Emploi, ce programme s'est révélé efficace en termes de recrutement, tout en promouvant l'inclusion et la diversité et en permettant un retour à l'emploi et / ou une reconversion professionnelle à des personnes sans spécialisation.

Dans le même temps, AFYREN signe la charte mondiale Responsible Care® et s'engage à appliquer ses grands principes, tant au niveau global et stratégique qu'au niveau opérationnel, notamment dans ses opérations industrielles.

- **Amélioration de la notation extra-financière Gaia**

En mars 2024, AFYREN enregistre une nouvelle progression de la notation extra-financière par Ethifinance à 83/100 (Niveau Platine), mettant en évidence un niveau de maturité ESG supérieur aux entreprises comparables.

- **Publication du premier rapport de durabilité d'AFYREN**

En juin 2024, publie son premier rapport de durabilité pour évaluer ses initiatives et ses performances en matière d'enjeux environnementaux et sociaux. Cette démarche s'inscrit également dans une perspective d'alignement progressif à la directive européenne CSRD. AFYREN n'est aujourd'hui pas soumise à cette directive ; la société a néanmoins volontairement élaboré son premier rapport de durabilité dans l'esprit des normes ESRS (Environmental, Social, and Governance Reporting Standards). Ce document est disponible et peut être consulté et téléchargé dans une section dédiée du site internet de la société : <https://Afyren.com/vision/>.

- **Filiale à 100% en Thaïlande :**

La filiale AFYREN SERVICES (THAILAND) CO., LTD. (« AFYREN THAILANDE ») a été créée au cours de l'exercice 2024. A la date du présent rapport, la filiale n'a pas débuté son activité et ses comptes ne sont pas significatifs.

- **Filiale à 100% au Québec :**

En septembre 2024, AFYREN a acté la fermeture de 9478-2687 Québec Inc., une filiale créée au cours de l'exercice 2022, restée sans activité et dont les comptes ne sont pas significatifs.

- **Financements :**

En juillet 2024, la société AFYREN a souscrit un emprunt de 0,3 M€ auprès de la BNP, pour une durée de 36 mois, afin de financer des travaux d'aménagement dans ses locaux de R&D.



CONSEIL

En 2024, AFYREN a contribué au financement de sa filiale AFYREN NEOXY par un apport en compte courant d'associé à hauteur de 10 M€.

Annexe aux comptes annuels

- **Contrat de liquidité / rachats d'actions :**

Pour rappel, AFYREN a conclu depuis 2021 un contrat de liquidité avec ODDO BHF SCA. Les moyens totaux cumulés mis à disposition dans le cadre de ce contrat de liquidité sont de 0,45 M€.

A la date du 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 69 425 titres
- Solde en espèces du compte de liquidité : 91 007 €

En décembre 2023, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation qui lui était consentie aux termes de la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale du 21 juin 2023 pour le lancement d'un nouveau programme de rachat d'actions. Celui-ci, portant sur un montant maximum de 0,3 M€ a débuté le 18 janvier 2024 pour s'achever le 6 mai 2024. 151 947 titres auront été rachetés dans le cadre de ce programme. Dans un contexte de cours bas, ce programme permet de limiter la dilution des actionnaires issue des plans pluriannuels d'attributions d'actions, sans impact significatif sur la trésorerie.

- **Opérations sur le capital liées aux AGA et BSPCE :**

Au cours de 2024, des augmentations de capital liées aux exercices de BSPCE ont été constatées pour un montant total de 1 750 €, correspondant à 87 499 actions d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune.

- **Plans d'instruments en capitaux propres :**

Au cours de 2024, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer des actions gratuites. Le détail de ces opérations figure en Note 4.5.

L'exercice 2024 enregistre par ailleurs les acquisitions définitives de 29 553 titres alloués en 2022 et 2023 au profit de six salariés et de 51 524 actions ordinaires gratuites pour les deux dirigeants, conformément à l'attribution décidée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2022.

Enfin, l'exercice 2024 enregistre l'annulation de 38 496 AGA à la suite du départ de salariés avant la date d'acquisition.

- **Plan d'incitation à long-terme :**

En mars 2024, AFYREN a mis en place un nouveau plan d'incitation long-terme, sous forme d'actions gratuites, à destination de certains salariés et mandataires sociaux. Celui-ci repose sur des objectifs de performance, incluant un volet extra-financier à horizon 2026, sous condition de présence à cette date. Ce plan correspond à un volume global d'actions potentiel de 180 500 actions.



1.2. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

1.3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour par le règlement 2018-07 de l'ANC du 10 décembre 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

En dehors des marques qui ne sont pas amorties, les amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles sont calculés suivant le mode linéaire sur 10 ans.

2.1.1.1 – Frais de R&D

La méthode retenue concernant les frais de recherche et développement est l'inscription à l'actif. Ces dépenses sont ainsi amorties sur une durée de 10 ans.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent aux frais de R&D relatives au projet R&D Booster.

La production immobilisée est constituée des coûts internes de personnel, valorisés pour 378 020 €.

2.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels	3 ans
- Matériels et outillages	1 à 3 ans
- Mobilier	2 à 5 ans

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Début exercice	Acquisitions	Cession / mise au rebut	Valeur brute fin exercice	Amort début exercice	Amort exercice	Cumul amort fin exercice	VNC fin exercice
Frais de développement	3 681 512	-	-	3 681 512	-1 852 860	-368 151	-2 221 011	1 460 501
Concessions, brevets	767 313	31 348	-	798 661	-299 323	-75 905	-375 227	423 434
Immobilisations incorporelles en cours	1 036 280	19 887		1 056 167	-	-	-	1 056 167
Installations techniques, matériel et outillage industriels	584 757	81 874	-	666 630	-379 831	-137 242	-517 073	149 557
Installations générales, agencements, aménagements divers	134 259	10 961	-	145 220	-39 108	-26 582	-65 691	95 151
Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 568	-	-	71 568	-34 114	-18 771	-52 885	37 453
Immobilisations corporelles en cours	-	77 030	-	77 030		-	-	77 030
TOTAL	6 275 689	221 100	-	6 496 789	-2 605 236	-626 651	-3 231 887	3 264 902

2.1.3. Immobilisations financières

	Début exercice	Acquisition apports Virements	Diminution	Fin exercice
Participations évaluées par équivalence	25 507 812	61 940	-6 812	25 562 940
Obligations convertibles	1 570 356	196 192	-70 570	1 695 978
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Actions propres	211 655	95 260	-147 950	158 965
Autres créances immobilisées	98 981	308 151	-299 998	107 134
Prêts et autres immobilisations financières	64 902	980	-13 994	51 888

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.



Au cours de l'exercice 2021, la société Afyren a souscrit un contrat de liquidité et de surveillance du marché ayant pour objet de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Pour l'exécution de ce contrat, Afyren a mis à disposition au cocontractant une somme de 300 000 €. Au cours de l'année 2023 une augmentation d'apport de 150 000€ a été effectué en espèces sur ce compte de liquidité. Au 31 décembre 2024, la valeur de ce compte est répartie entre le poste « Actions propres » pour la partie investie en titres et le poste « Autres créances immobilisées » pour la partie en espèces disponible sur le compte liquidité.

Une dépréciation des actions propres a été constatée sur l'exercice pour 10 988 € afin de tenir compte de leur valeur réelle.

Dans le cadre du test de dépréciation annuel des titres de participation d'AFYREN NEOXY dans les comptes d'AFYREN, une dépréciation d'un montant de 6.6M€ a été comptabilisée. Celle-ci reflète notamment le décalage de la production en continu à 2025.

2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations

2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés et report avant affect	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SAS AFYREN NEOXY	49 600 999	51.08%	25 501 000		67 657	10 230 631
841 603 350	-25 559 634	-	18 901 000		- 12 208 359	1 200 000
AFYREN SERVICES (THAILAND) CO.	68 564	100%	61 940		-	
	-	-			-9 077	

Le taux de change au 31/12/2024 du THB retenu est : 0.0281€

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	75 786
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	44 594
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	65 123
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	3 624
Etat	-
Divers	29 015
TOTAL	218 141

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêt		-	-	
	Autres immobilisations financières		127 674	75 786	51 888
	Actions propres et compte liquidité rattaché		266 100	266 100	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		431 656	431 656	-
	Personnel et comptes rattachés		166	166	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		3 624	3 624	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	571 355	460 767	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	66 721	66 721	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		10 230 631	10 230 631	-
	Débiteur divers		33 448	33 448	-
Charges constatées d'avance		145 753	144 653	1 100	
TOTAL		11 877 128	11 824 140	52 988	

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Le capital est composé de 26 110 089 actions de 0,02 euros de valeur nominale.

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	520 452	1 750	-	522 202
Primes, réserves et écarts	85 264 827	164 715	21 967	85 407 575
Report à nouveau	-9 719 856	-4 321 755	4 321 755	-14 041 611
Résultat	-4 321 755	-10 812 002	-4 321 755	-10 812 002
Subventions d'investissement	724 698	-	64 139	660 559
Provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	72 468 365	-10 645 538	86 106	61 736 722

Au cours de l'exercice 2024, les opérations sur le capital ont été les suivantes :

- En date du 18 juin 2024, il a été constaté une augmentation de capital issue de l'exercice de 62 499 BSPCE pour un montant total de 1 250 €, par émission de 62 499 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune. Le prix total d'exercice est de 128 747 €, soit une prime d'émission de 127 498 €.
- En date du 27 septembre 2024, il a été constaté une augmentation de capital issue de l'exercice de 25 000 BSPCE pour un montant total de 500 €, par émission de 25 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune. Le prix total d'exercice est de 15 750 €, soit une prime d'émission de 15 250 €.

Les subventions d'investissement se décomposent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Subvention Ademe 2016	68 390	68 390
- Dont quote-part reprise au résultat	- 41 262	- 34 423
Subvention BPI – CMI phase 2 (1)	573 000	573 000
- Dont quote-part reprise au résultat	- 345 710	- 288 410
Subvention R&D Booster	406 141 €	406 141 €
Total	660 559	724 697

Ces subventions seront réintégrées au même rythme que les amortissements des immobilisations afférentes.

2.2.2. Tableau des provisions

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	13 900	-	-	13 900
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts (1)	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations*	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscale sur congés à payer*	379 897	257 028	239 544	397 381
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAL	393 797	257 028	239 544	411 281

	Ventilations des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Dotations de l'exercice	257 028		
Reprise de l'exercice	239 544		
TOTAL	496 572	-	-

2.2.3. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit	1 262 816	770 625	492 191	-
Emprunts et dettes financières Divers	1 803 594	326 094	1 277 500	200 000
Fournisseur et comptes rattachés	521 759	521 759	-	-
Personnel et comptes rattachés	393 042	393 042	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	432 916	432 916	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	59 304	59 304	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	38 701	38 701	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	2 975 342	750 000	2 225 342	-
TOTAL	7 487 473	3 292 440	3 995 033	200 000

2.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	229 546
Charges sociales provisionnées	94 501
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	15 644
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	245 282
Personnel	163 411
Organismes sociaux	76 059
Autres charges fiscales	6 675
TOTAL	831 118

2.2.5. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont constitués de l'étalement sur 10 ans, prorata temporis, du versement d'avance de 10 ans de redevance fixe (7 500 000€ HT) au titre de la concession de licence, soit 2 975 342€.

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Productions vendues :	-	-	-
- Biens	487 500	-	487 500
- Services			
Chiffre d'affaires net	487 500	-	487 500

3.2. Production immobilisée

La production immobilisée s'élève à 19 887 € et est constituée des frais de personnel liés au projet R&D d'une nouvelle solution sur l'exercice.

3.3. Crédit d'impôt recherche

La rubrique crédit d'impôt recherche, soit 571 355€, est constitué du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) déclaré au titre de 2024.

4. Autres informations

4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

La société ne provisionne pas le montant des indemnités de départ à la retraite. Le montant de l'engagement est estimé selon la Recommandation ANC 2013-02, en tenant compte des modifications apportées à cette recommandation en 2021. Ces modifications n'ont pas d'impact significatifs sur le montant de l'engagement.

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	72 660	72 660

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation utilisé est de : 3,50%
- Le taux de charges sociales utilisé est de : 42%
- Le taux d'évolution des salaires utilisé est de : 1,50%

4.2. Engagements pris en matière de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine			94 500		94 500
Amortissements :					
- Cumuls exercices antérieurs			9 432		9 432
- Dotation de l'exercice			18 711		18 711
TOTAL			28 143		28 143
Redevances payées :					
- Cumuls exercices antérieurs			15 181		15 181
- Exercices			25 464		25 464
TOTAL			40 645		
Redevances restant à payer :					
- A 1 an au plus	-	-	25 464	-	25 464
- A plus d'1 an et 5 ans au plus	-	-	61 538	-	61 538
- A plus de 5 ans	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	87 002	-	87 002
Valeur résiduelle :					
- A 1 an au plus			-		-
- A plus d'1 an et 5 ans au plus			945		945
- A plus de 5 ans			-		-
TOTAL			945		945

	N	N-1
Gages données	32 500	32 500
Garantie reçue : Fonds National de garantie – Prêt participatif Amorçage des PME et TPE	11 880	57 880
Garantie reçue : Fonds Auvergne PPA	-	6 000
Garantie reçue : Fonds Européen d'Investissement	11 880	81 880
Caution personnelle, solidaire et indivisible donnée à hauteur de 20% du prêt SSL envers Afyren Neoxy	1 200 000	-
TOTAL	1 256 260	178 260

4.4 Informations relatives à l'effectif

	Personnel salarié
Cadres	31
Non cadres	13
Total	44

4.5 Informations relatives aux bons de souscription et attributions gratuites d'actions

Au cours de l'exercice les attributions suivantes sont intervenues :

Catégorie de titre	Date de création	Date Limite de Validité	A l'ouverture de l'exercice	Attribués durant l'exercice	Annulés ou exercés durant l'exercice	A la clôture de l'exercice	Valeur d'exercice
BSPCE 2	03/06/2015	31/12/2025	182 000			182 000	0,40
BSPCE 3	29/12/2015	31/12/2025	257 000		-25 000	232 000	0,63
BSPCE 5	26/06/2019	10 ans à compter de la date d'attribution ⁽¹⁾	545 000		-62 499	482 501	2,06
AGA 2021	11/06/2021	Période minimal d'acquisition fixée à 1 an à compter de la date d'attribution ⁽²⁾	473 791		-61 599	412 192	N/A
BSA 2022	15/06/2022	1 ans à compter de la date d'attribution ⁽³⁾	20 000			20 000	7,19
AGA 2023	21/06/2023	1 an à compter de la date d'attribution	19 479	26 937	-33 548	12 868	N/A
AGA 2023-LTIP	21/06/2023	Jusqu'au 31/03/2026	190 206		-17 927	172 279	N/A
AGA 2023-LTIP 2	28/03/2024	Jusqu'au 31/03/2027		180 500	-6 500	174 000	N/A
AGA 2024	19/06/2024	2 ans à compter de la date d'attribution ⁽⁴⁾		340 000		340 000	N/A

⁽¹⁾ les attributions des BSPCE 5 sont intervenues à compter du 01/07/2019

⁽²⁾ les attributions des AGA 2021 sont intervenues à compter du 07/12/2021

⁽³⁾ les attributions des BSA 2022 sont intervenues à compter du 27/09/2022

⁽⁴⁾ les attributions des AGA 2024 sont intervenues à compter du 08/07/2024



AFYREN

Siège social : 9-11 RUE GUTENBERG – 63000 CLERMONT-FERRAND
Société anonyme au capital de 522 201 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024



RSM Rhône-Alpes

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

AFYREN

Siège social : 9-11 RUE GUTENBERG – 63000 CLERMONT-FERRAND

Société anonyme au capital de 522 201 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société AFYREN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AFYREN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 18 962 939 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés pour être ramenés à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « 2.1.3 Immobilisations financières » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction de la société, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'évaluation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 26 mars 2025

Le commissaire aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Lyon-Riom

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized oval shape with a vertical line through the center and a horizontal line across the middle.

Gael DHALLUIN

Associé

AFYREN

Actif			Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement	3 681 511	2 221 010	1 460 501	1 828 652
		Concessions, brevets et droits similaires	798 661	375 227	423 433	467 990
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours	1 056 166		1 056 166	1 036 279
		Avances et acomptes				
		TOTAL	5 536 339	2 596 238	2 940 101	3 332 922
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels	666 630	517 073	149 556	204 925
		Autres immobilisations corporelles	216 787	118 575	98 212	132 604
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes	77 030		77 030	
		TOTAL	960 447	635 648	324 798	337 529
	Immobilisations financières ⁽¹⁾	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	25 562 939	6 600 000	18 962 939	25 507 812
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés	1 779 157	10 988	1 768 169	1 647 107
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	234 807		234 807	234 238
	TOTAL	27 576 905	6 610 988	20 965 917	27 389 158	
Total de l'actif immobilisé			34 073 693	9 842 875	24 230 817	31 059 610
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés	431 656		431 656	466 387
		Autres créances	10 905 945		10 905 945	649 282
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	11 337 602		11 337 602	1 115 669		
Divers	Valeurs mobilières de placement	449 088		449 088	380 065	
	(dont actions propres : 449 088)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	33 472 214		33 472 214	49 552 186	
TOTAL	33 921 302		33 921 302	49 932 251		
Charges constatées d'avance			145 753		145 753	197 261
Total de l'actif circulant			45 404 658		45 404 658	51 245 182
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			79 478 351	9 842 875	69 635 476	82 304 793
Renvois :						
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					182 919	181 330
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					1 100	15 003
Clause de réserve de propriété			Immobilisations	Stocks	Créances clients	

AFYREN

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Capitaux propres	Capital (dont versé : 522 201)	522 201	520 451
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	85 384 457	85 263 676
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	1 150	1 150
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées	21 966	
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-14 041 610	-9 719 856
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-10 812 002	-4 321 754
	Situation nette avant répartition	61 076 163	71 743 667
	Subvention d'investissement	660 558	724 697
	Provisions réglementées		
Total		61 736 722	72 468 365
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques	13 900	13 900
	Provisions pour charges	397 381	379 897
Total		411 281	393 797
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 262 816	1 688 077
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 803 594	2 666 086
	Total	3 066 410	4 354 164
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	521 758	385 236
	Dettes fiscales et sociales	923 962	977 888
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Produits constatés d'avance	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Total		1 445 720	1 363 124
Total des dettes et des produits constatés d'avance		7 487 473	9 442 630
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		69 635 476	82 304 793
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier	87 002	132 283
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	4 195 033	5 685 495
	à moins d'un an	3 292 440	3 757 135
(3) dont emprunts participatifs			

AFYREN

		France	Exportation	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	487 500		487 500	1 015 368
	Chiffre d'affaires net	487 500		487 500	1 015 368
	Production stockée			19 887	131 335
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			26 679	14 502
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			530 247	303 483
	Autres produits			1 756 488	1 702 276
	Total			2 820 802	3 166 966
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			157 752	130 028
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			3 390 341	3 357 702
	Impôts, taxes et versements assimilés			80 016	51 146
	Salaires et traitements			3 497 572	3 425 608
	Charges sociales			1 579 096	1 444 393
	Dotations amortissements	• sur immobilisations	provisions	626 650	595 920
	d'exploitation	• sur actif circulant			
	Autres charges	• pour risques et charges		257 028	263 216
	Total			45 575	56 961
				9 634 034	9 324 978
		Résultat d'exploitation	A	-6 813 231	-6 158 011
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			1 801 014	1 406 778
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change			2 471	13 209
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			1 803 486	1 419 987
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			6 600 000	
	Intérêts et charges assimilées (5)			-133 126	-103 948
	Différences négatives de change			899	18 814
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
				6 467 772	-85 133
		Résultat financier	D	-4 664 286	1 505 121
		RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E	-11 477 517	-4 652 890

AFYREN

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	195 502	114 995	
	Reprises sur provisions et transferts de charge	295 523	67 544	
	Total	491 025	182 539	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	139	125	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	385 737	247 498	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	10 988	64 548	
	Total	396 864	312 171	
Résultat exceptionnel		F	94 160	-129 631
Participation des salariés aux résultats		G		
Impôt sur les bénéfices		H	-571 355	-460 767
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			-10 812 002	-4 321 754
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		23 203	14 395
(4) Dont	produits concernant les entités liées		364 068	70 929
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées			

SA AFYREN

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

1.	Faits caractéristiques de l'exercice	3
1.1.	Événements principaux de l'exercice.....	3
1.2.	Événements postérieurs à la clôture.....	6
1.3.	Principes, règles et méthodes comptables	6
2.	Informations relatives au bilan	7
2.1.	Actif.....	7
2.1.1.	Immobilisations incorporelles.....	7
2.1.2.	Immobilisations corporelles.....	7
2.1.2.1.	Principaux mouvements de l'exercice.....	8
2.1.3.	Immobilisations financières.....	8
2.1.3.1.	Informations relatives aux filiales et participations	9
2.1.3.1.1.	Renseignements détaillés concernant les filiales et participations.....	9
2.1.4.	Produits à recevoir	10
2.1.5.	Créances.....	11
2.2.	Passif.....	12
2.2.1.	Capitaux propres	12
2.2.1.1.	Tableau de variation des capitaux propres.....	12
2.2.2.	Tableau des provisions	13
2.2.3.	Dettes financières et autres dettes.....	14
2.2.4.	Charges à payer.....	15
2.2.5.	Produits constatés d'avance.....	15
3.	Informations relatives au compte de résultat.....	16
3.1.	Chiffre d'affaires	16
3.2.	Production immobilisée.....	16
3.3.	Crédit d'impôt recherche	16
4.	Autres informations	16
4.1.	Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi	16
4.2.	Engagements pris en matière de crédit-bail	17
4.3.	Engagements hors bilan	18

4.4 Informations relatives à l'effectif	18
4.5 Informations relatives aux bons de souscription et attributions gratuites d'actions.....	19

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Événements principaux de l'exercice

La société « AFYREN », créée en avril 2012, a pour objet la recherche et le développement dans le domaine des biotechnologies et écotechnologies, environnementales et industrielles.

- **Opérations**

En avril 2024, AFYREN annonce avoir livré ses premières tonnes d'engrais produit par son usine AFYREN NEOXY à son partenaire Terrial. L'engrais d'AFYREN NEOXY est issu du processus de fabrication des acides organiques biosourcés, qui transforme une biomasse locale provenant de résidus agricoles non utilisés dans l'alimentation humaine et assure la circularité parfaite du modèle d'AFYREN car, en retournant à la terre, il contribue à un nouveau cycle de génération de biomasse.

En plus de participer à la circularité de l'offre d'AFYREN avec un « retour à la terre », l'engrais contribue positivement à la performance économique d'AFYREN NEOXY. Les perspectives sont aussi prometteuses pour les prochaines usines.

En juin 2024, AFYREN annonce la production de plusieurs tonnes d'acides sur son site d'AFYREN NEOXY, confirmant les progrès réalisés dans la fiabilisation des équipements, combinée à la montée en compétence des équipes sur une étape critique du procédé.

Fin août 2024, AFYREN annonce la signature d'un nouveau contrat commercial pluriannuel avec un fabricant de produits nutraceutiques, basé aux États-Unis. Dans le cadre de ce contrat, AFYREN fournira au client ses acides biosourcés produits grâce à son processus unique de fermentation naturelle, utilisés en qualité de conservateurs ou d'arômes pour les compléments alimentaires. D'abord sur des volumes limités, ce contrat pourra évoluer vers des quantités plus significatives.

Au second semestre 2024, AFYREN NEOXY a produit et commercialisé plusieurs dizaines de tonnes d'acides biosourcés répondant à la qualité attendue sur ses marchés stratégiques. En parallèle, le travail de validation des acides par les clients et prospects se poursuit, avec des retours positifs de multiples acteurs, en particulier de la Nutrition et des Arômes et Parfums.

Certains équipements touchant à l'extraction des produits font l'objet d'adaptations techniques pour assurer un fonctionnement en continu stable dans la durée.

Par conséquent, le fonctionnement de l'usine en production continue est visé en 2025, contre 2024 dans les prévisions initiales, permettant d'atteindre rapidement le seuil de rentabilité, après quelques trimestres d'activité.

- **Partenariat(s)**

En mars 2024 AFYREN et SUEZ annoncent poursuivre leur collaboration autour d'une nouvelle voie de valorisation des biodéchets. Cette collaboration vise à utiliser ces déchets issus des activités de collecte et de traitement de SUEZ dans le procédé AFYREN de fabrication de produits d'intérêt utilisables en remplacement de molécules issues du pétrole. Elle ouvre une voie de valorisation attractive et une solution concrète et circulaire aux enjeux de décarbonation d'une grande variété de secteurs industriels. Elle marque une avancée significative de la collaboration entre les deux sociétés, initiée en 2020 dans le cadre du consortium AFTER-BIOCHEM et est complètement alignée avec la politique ambitieuse de l'Europe sur ces sujets.

- **Signature de la charte mondiale du Responsible Care® attestant l'engagement de l'ensemble des sites AFYREN**

En avril 2024, AFYREN reçoit le trophée national Responsible Care® 2024 dans la catégorie « Sociétal » pour son programme de recrutement innovant : « Des emplois industriels et durables pour toutes et tous ».

Construit en partenariat avec plusieurs acteurs locaux, dont Pôle Emploi, ce programme s'est révélé efficace en termes de recrutement, tout en promouvant l'inclusion et la diversité et en permettant un retour à l'emploi et / ou une reconversion professionnelle à des personnes sans spécialisation.

Dans le même temps, AFYREN signe la charte mondiale Responsible Care® et s'engage à appliquer ses grands principes, tant au niveau global et stratégique qu'au niveau opérationnel, notamment dans ses opérations industrielles.

- **Amélioration de la notation extra-financière Gaia**

En mars 2024, AFYREN enregistre une nouvelle progression de la notation extra-financière par Ethifinance à 83/100 (Niveau Platine), mettant en évidence un niveau de maturité ESG supérieur aux entreprises comparables.

- **Publication du premier rapport de durabilité d'AFYREN**

En juin 2024, publie son premier rapport de durabilité pour évaluer ses initiatives et ses performances en matière d'enjeux environnementaux et sociaux. Cette démarche s'inscrit également dans une perspective d'alignement progressif à la directive européenne CSRD. AFYREN n'est aujourd'hui pas soumise à cette directive ; la société a néanmoins volontairement élaboré son premier rapport de durabilité dans l'esprit des normes ESRS (Environmental, Social, and Governance Reporting Standards). Ce document est disponible et peut être consulté et téléchargé dans une section dédiée du site internet de la société : <https://Afyren.com/vision/>.

- **Filiale à 100% en Thaïlande :**

La filiale AFYREN SERVICES (THAILAND) CO., LTD. (« AFYREN THAILANDE ») a été créée au cours de l'exercice 2024. A la date du présent rapport, la filiale n'a pas débuté son activité et ses comptes ne sont pas significatifs.

- **Filiale à 100% au Québec :**

En septembre 2024, AFYREN a acté la fermeture de 9478-2687 Québec Inc., une filiale créée au cours de l'exercice 2022, restée sans activité et dont les comptes ne sont pas significatifs.

- **Financements :**

En juillet 2024, la société AFYREN a souscrit un emprunt de 0,3 M€ auprès de la BNP, pour une durée de 36 mois, afin de financer des travaux d'aménagement dans ses locaux de R&D.

En 2024, AFYREN a contribué au financement de sa filiale AFYREN NEOXY par un apport en compte courant d'associé à hauteur de 10 M€.

- **Contrat de liquidité / rachats d'actions :**

Pour rappel, AFYREN a conclu depuis 2021 un contrat de liquidité avec ODDO BHF SCA. Les moyens totaux cumulés mis à disposition dans le cadre de ce contrat de liquidité sont de 0,45 M€.

A la date du 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 69 425 titres
- Solde en espèces du compte de liquidité : 91 007 €

En décembre 2023, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation qui lui était consentie aux termes de la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale du 21 juin 2023 pour le lancement d'un nouveau programme de rachat d'actions. Celui-ci, portant sur un montant maximum de 0,3 M€ a débuté le 18 janvier 2024 pour s'achever le 6 mai 2024. 151 947 titres auront été rachetés dans le cadre de ce programme. Dans un contexte de cours bas, ce programme permet de limiter la dilution des actionnaires issue des plans pluriannuels d'attributions d'actions, sans impact significatif sur la trésorerie.

- **Opérations sur le capital liées aux AGA et BSPCE :**

Au cours de 2024, des augmentations de capital liées aux exercices de BSPCE ont été constatées pour un montant total de 1 750 €, correspondant à 87 499 actions d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune.

- **Plans d'instruments en capitaux propres :**

Au cours de 2024, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer des actions gratuites. Le détail de ces opérations figure en Note 4.5.

L'exercice 2024 enregistre par ailleurs les acquisitions définitives de 29 553 titres alloués en 2022 et 2023 au profit de six salariés et de 51 524 actions ordinaires gratuites pour les deux dirigeants, conformément à l'attribution décidée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2022.

Enfin, l'exercice 2024 enregistre l'annulation de 38 496 AGA à la suite du départ de salariés avant la date d'acquisition.

- **Plan d'incitation à long-terme :**

En mars 2024, AFYREN a mis en place un nouveau plan d'incitation long-terme, sous forme d'actions gratuites, à destination de certains salariés et mandataires sociaux. Celui-ci repose sur des objectifs de performance, incluant un volet extra-financier à horizon 2026, sous condition de présence à cette date. Ce plan correspond à un volume global d'actions potentiel de 180 500 actions.

Néant.

1.3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour par le règlement 2018-07 de l'ANC du 10 décembre 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

En dehors des marques qui ne sont pas amorties, les amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles sont calculés suivant le mode linéaire sur 10 ans.

2.1.1.1 – Frais de R&D

La méthode retenue concernant les frais de recherche et développement est l'inscription à l'actif. Ces dépenses sont ainsi amorties sur une durée de 10 ans.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent aux frais de R&D relatives au projet R&D Booster.

La production immobilisée est constituée des coûts internes de personnel, valorisés pour 378 020 €.

2.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels	3 ans
- Matériels et outillages	1 à 3 ans
- Mobilier	2 à 5 ans

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Début exercice	Acquisitions	Cession / mise au rebut	Valeur brute fin exercice	Amort début exercice	Amort exercice	Cumul amort fin exercice	VNC fin exercice
Frais de développement	3 681 512	-	-	3 681 512	-1 852 860	-368 151	-2 221 011	1 460 501
Concessions, brevets	767 313	31 348	-	798 661	-299 323	-75 905	-375 227	423 434
Immobilisations incorporelles en cours	1 036 280	19 887		1 056 167	-	-	-	1 056 167
Installations techniques, matériel et outillage industriels	584 757	81 874	-	666 630	-379 831	-137 242	-517 073	149 557
Installations générales, agencements, aménagements divers	134 259	10 961	-	145 220	-39 108	-26 582	-65 691	95 151
Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 568	-	-	71 568	-34 114	-18 771	-52 885	37 453
Immobilisations corporelles en cours	-	77 030	-	77 030		-	-	77 030
TOTAL	6 275 689	221 100	-	6 496 789	-2 605 236	-626 651	-3 231 887	3 264 902

2.1.3. Immobilisations financières

	Début exercice	Acquisition apports Virements	Diminution	Fin exercice
Participations évaluées par équivalence	25 507 812	61 940	-6 812	25 562 940
Obligations convertibles	1 570 356	196 192	-70 570	1 695 978
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Actions propres	211 655	95 260	-147 950	158 965
Autres créances immobilisées	98 981	308 151	-299 998	107 134
Prêts et autres immobilisations financières	64 902	980	-13 994	51 888

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au cours de l'exercice 2021, la société Afyren a souscrit un contrat de liquidité et de surveillance du marché ayant pour objet de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Pour l'exécution de ce contrat, Afyren a mis à disposition au cocontractant une somme de 300 000 €. Au cours de l'année 2023 une augmentation d'apport de 150 000€ a été effectué en espèces sur ce compte de liquidité. Au 31 décembre 2024, la valeur de ce compte est répartie entre le poste « Actions propres » pour la partie investie en titres et le poste « Autres créances immobilisées » pour la partie en espèces disponible sur le compte liquidité.

Une dépréciation des actions propres a été constatée sur l'exercice pour 10 988 € afin de tenir compte de leur valeur réelle.

Dans le cadre du test de dépréciation annuel des titres de participation d'AFYREN NEOXY dans les comptes d'AFYREN, une dépréciation d'un montant de 6.6M€ a été comptabilisée. Celle-ci reflète notamment le décalage de la production en continu à 2025.

2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations

2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés et report avant affect	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SAS AFYREN NEOXY	49 600 999	51.08%	25 501 000		67 657	10 230 631
841 603 350	-25 559 634	-	18 901 000		- 12 208 359	1 200 000
AFYREN SERVICES (THAILAND) CO.	68 564	100%	61 940		-	
	-	-			-9 077	

Le taux de change au 31/12/2024 du THB retenu est : 0.0281€

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	75 786
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	44 594
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	65 123
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	3 624
Etat	-
Divers	29 015
TOTAL	218 141

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêt		-	-	
	Autres immobilisations financières		127 674	75 786	51 888
	Actions propres et compte liquidité rattaché		266 100	266 100	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		431 656	431 656	-
	Personnel et comptes rattachés		166	166	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		3 624	3 624	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	571 355	460 767	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	66 721	66 721	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		10 230 631	10 230 631	-
	Débiteur divers		33 448	33 448	-
Charges constatées d'avance		145 753	144 653	1 100	
TOTAL		11 877 128	11 824 140	52 988	

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Le capital est composé de 26 110 089 actions de 0,02 euros de valeur nominale.

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	520 452	1 750	-	522 202
Primes, réserves et écarts	85 264 827	164 715	21 967	85 407 575
Report à nouveau	-9 719 856	-4 321 755	4 321 755	-14 041 611
Résultat	-4 321 755	-10 812 002	-4 321 755	-10 812 002
Subventions d'investissement	724 698	-	64 139	660 559
Provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	72 468 365	-10 645 538	86 106	61 736 722

Au cours de l'exercice 2024, les opérations sur le capital ont été les suivantes :

- En date du 18 juin 2024, il a été constaté une augmentation de capital issue de l'exercice de 62 499 BSPCE pour un montant total de 1 250 €, par émission de 62 499 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune. Le prix total d'exercice est de 128 747 €, soit une prime d'émission de 127 498 €.
- En date du 27 septembre 2024, il a été constaté une augmentation de capital issue de l'exercice de 25 000 BSPCE pour un montant total de 500 €, par émission de 25 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune. Le prix total d'exercice est de 15 750 €, soit une prime d'émission de 15 250 €.

Les subventions d'investissement se décomposent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Subvention Ademe 2016	68 390	68 390
- Dont quote-part reprise au résultat	- 41 262	- 34 423
Subvention BPI – CMI phase 2 (1)	573 000	573 000
- Dont quote-part reprise au résultat	- 345 710	- 288 410
Subvention R&D Booster	406 141 €	406 141 €
Total	660 559	724 697

Ces subventions seront réintégrées au même rythme que les amortissements des immobilisations afférentes.

2.2.2. Tableau des provisions

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	13 900	-	-	13 900
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts (1)	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations*	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscale sur congés à payer*	379 897	257 028	239 544	397 381
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAL	393 797	257 028	239 544	411 281

	Ventilations des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Dotations de l'exercice	257 028		
Reprise de l'exercice	239 544		
TOTAL	496 572	-	-

2.2.3. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit	1 262 816	770 625	492 191	-
Emprunts et dettes financières Divers	1 803 594	326 094	1 277 500	200 000
Fournisseur et comptes rattachés	521 759	521 759	-	-
Personnel et comptes rattachés	393 042	393 042	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	432 916	432 916	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	59 304	59 304	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	38 701	38 701	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	2 975 342	750 000	2 225 342	-
TOTAL	7 487 473	3 292 440	3 995 033	200 000

2.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	229 546
Charges sociales provisionnées	94 501
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	15 644
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	245 282
Personnel	163 411
Organismes sociaux	76 059
Autres charges fiscales	6 675
TOTAL	831 118

2.2.5. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont constitués de l'étalement sur 10 ans, prorata temporis, du versement d'avance de 10 ans de redevance fixe (7 500 000€ HT) au titre de la concession de licence, soit 2 975 342€.

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Productions vendues :	-	-	-
- Biens	487 500	-	487 500
- Services			
Chiffre d'affaires net	487 500	-	487 500

3.2. Production immobilisée

La production immobilisée s'élève à 19 887 € et est constituée des frais de personnel liés au projet R&D d'une nouvelle solution sur l'exercice.

3.3. Crédit d'impôt recherche

La rubrique crédit d'impôt recherche, soit 571 355€, est constitué du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) déclaré au titre de 2024.

4. Autres informations

4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

La société ne provisionne pas le montant des indemnités de départ à la retraite. Le montant de l'engagement est estimé selon la Recommandation ANC 2013-02, en tenant compte des modifications apportées à cette recommandation en 2021. Ces modifications n'ont pas d'impact significatifs sur le montant de l'engagement.

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	72 660	72 660

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation utilisé est de : 3,50%
- Le taux de charges sociales utilisé est de : 42%
- Le taux d'évolution des salaires utilisé est de : 1,50%

4.2. Engagements pris en matière de crédit-bail

	Terrains	Construction s	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine			94 500		94 500
Amortissements :					
- Cumuls exercices antérieurs			9 432		9 432
- Dotation de l'exercice			18 711		18 711
TOTAL			28 143		28 143
Redevances payées :					
- Cumuls exercices antérieurs			15 181		15 181
- Exercices			25 464		25 464
TOTAL			40 645		
Redevances restant à payer :					
- A 1 an au plus	-	-	25 464	-	25 464
- A plus d'1 an et 5 ans au plus	-	-	61 538	-	61 538
- A plus de 5 ans	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	87 002	-	87 002
Valeur résiduelle :					
- A 1 an au plus			-		-
- A plus d'1 an et 5 ans au plus			945		945
- A plus de 5 ans			-		-
TOTAL			945		945

4.3. Engagements hors bilan

	N	N-1
Gages données	32 500	32 500
Garantie reçue : Fonds National de garantie – Prêt participatif Amorçage des PME et TPE	11 880	57 880
Garantie reçue : Fonds Auvergne PPA	-	6 000
Garantie reçue : Fonds Européen d'Investissement	11 880	81 880
Caution personnelle, solidaire et indivisible donnée à hauteur de 20% du prêt SSL envers Afyren Neoxy	1 200 000	-
TOTAL	1 256 260	178 260

4.4 Informations relatives à l'effectif

	Personnel salarié
Cadres	31
Non cadres	13
Total	44

4.5 Informations relatives aux bons de souscription et attributions gratuites d'actions

Au cours de l'exercice les attributions suivantes sont intervenues :

Catégorie de titre	Date de création	Date Limite de Validité	A l'ouverture de l'exercice	Attribués durant l'exercice	Annulés ou exercés durant l'exercice	A la clôture de l'exercice	Valeur d'exercice
BSPCE 2	03/06/2015	31/12/2025	182 000			182 000	0,40
BSPCE 3	29/12/2015	31/12/2025	257 000		-25 000	232 000	0,63
BSPCE 5	26/06/2019	10 ans à compter de la date d'attribution ⁽¹⁾	545 000		-62 499	482 501	2,06
AGA 2021	11/06/2021	Période minimal d'acquisition fixée à 1 an à compter de la date d'attribution ⁽²⁾	473 791		-61 599	412 192	N/A
BSA 2022	15/06/2022	1 ans à compter de la date d'attribution ⁽³⁾	20 000			20 000	7,19
AGA 2023	21/06/2023	1 an à compter de la date d'attribution	19 479	26 937	-33 548	12 868	N/A
AGA 2023-LTIP	21/06/2023	Jusqu'au 31/03/2026	190 206		-17 927	172 279	N/A
AGA 2023-LTIP 2	28/03/2024	Jusqu'au 31/03/2027		180 500	-6 500	174 000	N/A
AGA 2024	19/06/2024	2 ans à compter de la date d'attribution ⁽⁴⁾		340 000		340 000	N/A

⁽¹⁾ les attributions des BSPCE 5 sont intervenues à compter du 01/07/2019

⁽²⁾ les attributions des AGA 2021 sont intervenues à compter du 07/12/2021

⁽³⁾ les attributions des BSA 2022 sont intervenues à compter du 27/09/2022

⁽⁴⁾ les attributions des AGA 2024 sont intervenues à compter du 08/07/2024